

## Vers une gestion pastorale comme outil de reconquête paysagère des coteaux de Daglan et de la vallée du Céou



**Tuteur de stage : Patrick Fabre, chargé de secteur « antenne Dordogne » au  
Conservatoire d' Espaces Naturels d'Aquitaine**

**Tuteur pédagogique : Michel Bertrand, Enseignant-Chercheur au Centre d'Ecologie  
Fonctionnelle et Evolutive de Montpellier**

---

Stage réalisé d'Avril à Août 2011 au  
Conservatoire Régional d'Espaces Naturels  
d'Aquitaine ; antenne Dordogne



*Conservatoire Régional  
d'Espaces Naturels  
d'Aquitaine*

## Remerciements

Je souhaite remercier un certain nombre de personnes :

Patrick Fabre, chargé de secteur au Conservatoire et maître de stage qui a su me faire confiance et me laisser entière autonomie durant tout le stage, ses conseils et ses compétences naturalistes m'ont été précieux ; pour l'attention qu'il a portée à la relecture de mon rapport,

Nolwenn Quero et Mathieu Duffaut tout deux chargés d'étude au CREN (diagnostic écologique N2000) avec qui j'ai partagé des moments enrichissants et conviviaux durant les périodes de terrain ; je me souviendrais des soirées passées à la détermination botanique au camping ... ,

mes colocataires Magali et Audrey ainsi que Alexandra, camarades stagiaires qui m'ont accompagnées durant tout le stage, avec leur bonne humeur et leur complicité ...

Mickaël Paillet, responsable informatique au conservatoire, pour son aide précieuse dans les domaines informatiques et pour l'utilisation du logiciel de cartographie QGIS, ainsi que pour ces compétences naturalistes qu'il apprécie de partager,

Vincent Labourel chargé de mission au conservatoire, pour sa bonne humeur et son aide pour la mise en page de ce présent rapport,

Brigitte Morrot, secrétaire polyvalente au conservatoire, pour l'accompagnement des stagiaires,

Benoit Duhaze, chargé de mission au CREN, pour ces apports enrichissants dans les domaines de l'entomologie,

Luc Belenguier, chargé d'étude, animateur N2000 au conservatoire pour ces remarques pertinentes et pour ses points de vue enrichissants sur les problématiques agricultures/environnement,

Bernadette Boisvert technicienne au Comité Régional de Développement Agricole du Périgord noir, responsable du volet « diagnostic socio-économique » pour l'élaboration du DOCOB sur lequel je suis intervenu, pour son aide précieuse,

Michel Bertrand Enseignants-Chercheurs au Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive de Montpellier, qui a encadré ce stage, et apporté des éléments de relecture,

bien évidemment l'ensemble des enseignants-chercheurs et formateurs intervenants dans la formation licence professionnelle Gestion des Espaces Naturels par l'Agriculture (GENA) à Supagro-Floarc, pour la qualité de la formation et des interventions,

Marie-Hélène Le Roux, assistante de formation à SupAgro Florac pour sa présence, sa gentillesse et son accompagnement tout au long de la formation,

mes camarades de promotion qui pour certains sont devenus en l'espace d'une période scolaire de vrais amis,

# Sommaire

## Sommaire

## liste des figures

## Remerciements

## Introduction

Partie 1 : contextualisation/Problématique.....	1
1. Le Conservatoire des Espaces Naturels d'Aquitaine.....	1
1.1. Présentation.....	1
2. Présentation Du Site D'étude Du Stage, Dans Le Contexte De La Problématique.....	1
2.1. Secteur Géographique .....	1
2.2. Site N2000 « Coteaux De La Vallée Du Céou ».....	2
2.21. Généralités.....	2
2.22. Périmètre initial et zone d'étude élargie .....	2
2.3. Contexte Socio-économique .....	2
2.4. Contexte agricole.....	2
2.41. Évolution Des Pratiques Agricoles, Déprise De L'élevage .....	3
3. Les objectifs du stage .....	5
3.1. Appréhender La Dynamique De Fermeture.....	5
3.2. Arriver à des propositions d'extension du périmètre initial.....	5
3.3. Étude De Faisabilité D'une action Pastorale.....	5
3.4. Renforcer La Connaissance Naturaliste Sur Le Territoire.....	6
Partie 2 : Diagnostic Écologique ; Méthodologie.....	6
1. Cartographie Dynamique Des Végétations À L'échelle De la zone d'étude Élargie.....	6
2.1. Phase de préparation du terrain : .....	6
2.11. Pré-typologie des faciès de végétation : un travail de bibliographie .....	6
2.12. Critères retenus pour la cartographie de terrain .....	6
2.13. Établir une typologie des faciès à cartographier.....	7
2.14. Établir une liste d'espèces patrimoniales et/ou protégée sur le secteur.....	8
2.15. Pré-zonage des milieux par photo-interprétation .....	9
2.16. Quelle échelle de saisie ?.....	9
2. Travail d'extrapolation par photo-interprétation.....	9
2.21. Une nécessité pour compléter la cartographie du territoire.....	9
2.22. Cadre et critères retenus pour limiter les marges d'erreurs .....	9
3. Prospection Damier-de-la-succise (Euphydryas aurinia).....	11
2.31. Pourquoi rechercher le Damier-de-la-succise ?.....	11
2.32. Déroulement de la prospection .....	11
Synthèse sur cette phase de préparation/réalisation du terrain : .....	11
Partie 3 : Résultats/Analyse Des Données.....	12
1. Analyse De La Cartographie.....	12
3.1. Surfaces cartographiées (cf. carte n° 2. 1 : cartographie des milieux).....	12
3.2. Constat général.....	12
3.3. Analyse du Rendu cartographique .....	12
2. Résultats/enjeux faunistiques.....	14
3.21. Lépidoptères Rhopalocères.....	14
3.211. Résultats des prospections Damier-de-la-succise.....	14
3.212. Mise en évidence d'espèce à « enjeux » sur la zone d'étude .....	15
3.213. Tendances générale du cortège rhopalocérique .....	16
3.214. Un réel potentiel local en Rhopalocérique ... ..	17
3.215. Valorisation des données « papillons » en lien avec une éventuelle proposition d'extension de périmètre N2000.....	17
3.22. Chiroptères .....	17
3.23. Avifaune.....	18

3.24. Des espèces dites « spécialisées » au statut vulnérable ...	18
Partie 4 : Pistes De Réflexions/possibilités Locales ...	19
1. L'outil Idéal : Une Gestion Pastorale.....	19
2. Argumentation Pour Un Retour Des Troupeaux Au Niveau Local.....	20
4.21. Une démarche de développement local durable .....	20
4.21.1. Quels intérêts pour les Collectivités locales ?.....	20
4.21.2. Quels intérêts pour les propriétaires fonciers ?.....	20
4.21.3. Quels intérêts pour la profession agricole ?.....	21
4.21.4. Quels intérêts pour le Conservatoire d'Espaces Naturels ? .....	21
3. Pistes de réflexion .....	21
4.31. Des difficultés à surmonter ... .....	21
4.311. Pallier au Manque d'éleveur dans la zone géographique.....	21
* Deux autres possibilités envisagées .....	22
* Un troupeau gestionnaire.....	23
4.32. Des obstacles majeurs .....	24
4.32.1. La maîtrise foncière .....	24
4.32.3. Contraintes liées au troupeau ... .....	26
4. Pistes à explorer pour le montage des futurs Contrats.....	27
4.41. Contrat agricole (MAET) ou contrat non agricole (contratN2000) ? .....	27
4.42. MAET enjeux Damier-de-la-succise.....	29
Engagements unitaires.....	29
4.43. Mesure restauration/gestion pastorale des espaces ouverts.....	29
Engagements unitaires.....	30
4.44. Mesure « sylvopastoralisme ».....	31
4.45. Montage d'une mesure « investissement non productif » .....	32
4.46. Synthèse : contrat N2000 ou MAET / « gestion et/ou restauration par une activité pastorale ».....	33
Conclusion.....	33
Bilan du travail mené.....	33
Un travail qui ne fait que commencer.....	34
Un stage formateur .....	34

## **Bibliographie**

## **Indexe des sigles et Abréviations**

## **Annexes**

## **Résumé (quatrième de couverture)**

## Listes des figures et illustrations

- page 1 > *carte n°1 : carte générale du territoire N2000*
- page 12 > *carte n° 2. 1 : cartographie des milieux*
- page 12 > *carte n°2.2 : cartographie dynamique de fermeture*
- page 17 > *Carte n°3 : carte proposition extension N2000 enjeu « Damier-de-la-succise »*
- page 14 > *carte n° 4 : points de contact Damier-de-la-succise*
- page 11 > *figure : schématisation déroulement partie terrain et phase préparatoire*
- page 1 > *figure n°1 : localisation du territoire*
- page 2 > *figure n°2 : Répartition des entreprises par secteur d'activité*
- page 2 > *figure n°3 surfaces agricoles par type de production*
- page 3 > *figure n°4 : Évolution des exploitants agricole par tranche d'âge.*
- Page 3 > *figure n°5 évolution des surfaces fourragères.*
- Page 3 > *figure n°6 : évolution des surfaces irriguée.*
- Page 3 > *figure n°7 : évolution élevage ovin sur le territoire d'étude*
- page 4 > *figure n°8 : carte postale du début du siècle ; vu sur le bourg de Bouzic*
- page 6 > *figure n°9 : tableau des indicateurs retenus*
- page 9 > *figure n°10A : croquis de terrain ; schématisation des milieux*
- page 7 > *figure n°10.B : illustrations milieux*
- page 8 > *figure n°11A : schéma général dynamique de fermeture des espaces ouverts*
- page 11 > *figure n°12.A : Damier de la succise*
- page 16 > *figure n°12.B : milieux fréquentés par le Damier-de-la-succise (secteur St Pompon)*
- page 12 > *figure n°13 : graphique occupation du sol*
- page 13 > *figure n°14 : graphique dynamique de fermeture des habitats de pelouse*
- page 13 > *figure n° 15 : Graphique Illustrations dynamique de fermeture*
- page 15 > *figure n°16 : Lycaena dispar*
- page 15 > *figure n°17 : Maculinea arion*
- page 16 > *figure n°18 : graphique « répartition des Rhopalocères par biotope »*
- page 19 > *figure n° 19 : Arcyptera fusca*
- page 20 > *figure n°20 : risques d'incendies limité*
- page 31 > *figure n°21 : milieux aptes à recevoir une activité sylvopastorale*

## Introduction

J'ai eu l'opportunité d'effectuer mon stage de **licence professionnelle Gestion Agricole des Espaces Naturels** au sein du **Conservatoire Régional d'Espaces Naturels d'Aquitaine** (CREN Aquitaine), à l'antenne **Dordogne**.

Le CREN Aquitaine est une association reconnue « **d'intérêt général** », avec pour principales missions de contribuer à l'amélioration des connaissances du patrimoine naturel régional, de gérer les espaces via la maîtrise foncière de façon à protéger et valoriser durablement les habitats naturels et les espèces d'intérêt patrimonial.

Le CREN Aquitaine a été créé en 1990. Son périmètre d'action est celui de la région Aquitaine, relayé au niveau plus local avec des antennes départementales. Aujourd'hui, celui-ci intervient sur plus de 110 sites (gestion conservatoire (69) et/ou assistance technique pour d'autres gestionnaires (38)). Le conservatoire intervient sur 13 Documents d'Objectifs (DOCOB) Natura 2000 (6 en tant qu'opérateur et 7 en animateur).

Ainsi, le **CREN Aquitaine et la Chambre d'Agriculture de Dordogne** se sont vu **confier la réalisation du DOCOB du site Natura 2000 « Coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou »** situé dans le Sud-Est de la Dordogne. La phase de diagnostic notamment écologique, a débuté 2011 pour une validation du DOCOB prévue fin 2012.

Le **site Natura 2000** a été désigné pour la présence d'**habitats naturels d'intérêt communautaire**, essentiellement constitués de **complexes de coteaux calcicoles et de pelouses sèches** et des espèces qui y sont inféodées. Le **périmètre défini initialement** est de **874 ha** réparti en plusieurs entités sur 7 communes. Ce **périmètre** sera qualifié d'**initial**.

Afin de tenir compte du fonctionnement global de ces écosystèmes ainsi que pour une prise en compte pertinente des réseaux fonctionnels d'habitats d'espèces le conservatoire a proposé d'élargir la réflexion à une échelle plus grande. Cette **zone d'étude élargie** représente une enveloppe d'**environ 13000 ha** délimitée au sein de la micro écorégion (vallée du Céou).

Sur le périmètre initial, sera réalisé une caractérisation et une cartographie détaillée des habitats naturels conformément au cahier des charges des documents d'objectifs Natura 2000. Sur la **zone d'étude élargie, seule la caractérisation et la cartographie « dynamique » de la végétation** seront entreprises. En complément, une **prospection pour le Damier de la succise** (Lépidoptère) sera effectuée à l'échelle du territoire.

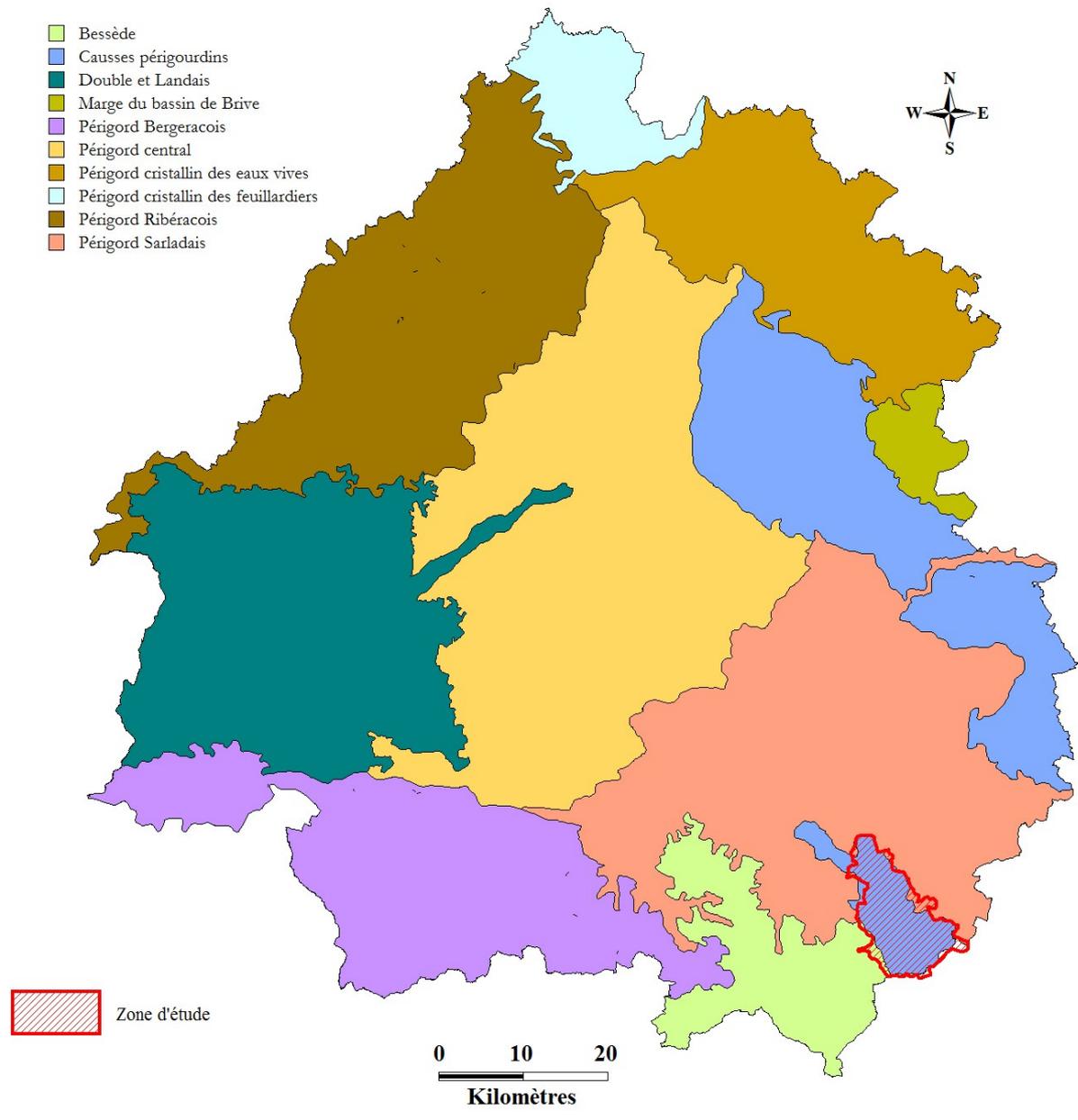
La mission confiée par le CREN Aquitaine s'inscrit dans la phase du **diagnostic à travers la cartographie à l'échelle de la zone d'étude élargie**. L'objectif de ce travail est d'**illustrer** et quantifier la **dynamique de fermeture de ces milieux « ouverts »** afin de disposer d'une analyse des tendances générales et des éléments qui serviront de « leviers » d'action pour l'opérateur avec les acteurs locaux.

Ce travail doit permettre d'**identifier les secteurs** actuellement non pris en compte dans le périmètre initial, **présentant un potentiel écologique** en terme d'habitats naturels et d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire, afin d'être en mesure de **proposer** d'éventuelles **extensions du périmètre Natura 2000**. Ces extensions si elles sont validées par l'administration et le comité de pilotage local (COPIL) permettront d'**aboutir à des choix de gestion pertinents et opérationnels à l'échelle du territoire**.

La **problématique** essentielle de ces habitats étant **liée à leur fermeture suite à la déprise des pratiques rurales** (élevage, culture de la vigne, entretien des bois) qui maintenaient des paysages ouverts favorables à l'expression d'une biodiversité actuellement en déclin.

Dans une seconde phase du stage, **une réflexion sur les modalités d'un redéploiement pastoral** sera entreprise. Cette phase à donnera lieu à une réflexion **en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Dordogne**, qui réalise en parallèle au diagnostic écologique, le diagnostic socio-économique du territoire. Ce dernier point, reste à préciser quant à son degré d'aboutissement, en effet **la phase de diagnostic étant en cours de réalisation**, certains éléments font défaut à cette date pour appréhender de façon plus approfondie et opérationnelle la problématique de redéploiement pastoral souhaité sur ce territoire.

figure n°1 : localisation du territoire d'étude dans le contexte départemental



## **Partie 1 : Contextualisation/Problématique**

### **1. Le Conservatoire des Espaces Naturels d'Aquitaine**

#### **1.1. Présentation**

Le Conservatoire Régional des Espaces Naturels d'Aquitaine (CREN Aquitaine) est une association de loi 1901 affiliée à la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels. Elle a été créée en 1990, dans un esprit militant en fonctionnant avec des bénévoles. Son but est de « conserver durablement le patrimoine naturel de la Région Aquitaine en impliquant la société » (Statuts de l'association, 2010), dans le respect de la charte du réseau des Conservatoires d'Espaces Naturels.

Quatre missions sont donc définies pour répondre à cet objectif, à savoir l'étude, la protection, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel remarquable régional, et ceci dans un souci de partenariat et de développement local. Fort de son réseau de compétences scientifiques, du soutien de bénévoles et d'adhérents, de la collaboration de partenaires multiples et d'une équipe de spécialistes, le CREN Aquitaine compte aujourd'hui parmi les principaux acteurs de la sauvegarde des milieux naturels sensibles en Aquitaine.

Le projet associatif du CREN Aquitaine s'articule suivant trois axes :

- \*Contribuer à l'acquisition de connaissances sur le patrimoine naturel régional
- \*Préserver durablement le patrimoine naturel.
- \*Transmettre et partager ses convictions, ses connaissances et ses savoir-faire.

Aujourd'hui c'est un total de 3022 sites naturels inventoriés et de 69 sites gérés (4475 ha), répartis en différents milieux (sites à Chiroptères, pelouses sèches, zones humides, tourbières ...). C'est également 38 sites en assistance technique (784 ha) et 13 sites Natura2000 en phase d'animation ou d'élaboration (3111 ha).

En cohérence avec sa volonté de travailler en partenariat, le CREN Aquitaine travaille en collaboration avec de nombreux acteurs du territoire (Collectivités territoriales, Chambres d'Agricultures, propriétaires fonciers et autres usagers des milieux naturels... ). De nombreux partenariats scientifiques et de recherche avec des universités sont entrepris dans divers domaines (Lépidoptères, Orthoptères, gestion d'espaces ... ). Aussi, environ 250 bénévoles/adhérents renforcent le statut associatif du projet. Le conservatoire compte aujourd'hui en 2011 une quarantaine de salariés réparti dans les différentes antennes départementales de la région.

C'est dans ce contexte que le conservatoire, s'est vu confier par la Direction Régionale de l'Environnement et de l'Aménagement et du Logement (DREAL) l'élaboration du Document d'Objectif du site Natura2000 (DOCOB) « Coteaux de Daglan et de la vallée du Céou » en partenariat avec la Chambre d'agriculture de la Dordogne.

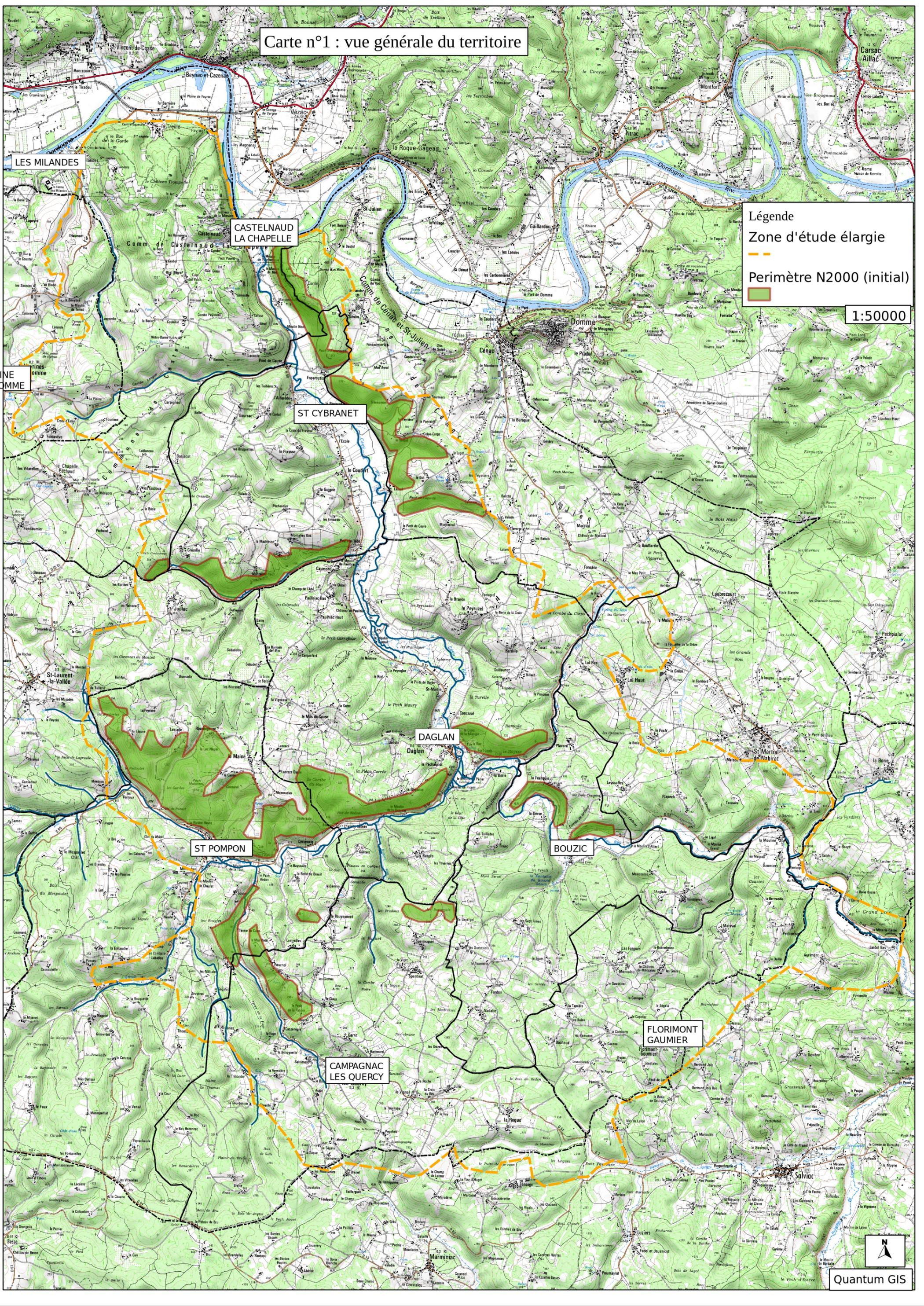
### **2. Présentation Du Site D'étude Du Stage, Dans Le Contexte De La Problématique**

#### **2.1.Secteur Géographique**

*cf. figure n°1 : localisation du territoire*

Située au sud-est du département de la Dordogne, dans le contexte de la vallée de la Dordogne. C'est un territoire de transition (culturel, écologique, économique) entre le Périgord et le Quercy (Lot), aux confins de la Dordogne, c'est un secteur dominé par l'agriculture. Le territoire d'étude est traversé par la vallée du Céou, petit cours d'eau karstique. Le climat est de type océanique ; les hivers sont assez doux, avec tout de même quelques gelées, et les étés chauds et ensoleillés. Le caractère karstique a façonné le territoire ; de nombreuses falaises, des cavités, des résurgences et des pertes de cours d'eau. Des influences méditerranéennes assez marquées caractérisent la zone géographique, en comparaison avec le reste du département d'avantage soumis aux influences océaniques.

# Carte n°1 : vue générale du territoire



**Légende**  
Zone d'étude élargie  
Perimètre N2000 (initial)

1:50000



## Répartition en % des entreprises par secteur d'activité sur le canton de Domme

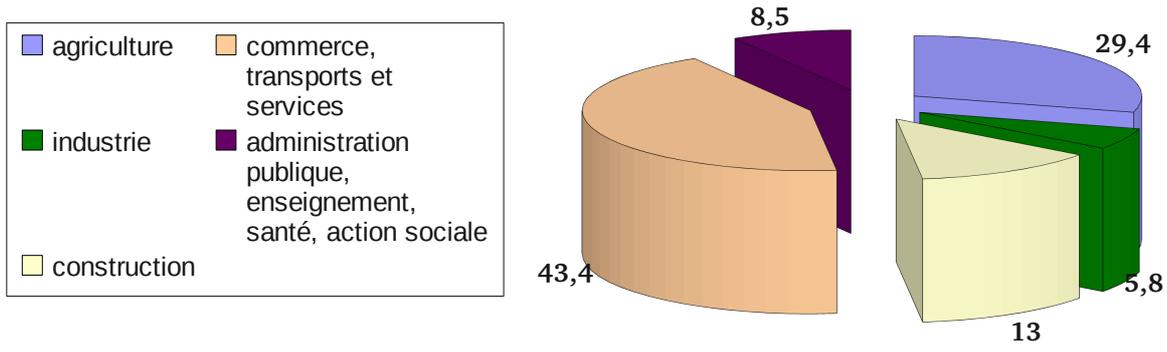


figure n°2 : Répartition des entreprises par secteur d'activité (sources INSEE 2009)

## surfaces agricoles par type de production

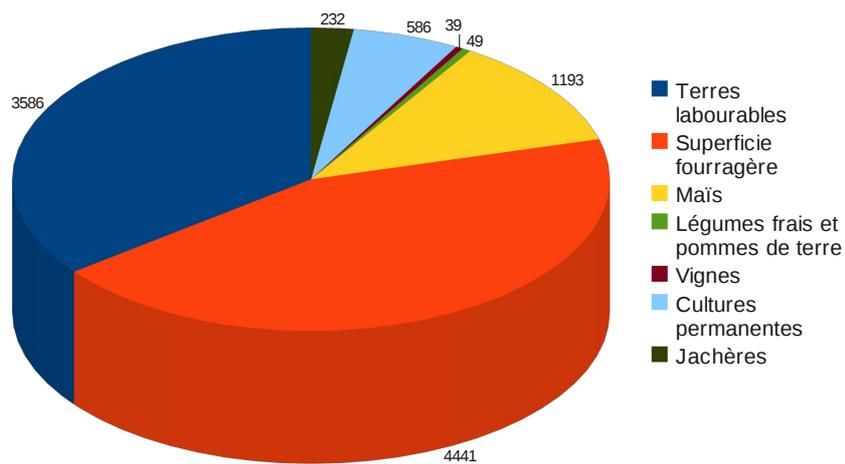


figure n°3 : graphique surfaces agricoles (ha) (sources RGA2000)

## 2.2. Site N2000 « Coteaux De La Vallée Du Céou »

*cf. carte n°1 : carte générale du territoire N2000*

### 2.2.1. Généralités

Le site Natura2000 « Coteaux calcaires du causse de Daglan et de la Vallée du Céou » a été désigné pour la présence d'habitats d'intérêt communautaires (HIC) constitués de complexes de pelouses sèches et la présence de l'espèce Damier de la-succise. La présence d'espèces de Chiroptères d'intérêt communautaire (EIC) est suspectée (habitat « Grotte »). (termes issu du Formulaire Standard de Données (FSD)).

L'outil Natura 2000 a été proposé sur une surface de 874 hectares, celui-ci est à cheval sur 7 communes.

### 2.2.2. Périmètre initial et zone d'étude élargie

Afin de tenir compte du fonctionnement global des écosystèmes en particulier pour les milieux de pelouses sèches ainsi que dans une optique d'identification des réseaux fonctionnels d'habitats de certaines espèces, il a été proposé de travailler à l'échelle de la micro-éco-région locale. Ce périmètre qui sera qualifié de zone d'étude élargie représente une surface de près 12800 ha. Ce territoire couvre 13 communes : Bouzic, Cénac et St Julien, St Cybranet, St Pompom, Campagnac les Quercy, Daglan, Veyrines de Domme, St Laurent la Vallée, Doissat, St Martial de Nabirat, Castelnaud la Chapelle, Florimont-Gaumier et St Aubin de Nabirat.

> **Le périmètre initial N2000** : dans ce périmètre sera réalisé un travail d'inventaire, d'analyse et de diagnostic écologique conforme au cahier des charges pour l'élaboration des documents d'objectifs N2000 (DOCOB).

> **La Zone d'étude Élargie** : dans ce périmètres sera réalisé un travail d'inventaire et de diagnostic des habitats naturels de type pelouse. L'objectif est d'illustrer la dynamique de fermeture de ces milieux. **L'objet du stage concerne seulement ce périmètre.**

## 2.3. Contexte Socio-économique

*cf. figure n°2 : Répartition des entreprises par secteur d'activité*

### > Un territoire quasi-dépendant du tourisme ...

Le secteur touristique est très développé, une partie de l'économie du territoire en est dépendante. Au sein du territoire d'étude, se retrouve certain des sites les plus fréquentés du département, avec notamment le château de Castelnaud (220000 personnes/an), le village pittoresque de Domme avec plus de 150 000 visiteurs annuellement. De nombreux campings et autres infrastructures touristiques sont présentes sur le territoire (gîtes, sites touristiques ...). Le tourisme et les emplois indirectes représentent l'essentiel de l'activité des résidents ; la part d'actif dans les catégories « commerce et service » est prédominante, devant l'agriculture qui garde cependant, une place omniprésente, avec près de 30 % de l'activité sur ce territoire.

### > Un territoire rural ...

Le recensement de la population fait apparaître en 1999, 4677 habitants sur le territoire, traduisant une légère augmentation de la population en comparaison à 1990 : 4525. La population est essentiellement concentrée sur les communes de Cénac-et-Saint-Julien qui regroupe près de 1090 résidents en 1999. Les autres communes sont dans une moyenne de 590 habitants. Le territoire est donc qualifié de rural pour l'INSEE.

## 2.4. Contexte agricole

*cf. figure n°3 surfaces agricoles par type de production (page 3)*

Dans cette partie, ont été valorisées les données du Recensement Général Agricole (RGA) des années 1979 1989 et 2000 ; le dernier réalisé en 2010 n'étant pas encore disponible.

L'activité agricole représente encore près de 30 % de l'activité au niveau locale Celle-ci est aujourd'hui essentiellement présente dans les contextes de vallée (Céou et Dordogne) et dans une moindre

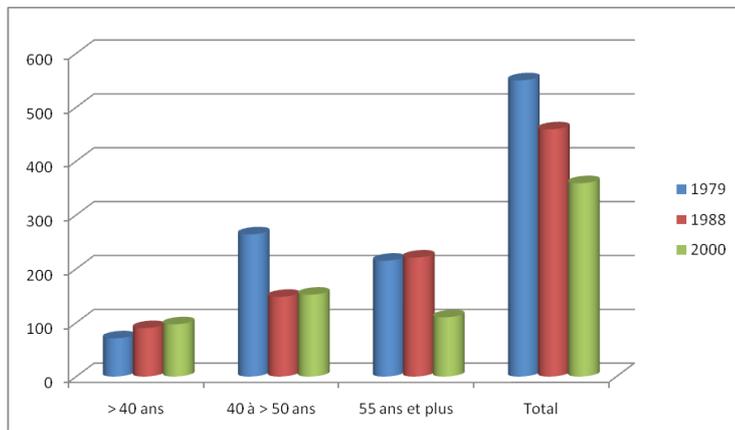


figure n°4 : Évolution du nombre d'exploitants agricoles par tranche d'âge (sources RGA traitement CRDA 24)

figure n°5 évolution des surfaces fourragères (ha) (sources RGA traitement CRDA 24)

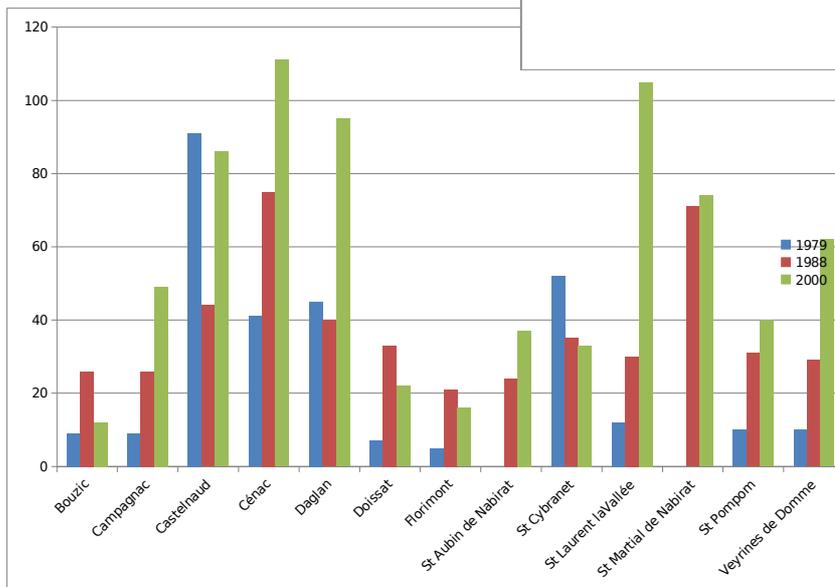
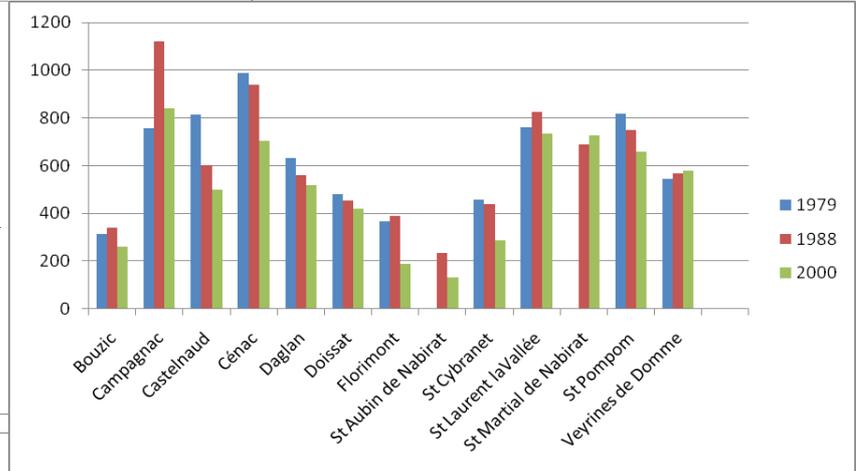
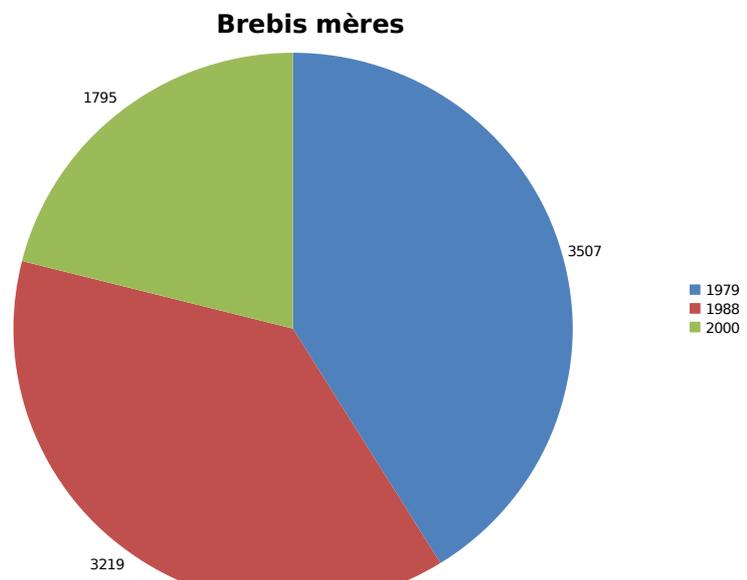


figure n°6 : évolution des surfaces irriguées (ha). (sources RGA traitement CRDA 24)

figure n°7 : évolution élevage ovin (nb brebis mères) sur le territoire d'étude (sources RGA traitement CRDA 24)



mesure, les plateaux.

L'élevage est présent avec des exploitations de vaches allaitantes, des ovins, des veaux en batterie, l'élevage de volailles. La culture de maïs est relativement importante. Les céréales (« terres labourables ») occupent une part importante ; ils sont souvent destinés à l'alimentation du bétail. La production de noix (« cultures pérennes ») est omniprésente sur le secteur et tend à se développer ces dernières années (subvention importante pour ces cultures pérennes, entraînant une reconversion des terres cultivées sur ce type de production « plus rentable »).

Les revenus économiques des exploitations proviennent principalement de la vente de leurs produits (animaux, céréales, paille). La part des subventions de la collectivité (Politique Agricole Commune de la Communauté Européenne) demeure un revenu indispensable pour une grande partie des exploitants (Prime Maintien Troupeau Vache Allaitantes, Prime Ovine ...). L'âge moyen des agriculteurs est assez élevé, aussi un déficit de reprise d'exploitation sur le secteur est à craindre ces prochaines années. cf. figure n°4 : *Évolution des exploitants agricoles par tranche d'âge*. Une enquête menée par la Chambre d'agriculture sur un échantillon d'exploitations sur le territoire met en évidence que très peu d'agriculteurs pensent trouver un repreneur (système d'élevage non rentable, surface limitée ou substrat trop contraignant ...).

## 2.41. Évolution Des Pratiques Agricoles, Déprise De L'élevage ...

### \* Une agriculture conventionnelle ...

L'agriculture est de type conventionnel, mais les prix des produits phytosanitaires, les évolutions récentes de la réglementation dirigent les pratiques vers une « agriculture raisonnée » et certains hésitent ou bien passent en agriculture biologique encore assez marginale dans le département.

### \* Déprise de l'élevage au profit du maïs irrigué dans les vallées...

#### > Une exploitation sur deux a disparu en 20 ans ...

Une exploitation sur deux a disparu (540 en 1979 contre 251 en 2000). Le recensement agricole (RGA) fait apparaître une perte moyenne de 100 exploitations tous les 10 ans.

La Surface Agricole Utile (SAU) communale a diminué drastiquement ; par exemple la commune de Castelnaud-la-Chapelle a vu cette surface passer de 812 ha en 1979 à 499 ha en 2000. Aussi, ce sont essentiellement les surfaces fourragères qui sont les plus rapidement abandonnées ; les surfaces cultivées suivent également cette tendance, à l'exception des secteurs de vallée, recherchés pour les cultures de céréales et du maïs.

#### > Une surface fourragère divisée par deux en 20 ans ...

On constate que la superficie fourragère a diminué de moitié entre l'année 1979 et 2000. On comptait en 2000, 2694 hectares. L'élevage a fortement diminué, ce qui implique une baisse significative des espaces fourragers. cf. figure n°5 *évolution des surfaces fourragères*.

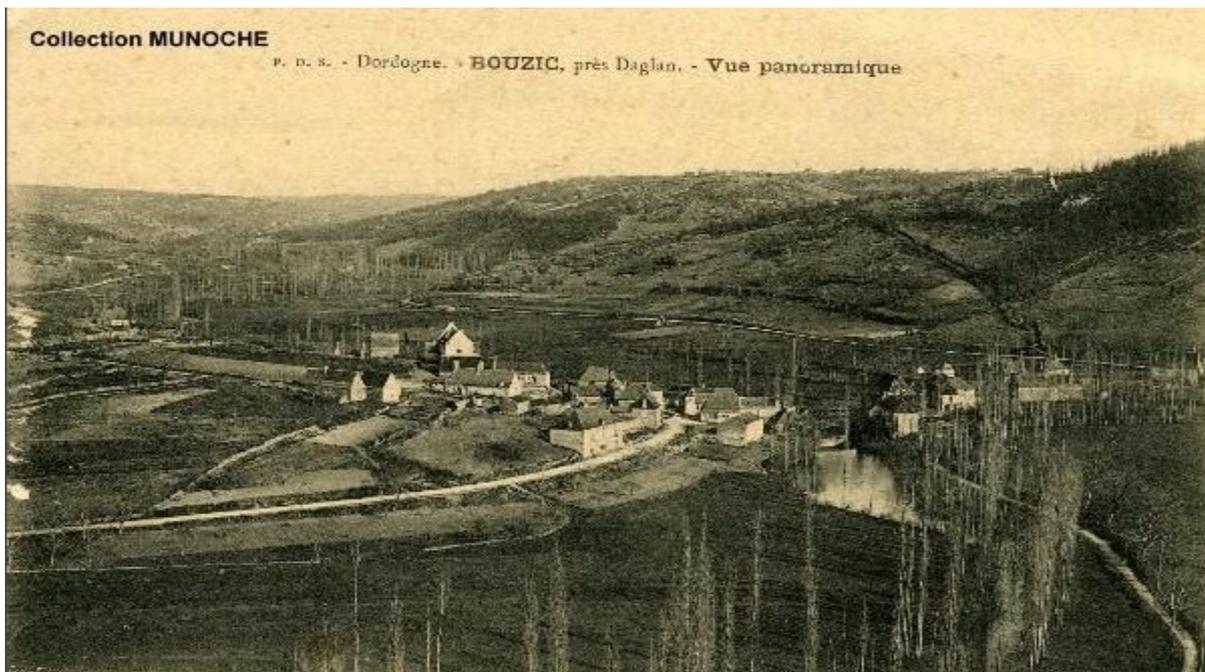
#### > Le doublement des surfaces irriguées ...

En 20 ans les surfaces irriguées ont plus que doublées. Le maïs reste la seule production irriguée quand cela est possible pour l'agriculteur. Cf. figure n°6 : *évolution des surfaces irriguées*.

#### > La chute de l'activité d'élevage ...

On observe une nette diminution du nombre d'exploitations ayant des animaux (bovins, volailles, vaches nourrices, truies, porcs à l'engraissement, chèvres) durant les 20 années de référence. La plus forte diminution concerne les ovins, il y a encore peu, principale activité d'élevage sur ce territoire très proche du Lot où ces élevages se sont plus ou moins maintenus. (Cf. figure n°7 : *évolution élevage ovin sur le territoire d'étude*).

Ce schéma suit les tendances départementales. En effet, en Dordogne, il y a 52 354 ovins en 2011 (seulement 10 exploitations ont plus de 500 mères) en Dordogne. En comparaison, il y avait 145 839 brebis mères référencées au recensement de 1979.



*figure n°8 : carte postale du début du siècle et photo 2011 ; vue sur le bourg de Bouzic*



*(photo 2011 CRDA 24)*

En 1837 C. BRARD\* rapporte dans son enquête du département de la Dordogne, que plus de 50 % de la SAU (642 ha) de la Commune de Daglan est exploitée en vigne par 533 familles propriétaires. Aussi, note t il la présence de plus de 3000 moutons, 100 bovins, 60 équins (...), aujourd'hui seulement 10 exploitations persistent contre 23 en 1979. Aucun élevage ovin ne s'est maintenu sur cette commune.

*\*Cyprien Prosper BRARD (1786-1838) responsable d'une enquête statistique faite sur le département de la Dordogne à partir de 1835 sur la topographie, l'état civil et moral, l'histoire, l'administration, l'instruction publique, l'agriculture, l'industrie et le commerce.*

### > Cas particulier de la vigne ...

La culture de la vigne était en effet omniprésente sur ce territoire avant la crise du phylloxera à la fin du IXème siècle, qui à décimé pratiquement tout le « vignoble ». La vigne, quasi monoculture avant cette crise, constitue à l'époque la principale ressource de la région, elle marque d'ailleurs encore le paysage par la présence des cabanes de pierres et des murets. Aujourd'hui l'activité viticole est marginale et continue à diminuer puisqu'il y avait encore en 1979 près de 157 ha contre 44 en 2000 ; à noter cependant, la reconstitution d'un vignoble reconnu au niveau local avec le « vin de Domme » prisé par les touristes.

### > Cas particulier de l'élevage ovin ...

Historiquement, très peu d'activité de transhumance dans le département n'est connue. L'élevage traditionnel était constitué de petites exploitations familiales sur ces milieux de coteaux, avec peu de déplacement au cours de la saison (pas de terrain collectif en bien communal ou sectional par exemple).

L'élevage en Dordogne est conforme à la tradition, plutôt de petites exploitations et occupe une fonction secondaire. Aujourd'hui, les petits troupeaux (<50 brebis), qui sont les plus nombreux, tendent à disparaître : on comptabilisait 10 % d'éleveurs en moins sur la seule période 2008-2009 à l'échelle départementale.

Diverses causes peuvent expliquer la chute des effectifs :

- En raison de leur taille et de leur fonction jusqu'ici complémentaire, les élevages sont peu modernisés et le niveau de technicité des éleveurs est souvent insuffisant car non spécialisés (manque de disponibilité pour la surveillance des agnelages notamment)
- La production locale est focalisée sur les agneaux lourds de bergerie (18 kg), fortement dépendants des céréales dont le cours a fortement augmenté ces dernières années. Les charges deviennent trop lourdes pour un prix de vente qui n'a pas varié et en l'absence de circuits courts organisés.
- Les aides à la production ovine ont été revalorisées en 2010, mais elles ne compensent pas l'élévation du cours des céréales, et surtout, les troupeaux inférieurs à 50 brebis en sont maintenant exclus.
- A cela s'ajoute, depuis 5-6 ans, l'obligation pour tous les troupeaux, quelle que soit leur taille, de respecter les règles d'identification ovine.

Tous ces éléments contribuent à une chute significative du nombre d'éleveurs ovins.

### > Des conséquences sur le paysage ...

La déprise de l'élevage, en particulier, des ovins a entraîné une déprise foncière très marquée localement sur le territoire. Seul les terres les plus profondes, notamment en contexte de vallée (Céou et Dordogne) ont maintenue leur vocation agricole. Les milieux anciennement entretenus par l'agriculture, se ferment aujourd'hui. Les premières parcelles abandonnées sont essentiellement celles qui se trouvaient en contexte de coteaux et plateaux secs (anciennes vignes, cultures sur terrasse, parcours). La fermeture du paysage est très significative ; l'analyse de carte postale ancienne témoigne largement de ce phénomène (cf. figure n°8 : *carte postale du début du siècle ; vu sur le bourg de Bouzic*).

### 3. Les objectifs du stage

Le stage s'inscrit dans la phase diagnostic du DOCOB et vient compléter le volet écologique de ce diagnostic. Il doit être DOCOB finalisé pour la fin 2012 avant de basculer en phase d'animation courant 2013. (cf. *Annexe n°1 : Planning prévisionnel rédaction DOCOB*). Les objectifs du stage portent sur les quatre points présentés ci-après.

#### 3.1. Appréhender La Dynamique De Fermeture

La principale mission confiée par le conservatoire vise dans un premier temps à réaliser la cartographie dynamique des milieux à l'échelle de la zone d'étude étendue. L'objectif est d'illustrer l'état de fermeture des espaces ouverts à forts enjeux patrimonial.

##### \* Mise en évidence des « continums écologiques »

Cette approche fait appel aux notions d'écologie du paysage, avec la mise en évidence des potentielles connexions des milieux ouverts et des espèces associées (notion de corridors). Ce travail devra apporter les bases des propositions d'extension de périmètre et les mesures de gestion adaptées. Aussi, celui-ci pourra s'inscrire dans l'ambitieux programme national de mise en réseau des corridors écologiques dans le cadre des futurs Schémas Régionaux de Cohérence Territoriale avec les fameuses « trames vertes et bleues ». Le conservatoire n'est encore jamais réellement intervenu dans une telle démarche au niveau local, le Schéma de régional étant en cours de rédaction. Cette initiative est donc assez novatrice pour le département de la Dordogne. Cette « continuité écologique », sera sans doute un argument à apporter lors de la négociation avec les collectivités locales et l'administration, lors des propositions d'extension N2000.

##### \* Appréhender L'état De Conservation Général De Ces Milieux

Le support cartographique en mettant en évidence permettra d'apprécier pour partie, la vulnérabilité de ces milieux « insularisés » en faisant ressortir les principaux dysfonctionnements écologiques en évaluant ainsi un « état de conservation » global des espaces ouverts (fragmentation, taux de fermeture, « enrésinement », isolement).

Ce travail devrait aider à établir une pré-hiérarchisation des enjeux écologiques sur le territoire.

##### \* Un porté à connaissance pour les acteurs locaux

Enfin, ce travail constituera un « porté à connaissance » non négligeable pour les acteurs locaux des enjeux environnementaux inhérent au territoire, qui lui confère ces singularités.

#### 3.2. Arriver à des propositions d'extension du périmètre initial

Ce travail de zonage écologique doit permettre la mise en évidence de grands ensembles écologiques (continums), faisant ressortir des secteurs à « fort potentiel », actuellement non pris en compte au sein du périmètre N2000 défini par le FSD.

Un certain nombre d'arguments émaneront de ce travail, et viendront appuyer de probables propositions d'extension, lors des comités pilotage et des groupes de travail mis en place lors phases suivantes du DOCOB.

#### 3.3. Étude De Faisabilité D'une action Pastorale

En parallèle, le conservatoire souhaite réfléchir aux possibilités de mise en place d'une gestion pastorale sur ces milieux. Seront envisagés des scénarios plausibles de redéploiement pastorale sur le territoire sur des secteurs prédéfinis ; ces surfaces pourront bénéficier alors de mesures de financements liés à « l'outil » N2000 ; en particulier pour des milieux à forte valeur patrimoniale ne rentrant actuellement pas dans le périmètre définit.

L'enjeu n'est pas d'aboutir à la fin du stage à des propositions concrètes de mesures. L'avancement du DOCOB étant encore à sa phase de diagnostic, la réflexion se limitera à des propositions d'actions et de leur modalité possible de mise en œuvre, qui serviront de cadre pour les futurs groupes de travail avec les acteurs du COPIL (COMITÉ de Pilotage Local) et lors de l'élaboration du DOCOB.

figure n°9 : tableau des indicateurs retenus

Typologie	Indicateurs retenus
<b>Pelouse</b>	<p>Habitats typiques du <b>Festuco-Brometea</b>. <b>Milieu strictement ouvert</b> pouvant être ponctuée d'arbustes (<i>Juniperus</i>, <i>Quercus</i> sp., ... ).</p> <p>Deux grands types retenus et décrits :</p> <p><b>*station xérophile</b> = substrat apparent (souvent en pente) ; cortège végétal caractéristique (<i>Stachelina dubia</i>, <i>Lanvandula latifolia</i>, <i>Leuzea conifera</i> ... ).</p> <p><b>*station mésophile</b> = substrat moins rocailleux, permettant à la <b>végétation de couvrir la majorité du sol</b>. Conditions stationnelles permettant l'installation plus rapide des ligneux (esp. de fourrés : <i>Juniperus</i>, <i>Prunus</i> sp. ... ).</p>
<b>Pelouse ourlet</b>	<p>Densification du tapis graminéen, arrivée d'espèces caractéristiques = <b><i>Brachipodium</i> spp. ; <i>Origanum</i> v. <i>Prunus</i> sp. (...)</b> .</p> <p>Densification de la litière, <b>perte des espèces caractéristiques du Brometea</b>.</p>
<b>Mosaïque ouverte</b>	<p>Milieu type « pelouse » <b>ponctué d'une strate arbustive</b> (<i>Juniperus</i>, <i>Quercus</i> sp. (...)).</p> <p>Strate herbacée en perte de diversité floristique (<b>perte des héliophiles strictes</b>). Aussi milieu fermé par une strate arborescente <b>où persiste un habitat typique de milieu « ouvert »</b> (<i>Brometea</i>, <i>Teucrii</i> ...).</p>
<b>Mosaïque fermée</b>	<p>Milieu en <b>dynamique de fermeture avancée</b>.</p> <p>Souvent strate arborescente dominante sous laquelle se <b>maintien un habitat et des espèces caractéristique de stades antérieurs</b> = différence avec milieu qualifié de « Boisement clairsemé ».</p> <p>Aussi souvent milieu type <b>boisement très clairsemé en situation xérothermophile</b>.</p>
<b>Lande ouverte</b>	<p>Milieu assez proche des « mosaïque ouverte » mais typé « lande » = <b>strate arbustive plus dense et omniprésente</b> : souvent <i>Juniperus</i> c. (typiquement en port prostré) ou localement <i>Buxus</i> s.</p> <p>Sur ces stations des <b>patches de milieux ouverts se maintiennent</b> (type pelouse ourlet).</p> <p>Stade antérieur au milieu type « Mosaïque fermée ». <b>milieu facilement accessible</b></p>
<b>Lande fermée</b>	<p>Milieu plus fermé que le précédent, la <b>strate arborescente commence à arriver</b> (<i>Quercus</i> spp. ; (...)). <b><i>Juniperus</i> c. en port en « chandelle »</b>, souvent sénescents.</p>
<b>Boisement clairsemé</b>	<p><b>Boisement peu dense</b> sous lequel se maintient une strate herbacée caractéristique essentiellement constituée de <i>Carex flaca</i> ou <i>Poa nemoralis</i>.</p> <p>Habitat de <i>Cephalanthera rubra</i>.</p> <p>Se maintient typiquement une strate arbustive des stades antérieurs en sous-bois (<i>Juniperus</i> c. ; <i>Viburnum</i> l. ; <i>Cornus</i> s. ; <i>Ligustrum</i> v. ... ).</p>
<b>Boisement dense</b>	<p><b>Milieu strictement fermé</b> : écosystème forestier (litière, Bryophytes ... ).</p> <p>Aussi <b>plantation</b>, notamment de <i>Pinus</i> sp.</p>

### 3.4. Renforcer La Connaissance Naturaliste Sur Le Territoire

Un travail de prospection spécifique de recherche de l'espèce Damier de la succise (*Euphryadyas aurinia*) sera mené conjointement sur le site. Celui-ci s'inscrit dans le cadre du diagnostic écologique, préalable du DOCOB, les espèces d'intérêt communautaire doivent être identifiées sur le territoire. Cette espèce est en effet référencée dans le FSD au titre de son statut d'espèce de l'Annexe II de la Directive 92/43/CEE « Habitats, Faune, Flore ».

En complément d'autres espèces d'intérêt communautaire et plus largement reconnues pour leur caractère patrimonial au niveau local seront répertoriés. Ce sont notamment des données flore, Lépidoptères, Orthoptères, ornithologiques et chiroptérologiques, même si il n'est pas réellement prévu de prospections spécifiques pour ces taxons, si ce n'est pour les Chiroptères, dans la limite des compétences des observateurs. L'ensemble des données naturalistes collectées lors des prospections cartographiques seront localisée (GPS).

## Partie 2 : Diagnostic Écologique ; Méthodologie

### 1. Cartographie Dynamique Des Végétations À L'échelle De la zone d'étude Élargie

#### 2.1. Phase de préparation du terrain :

##### 2.1.1. Pré-typologie des faciès de végétation : un travail de bibliographie

Un travail de pré-typologie des faciès de végétation susceptibles d'être rencontrés sur le secteur a été réalisé. Il s'agit de lister un certain nombre de syntaxons potentiellement présents sur le secteur.

##### > L'intérêt des relevés des botanistes locaux et autres travaux naturalistes ...

Ce travail a été réalisé à partir de l'analyse des relevés des sorties botaniques de la Société Botanique du Périgord (SBP) et différents documents réalisés par le CREN Aquitaine et le Conservatoire Botanique Sud-Atlantique (cf. bibliographie).

##### 2.1.2. Critères retenus pour la cartographie de terrain

##### > Une typologie des milieux basé sur des notions d'état de conservation des milieux

Cette cartographie doit se baser sur les notions d'état de conservation des milieux. Ainsi, le taux de fermeture ne peut être l'unique critère pour caractériser tel ou tel type de milieu. Un regard sur les structures des végétations et des conditions écologiques intrinsèques (caractères méso/xérophile ; pente ; exposition) aide à l'appréciation des milieux.

Un certain nombre de classe ont été retenues : pelouse, pelouse ourlet, mosaïque ouverte, mosaïque fermée, « lande » ouverte, « lande » fermé, boisement clairsemé et boisement dense. Ces critères sont essentiellement liés aux faciès de végétation et à la nature des structures de végétation (« fond de végétation »). Cf. figure n°9 : tableau des indicateurs retenus ; figure n°10.A : croquis de terrain (page 9); figure n°10.B : illustrations milieux (page 7) et figure n°11.B schématisation des milieux (page 8).

##### > Relever les taux de fermeture cumulé (strate arbustive et arborescente)

Le taux de fermeture a été relevé pour chaque polygone, cette information devrait permettre là encore de faire ressortir les grandes tendances en terme de dynamique de fermeture et d'état de conservation des habitats. Il est important de signaler que le taux d'embroussaillage relevé fait le cumul de la strate arbustive et arborescente (ce qui explique qu'une « pelouse » peut avoir un taux d'embroussaillage proche de 50 % lorsqu'elle est ponctuée de quelques chênes adultes ou de juniperus ne modifiant que peu le fonctionnement écologique de l'habitat pelouse).

L'analyse du fond végétal est indispensable et vient en complément du taux d'embroussaillage. Par exemple une mosaïque fermée peut prendre des formes plus fermées que le milieu qualifié de « lande » (le milieu qualifié de « lande » correspond à une certaine structure de la végétation arbustive type fruticée). Le qualificatif mosaïque fermé prend son sens lorsque le fond de végétation n'est pas encore banalisé par des espèces de type fourrés/fruticées (31.81) ou le Juniperus c. (31.88), et lorsqu'un

figure n°10.B : illustrations des milieux cartographiés (Cliché L.P.2011)



*Pelouse xérophile à *Staehelina dubia* et *Lavendula latifolia* en contexte de coteau (St Cybranet route de La Chapelle)*



*Pelouse mésophile en contexte de plateau en cours de colonisation par *Juniperus c.* (Cénac)*



*Mosaïque ouverte en contexte xérophile (Campagnac-les-Quercy)*

*Lande ouverte (Junipéraie) (Bouzig)*



fond caractéristique d'un habitat de pelouse persiste au niveau de la strate inférieure (34. ...).

#### > Une typologie qui fait appel aux notions de résilience ...

La notion de résilience de l'habitat est à considérer. Un milieu qualifié de mosaïque serait en théorie moins « dégradé » qu'un milieu qualifié de « lande » et donc susceptible de retrouver plus rapidement une « typicité écologique » proche d'un habitat de référence qu'est la pelouse du 62.10 des cahiers d'habitat de l'UE.

#### > Un regard sur certains taxons qualifiés de bio-indicateurs ...

##### → Des espèces végétales indicatrices des milieux ...

Un certain nombre d'espèces végétales caractéristiques et bio-indicatrices des conditions stationnelles ont été considérées lors des relevés de terrain. Des espèces comme *Staelinia dubia*, *Lavandula latifolia*, *Ruta graveolens*, *Leuzea conifera* (et bien d'autres encore facilement identifiables) renseignent sur un caractère xérophile de la station, par exemple. Lorsque qu'elles sont contactées dans un contexte assez embroussaillé cela peut traduire un milieu récemment abandonné.

##### → Les Rhopalocères traducteurs direct de la fonctionnalité du milieu ...

Les Rhopalocères permettent de renseigner assez efficacement sur le degré de fermeture et la nature du milieu. Ces espèces venant seulement en appuis de l'observation des cortèges végétaux. Ces taxons reconnus pour leur plasticité écologique limitée sont considérés comme de bons indicateurs de l'état de conservation (à nuancer en fonction des espèces retenues et des conditions stationnelles du lieu de contact).

Par exemple, si des espèces inféodées aux espaces ouverts type pelouse ouverte sont contactées sur une station embroussaillée par du *Juniperus* le qualificatif mosaïque (fermé ou ouvert suivant le taux de fermeture) sera privilégié plutôt que celui de lande indiquant un stade de fermeture plus avancé.

Un certain nombre d'espèces facilement identifiables sur le terrain (sans capture au filet) permettent cette approche. Pour exemple : *Lycendra bellargus* pour les espaces ouverts, *Satyris ferula* ou encore *Minois dryas* pour des stations ayant déjà dépassé le stade de la mosaïque ouverte, *Coenonympha arcania* pour des milieux intermédiaires en cours de fermeture type mosaïque.

Évidemment ces taxons ne sont pas des éléments déterminants pour la cartographie, mais peuvent dans une certaine mesure, aider à trancher entre deux qualificatifs, typiquement : « mosaïque ouverte ou fermée, et lande ouverte ou fermée ».

Au final c'est un ensemble d'éléments qui permettent de pondérer la caractérisation d'un le milieu.

#### > Un seul et même observateur permettant une homogénéisation du relevé ...

Aussi faut-il préciser qu'un seul observateur va réaliser ces relevés, de façon à limiter la marge d'erreur (biaisé dans un seul sens). Il en aurait été bien différemment si il y aurait eu plusieurs observateurs sur le même protocole, ce travail étant basé essentiellement sur la subjectivité et l'appréciation (et l'humeur) de l'observateur.

## 2.13. Établir une typologie des faciès à cartographier

#### > Générer une base de donnée de terrain, embarquée sur un PDA ...

Une base de données a été créée (sur logiciel libre : « Cybertracker » ; cf. Annexe n° 2 : extrait de la base cartographie créée sur Cybertracker). Cette base est disponible sur le terrain grâce à un micro-ordinateur de type PDA (sorte de tablette numérique, fonctionnant sous « Windowsmobil »). L'intérêt de cette technologie est de faciliter la saisie des informations, celle-ci étant directement renseignée sur le terrain puis transférée sur le SIG en rentrant du terrain.

La base reprend la typologie simplifiée décrite précédemment.

#### > Reprendre une typologie N2000 et Corine Biotope

La cartographie est renseignée à partir de la typologie CORINE Biotopes (exigée par le cahier des charges N2000). (Cf. annexe n°3 : Principaux Code Corine retenus).

Cette nomenclature Corine Biotope présente un certain nombre de manques au sens phytosociologique stricte. Afin d'éviter les aberrations seule l'alliance phytosociologique (deux premiers chiffres du code Corine), et plus rarement le niveau inférieur (association) ont été retenues.

Figure n°11A : schéma général dynamique de fermeture des espaces ouverts (Maubert et Dutoit 1995)

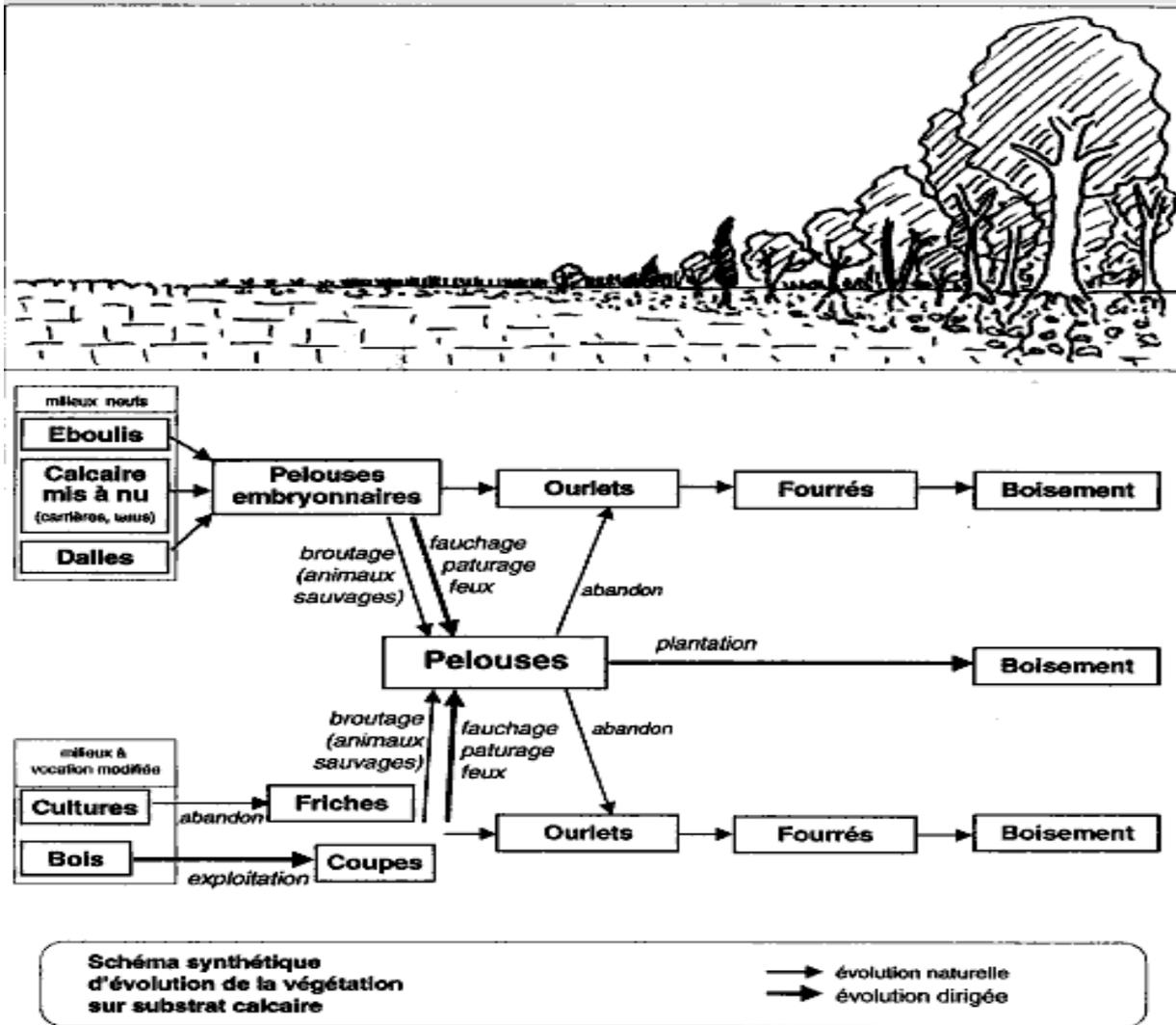
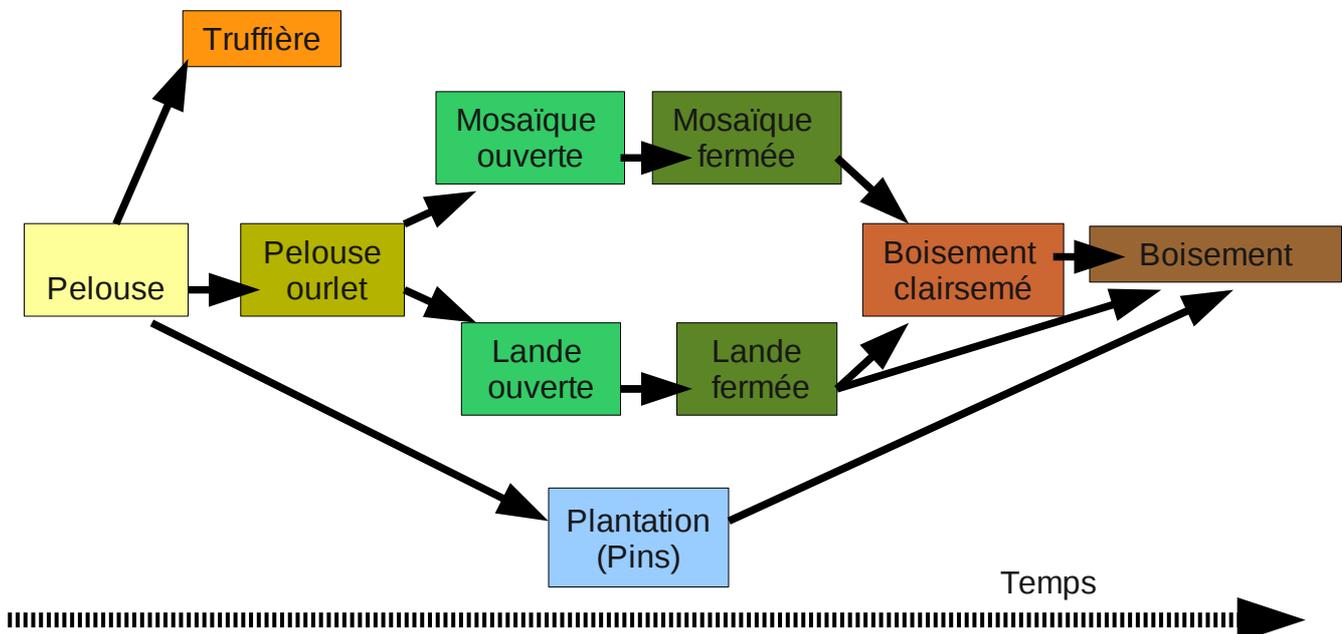


Figure n°11B : modélisation des stades relevés sur le terrain lors de la cartographie (L.P. 2011)



Les codes CORINE permettront de créer par la suite des rendus cartographique sur un modèle Natura2000.

Il a été choisi de saisir tous les codes habitats pour chaque station. Cette précision permettra de faire ressortir par des analyses thématiques sur SIG, les grandes tendances des milieux.

### > Des subtilités de lecture du rendu cartographique...

Lors de la cartographie de terrain un certain nombre de station ont été saisies sous le qualificatif « mosaïque fermée » dans un contexte de boisement clairsemé sous lequel un habitat proche du 34. dégradé est présent. Dans un tel cas la strate herbacée est alors essentiellement constituée de *Carex flaca*, *Poa nemoralis*, *Brachypodium rupestre* ou *pinatum* sur les patchs ensoleillés, des espèces qui ne font pas théoriquement partie des milieux du 34(..). Pour autant la typologie a été simplifiée afin de retenir cet unique code pour les stations encore ouvertes (faciès de végétation associés à la série phytosociologique du *Festuco-Brometea* (et associés) évoluant localement vers le *Quercetalia pubescenti-petraeae* (chênaie pubescente thermophile) et associés (*Pinetum sylvestris* ... ). (Cf. Figure n°11A : schéma général dynamique de fermeture des espaces ouverts (Maubert et Dutoit 1995)).

La cartographie s'apparente à une analyse symphytosociologie au sens où l'on s'attache seulement à une description des combinaisons de communautés végétales (organisation, agencement des habitats, degré d'embroussaillage).

#### → Quelques exemples concrets ...

Par exemple, des secteurs ont été cartographiés en tant que « pelouse » (du *Brometea* (34.) (Xéro (34.33) ou Méso (34.32)) et lorsque *J.communis* était omniprésent (sans pour autant tomber dans la catégorie « lande » ou « mosaïque ouverte ») le Code 31.88 (faciès à *J.communis*) a été rajouté en « habitat secondaire » dans la base. Les cahiers des charges Natura2000 indiquent pourtant dans un tel cas, que le *J.communis*. fait partie de la mosaïque de pelouse calcicole. Il ne devrait pas en principe apparaître systématiquement de façon distincte lors du rendu cartographique (le milieu est alors simplement rattaché au Code UE des Cahiers d'Habitats 62.10 « Pelouse à faciès d'embroussaillage sur substrat calcicole »).

L'idée est de pouvoir faire ressortir, l'omniprésence de cette espèce caractéristique des premiers stades de fermeture des milieux ouverts, et ainsi d'appréhender un état de conservation par station ou encore d'un potentiel écologique.

Ce même code 31.88 (junipéraie) est renseigné dans le cas de boisements clairsemés notamment du *Quercetalia pubescenti-petraeae* (41.71) ; le milieu reste cartographié en tant que milieu boisé (parfois en « mosaïque fermée » si des reliques de stades antérieurs persistent) de type chênaie pubescente thermophile.

#### → L'intérêt de cette méthodologie ... faire ressortir des tendances sur le SIG

Ces informations permettront de mettre en évidence une dynamique récente de fermeture lors d'une requête sur le SIG en faisant ressortir les codes des habitats traduisant cette fermeture. Les codes des habitats les plus représentatifs (« dominants ») sont renseignés dans la base, ce qui évite de fausser les données.

#### → Cas particulier des « mosaïques » d'habitats ...

Les codes habitats sont notés dans la base du PDA dans l'ordre de recouvrement (par exemple 41.71 ; 31.88 ; 34.32 qui signifie : un boisement type chênaie pubescente avec en sous couvert une strate arbustive dominée par *juniperus c.* dans un contexte mosaïqué par quelque patchs d'habitat type pelouse mésophile.

Dans le cas de mosaïque plusieurs codes habitat peuvent être retenus pour « l'habitat dominant ».

## 2.14. Établir une liste d'espèces patrimoniales et/ou protégée sur le secteur

Durant la phase relevé cartographique, il a été demandé de relever un certain nombre de taxons et de syntaxons (groupements végétaux) patrimoniaux. Il s'agit essentiellement d'espèces protégées au niveau régional et départemental, susceptibles d'être contactées sur les milieux prospectés. Une liste d'espèces « patrimoniales » et ou « caractéristiques » a été établie, suite à un fastidieux travail d'analyse de l'écologie de chaque espèce. Cette liste d'espèces a été soumise aux membres de la Société Botanique locale (SBP) afin de la valider et/ou la compléter. cf. *Annexe n°4 : liste des espèces patrimoniales relevée sur le terrain.*

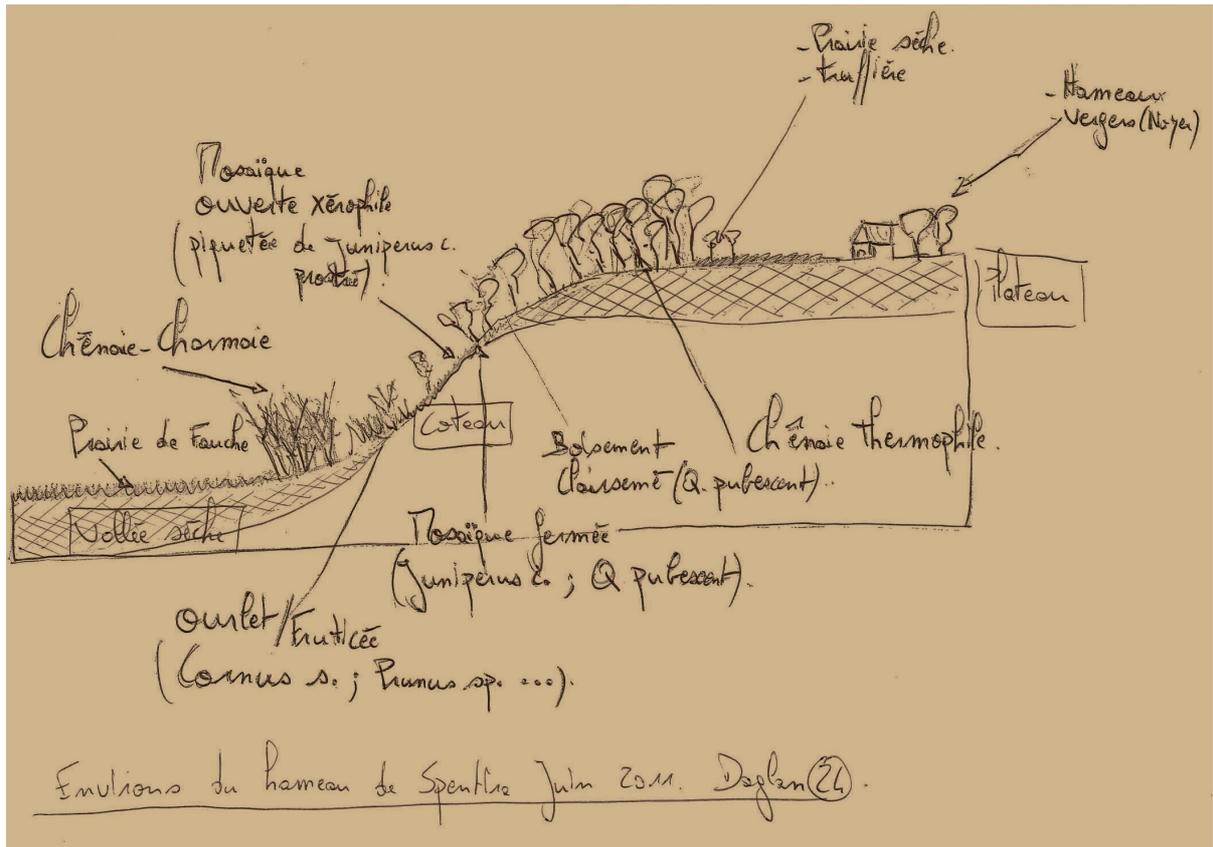
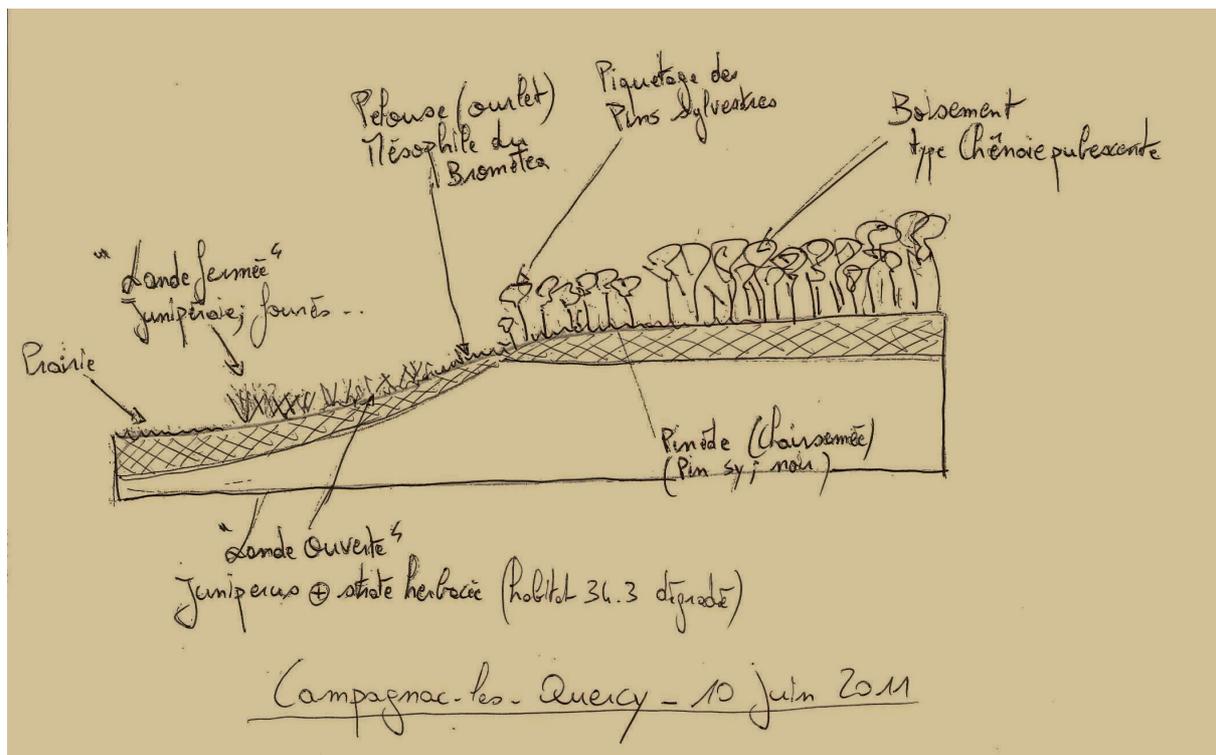


figure n°10A : croquis de terrain ; schématisation des milieux ; deux grands cas de figure : en situation de coteau (milieux xérophile) et en situation de plateau (milieux plus mésophiles (dolines)) (L.P.2011)



## 2.15. Pré-zonage des milieux par photo-interprétation

### > Un travail initié par le CAUE 24

Un travail préalable au terrain est requis. Il s'agit d'une pré-analyse de l'occupation des surfaces, par photo-interprétation. Ce premier travail a été réalisé en partie en amont, par le Conseil d'Architecture et d'Urbanisme et de l'Environnement de Dordogne (CAUE 24) dans le cadre d'une étude préliminaire à l'élaboration de l'inventaire des pelouses et coteaux calcicoles du département.

Le CAUE a classé les polygones ainsi réalisés en deux types. Un premier lorsque l'analyse des photos aériennes permettait de qualifier la zone de pelouse et milieux associés (ourlet, fruticée ...). Le taux de fermeture maximum retenu théoriquement pour ce premier type est de 30%.

Un deuxième type, lorsque la photo-interprétation ne permettait pas de qualifier le milieu, mais que le taux de fermeture compris entre 30 % et 60 %.

### > Un près-zonage plus approfondie

Le travail du CAUE se limitait aux grandes unités ; par ailleurs une grande partie des milieux n'avaient pas été pris en compte ; cette première analyse a du être précisée.

Ce travail de photo-interprétation a été effectué sur la base d'une échelle au 1/5000. Ainsi, les zones ouvertes pour lesquelles une évolution récente de fermeture du paysage (faciès de mosaïque/« lande » ouverte à fermée) été pré-senti ont identifiées.

Cette première « phase d'analyse » à permis une immersion dans la problématique et un aperçu « aérien » de l'espace.

## 2.16. Quelle échelle de saisie ?

L'échelle de saisie sous SIG et sur les « fiches de terrain papier » retenue est au 1/5000. La restitution finale sera théoriquement celle du 1/25000 (cahiers des charges N2000).

Le zone d'étude élargie couvre une surface de 151 sous-maillages au 1/5000, il n'était pas envisageable d'imprimer d'avantage de feuilles indispensables sur le terrain.

## 2. Travail d'extrapolation par photo-interprétation

### 2.21. Une nécessité pour compléter la cartographie du territoire

Afin de compléter le travail entrepris de cartographie de l'occupation du sol, le recours à la technique de la photo-interprétation et d'extrapolation s'est avéré indispensable. Cette méthode a été mise en œuvre notamment pour faire ressortir les secteurs boisés. Une partie des milieux ouverts qui n'avaient pas pu être cartographiés directement sur le terrain (isolement, manque de temps pour les prospections) ont du être extrapolés.

### 2.22. Cadre et critères retenus pour limiter les marges d'erreurs ...

→ Typologie retenue pour les milieux ouverts extrapolés...

\* **Le premier type** correspond aux milieux ouverts dont le **taux de recouvrement ligneux** semble **inférieur à 40 %**. Aussi pour le critère de typicité de la station (coteaux, en contact avec des secteurs cartographiés lors de la phase de terrain ...) a été retenu, de façon à exclure au maximum les zones récemment en déprise (ancienne vigne, prairie sèche ...). Ces milieux sont théoriquement affiliés aux habitats de pelouse et milieux associés.

\* **Le deuxième type**, correspondant à toutes les **stations** pour lesquelles il était **difficile de garantir leur typicité écologique** ainsi que leur état de conservation. Dans cette catégorie, ce retrouve un grand nombre de milieux différents ; allant de la friche agricole assez récente, à la « mosaïque fermée », les landes à *J.communis* ou encore les prémices de boisements clairsemés (équivalent qualificatif « mosaïque fermée » lors des relevés de terrain).

## → **Typologie des boisements extrapolés ...**

### **\* Les résineux**

Les boisements résineux ont été traités séparément du reste des unités boisées. Deux grands types de boisements de résineux sont présents sur le territoire : les boisements spontanés s'inscrivant dans la dynamique naturelle de fermeture des milieux, avec le Pin Sylvestre ; et les plantations de résineux (Pins noir et maritime).

### **\* Les boisements clairsemés et boisements de « feuillus »**

La catégorie « boisements clairsemés » a été conservée lors de ce travail d'extrapolation. Cette typologie qui n'a aucune valeur scientifique (l'Inventaire Forestier National caractérise un boisement à partir de 30 % de fermeture par la strate arborescente), permet de décrire des secteurs arrivants au stade forestier sous lesquels persiste une strate herbacée et arbustive proche des habitats correspondants aux stades précédents de la succession (*J.communis*, fourrés, patchs de mosaïque ouverte type pelouse ...).

Ces milieux peuvent également être intéressants en matière de connexion inter-stations ouvertes, du fait de leur relative perméabilité pour des espèces animales caractéristiques (Lépidoptères notamment).

Le reste des boisements ont été relevés en tant que « boisements de feuillus dominants ».

## → **Une distinction chromatique sur le rendu cartographique**

Il est indispensable que les surfaces issues de ce travail puissent être identifiées sur le rendu cartographique. Ainsi, ces entités ont été dessinées avec un cercle en pontillés (la cartographie de terrain étant affichée en trait plain) la trame de fond des milieux doivent reprendre les mêmes palettes chromatiques utilisées pour la cartographie de terrain.

## → **Un étalonnage indispensable ...**

Afin de limiter la marge d'erreur, un « étalonnage » s'est avéré nécessaire. A été retenue de façon aléatoire une dizaine de polygones dessinés pour chaque catégorie qui ont été prospectés sur le terrain pour estimer les marges d'erreur. (cf. *Annexe n°5 : extrait tableau étalonnage cartographie par extrapolation*).

## → **Quelques ajustements suite à cet étalonnage ...**

### **\* Problématique des milieux type « taillis » ...**

Dans un premier temps il est apparu qu'un certain nombre de polygones interprétés en « Milieu Ouvert type 2 » correspondaient en réalité à des milieux de type taillis. Ces milieux apparaissant ouverts sur l'orthophoto (celles-ci datant de 2005). Il fallait éviter de cartographier ces stations afin de fausser le rendu cartographique final. Ces milieux de taillis sont des milieux à part entière, présentant souvent un cortège écologique (faunistique et floristique) proche des stades évolués des milieux ouverts.

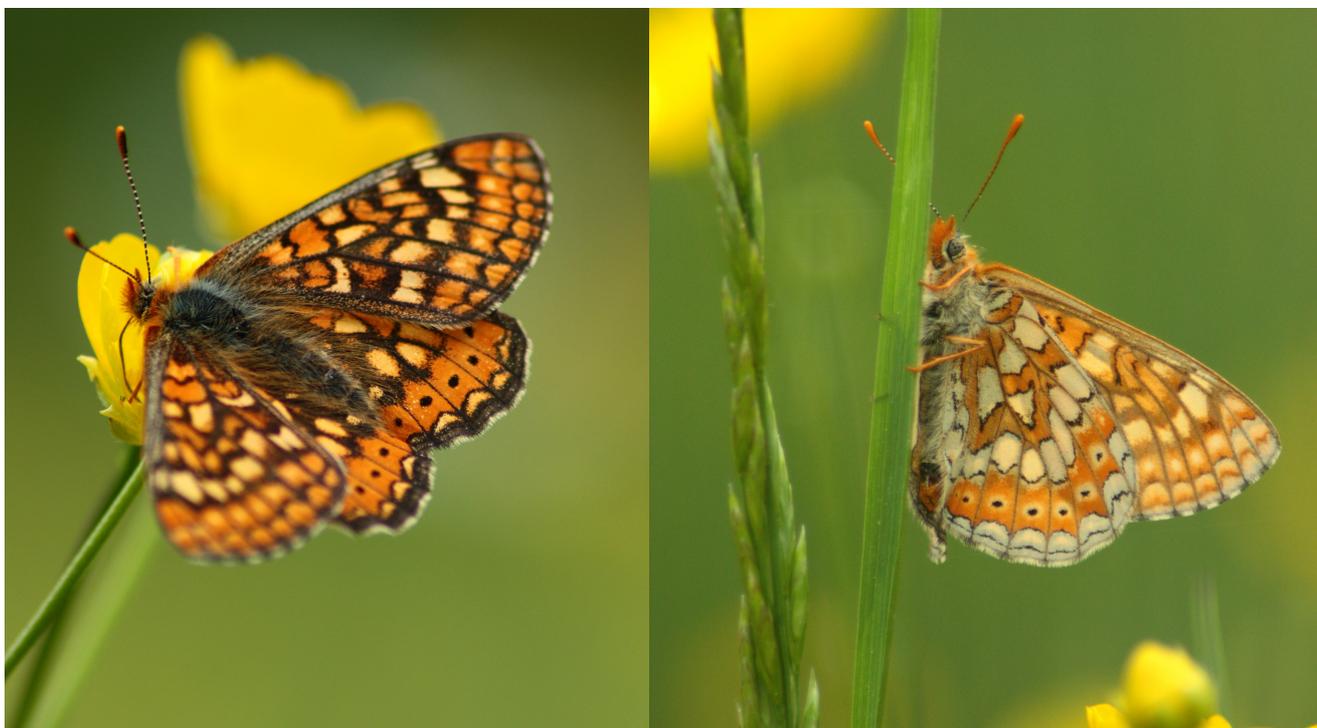
Une question se pose : faut-il cartographier ces milieux en boisement (dense ou clairsemé ?) ou dans une catégorie de milieu « ouvert en cours de fermeture » ? Une difficulté majeure réside dans l'interprétation de ces milieux ; ceux-ci évoluant assez rapidement vers un stade fermé. Ces milieux ont été cartographiés en tant que « boisements clairs ».

### **\* « Prairie sèche » ou « pelouse » : difficulté de photo-interprétation ...**

L'autre marge d'erreur à corriger concernait des milieux strictement ouverts photo-interprétés en type 1. Il est en effet très difficile de faire la distinction entre une « prairie sèche » et une « pelouse mésophile » dans bon nombre de cas via l'interprétation (cette distinction étant parfois assez difficile sur le terrain sans relevé phytosociologique). Ces milieux de prairies sèches sont souvent dominés par *Bromus erectus* et *Festuca rubra* et un cortège de plantes que l'on retrouve sur les habitats de pelouse mésophile (*Ononisatrix*, *Orchispupurea* ...).

Le seul moyen de limiter ces erreurs est de redoubler de vigilance en essayant de regarder les environs immédiats du polygone et les conditions stationnelles (courbes de niveau sur le Scan25, proximité de site cartographié sur le terrain ...).

Les prairies sèches sont par ailleurs des milieux riches et diversifiés qui n'ont pas été réellement pris en compte dans ce travail. Ces milieux sont par ailleurs ceux qui sont le plus souvent plantés en Pin (noir, maritime) ou encore mis en truffière, lorsqu'ils ne sont pas simplement soumis à la déprise, entraînant une banalisation et fermeture du paysage.



*figure n°12.A : Euphydryas Auriana (cliché M. Crouvezier 2011)*

### 3. Prospection Damier de la-succise (*Euphydryas aurinia*)

#### 2.31. Pourquoi rechercher le Damier de la succise ?

##### \* Une espèce emblématique ...

*Euphydryas aurinia* est une espèce emblématique de la faune Rhopalocérique d'Europe. Lépidoptère de la famille des *Nymphalidae*, c'est une espèce univoltine (une génération par an) de taille moyenne (envergure des ailes antérieures : de 15 à 25 mm). (cf. figure n°12.A)

##### \* Quelques aspects d'écologie de l'espèce ...

Le Damier de la Succise possède une plasticité écologique assez importante au vu des milieux qu'il fréquente. On peut le rencontrer dans des milieux humides (prairies, landes hygrophile, tourbières) mais aussi sur des pelouses calcicoles sèches ou des prairies maigres (Cahiers d'habitats, Tome 7).

La plante hôte principale de ce Rhopalocère décrite dans la bibliographie européenne est *Succisa pratensis* et *Scabiosa columbaria*. D'autres plantes-hôtes sont utilisées par l'espèce : *Centaurea scabiosa*, *Knautia arvensis* et parfois sur *Cephalaria leucantha* ou sur les chèvrefeuilles (*Lonicera etrusca* observé dans le Lot) (Lafranchis, 2000 ; Warren, 1999).

##### \* Un statut de protection qui lui confère un rôle d'espèce « parapluie »

Considérée comme « en danger » dans la liste Rouge de l'UICN de France, elle est protégée au niveau national et inscrite à l'Annexe II de la Directive Habitats Faune-Flore. Ce statut, lui confère une place « d'espèce parapluie » pour d'autres taxons réalisant les mêmes niches écologiques (notion de guildes et niches écologiques).

Les lépidoptères Rhopalocères sont des bio-indicateurs intéressants et assez faciles à observer ; ils reflètent souvent la fonctionnalité des milieux, de par certaines de leurs exigences. Ils nécessitent en outre des conditions de vie particulières, en termes de lumière, d'abris, de végétations, de conditions météo favorables et de chaleur et sont sensibles à l'utilisation de pesticides (Programme Life Papillons, 2011).

Ils sont de ce fait, qualifiés d'espèce parapluie. Ils sont en outre de très bon indicateurs de l'état de conservation des écosystèmes ouverts. « Ce sont des espèces phytophages et l'état de conservation de leur habitat est associé au maintien d'une gestion extensive des milieux herbacés » (P. Dupont, 2001). « Les prairies fauchées, les biotopes "campagnards" et, dans une moindre mesure, les forêts bien entretenues et les pelouses ou prébois sur sol calcaire sont des milieux où la composition en espèces animales et végétales est profondément marquée, voire complètement déterminée par l'activité humaine », notamment l'activité agricole (H. Descimon, 1990).

La présence de cette espèce était inconnue sur la zone d'étude avant ce travail.

#### 2.32. Déroulement de la prospection

(cf. annexe n° 7 : protocole « Damier de la succise »)

Le déroulement de la prospection ne va pas être détaillée ici. Il s'agit d'un mode prospection relativement « classique » pour ces taxons (Rhopalocères) qui consiste en un échantillonnage du territoire. Un certain nombre de points ont été pré-établis sur la base d'un travail de photo-interprétation des biotopes potentiels suite à un travail de bibliographie.

Aussi, un des facteurs à prendre en compte était la période de vol des imagos qui est assez limitée, commençant de la fin avril à mi-mai avec une fluctuation parfois significative des individus durant cette période en fonction des conditions météorologique (T. Lafranchis et al., 2000).

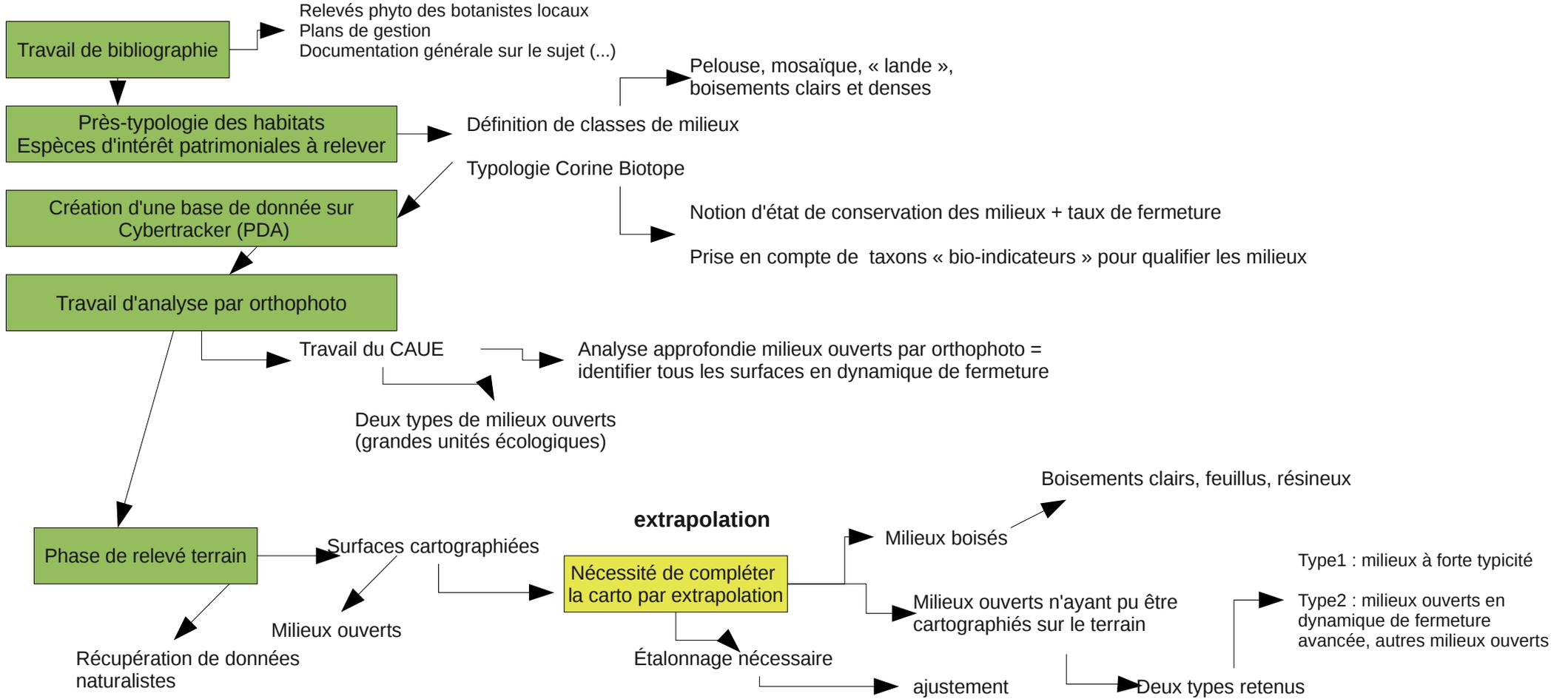
Un regard sur les autres Rhopalocères était demandé, de façon à générer des données entomologiques sur ce territoire encore peu prospecté par le CREN Aquitaine. Un certain nombre d'espèces étaient suspectées sur ce territoire. Ces informations étant intéressantes à récupérer dans le cadre de l'élaboration du DOCOB. Aussi, ce travail de porter à connaissance trouve son intérêt pour un futur Atlas régional.

##### Synthèse sur cette phase de préparation/réalisation du terrain :

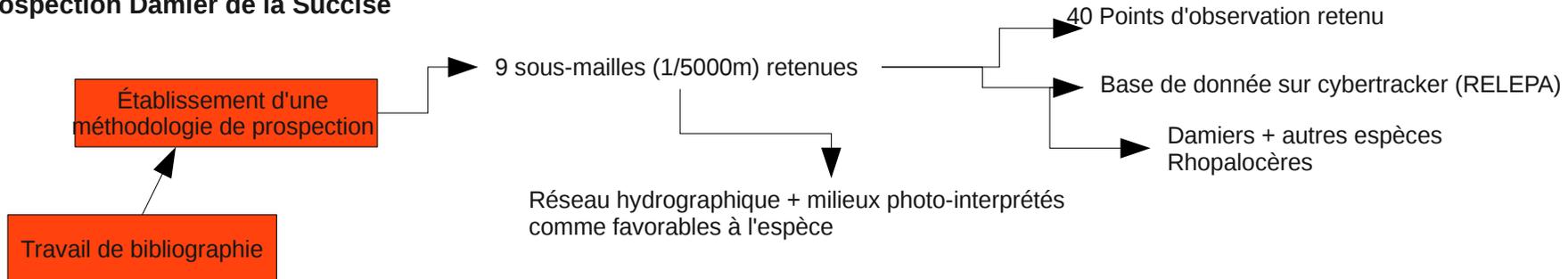
cf. figure : schématisation déroulement partie terrain et phase préparatoire (verso)

# Schéma synthétique du déroulement du stage durant la partie « prospection » et « cartographie »

## Travail de cartographie des milieux



## Prospection Damier de la Succise



## Occupation du sol or contexte agricole et anthropique

(croisement données terrain et extrapolées)

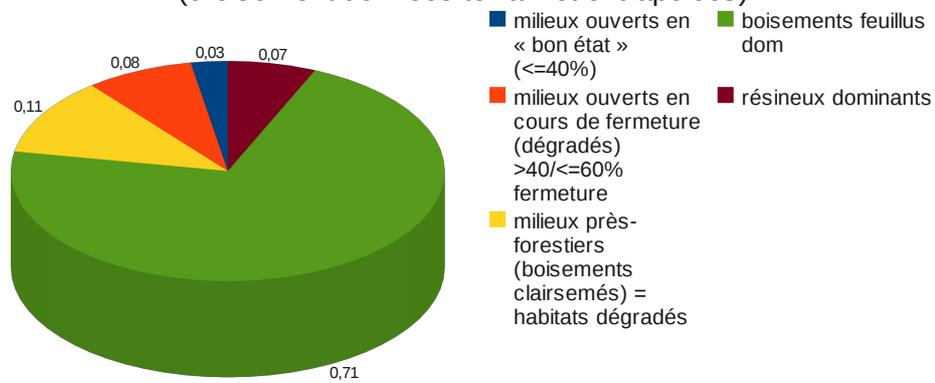
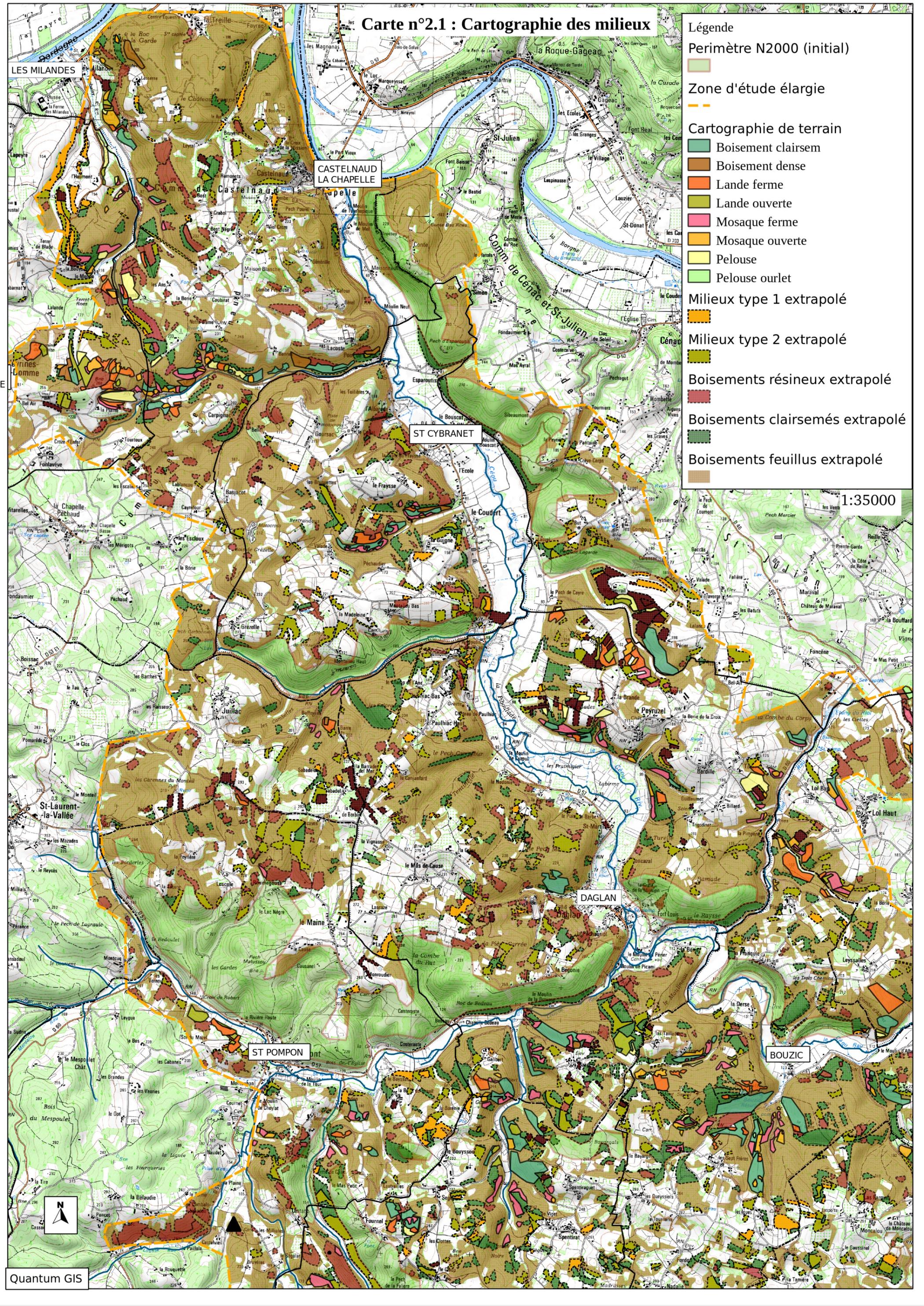


figure n°13 : graphique occupation du sol

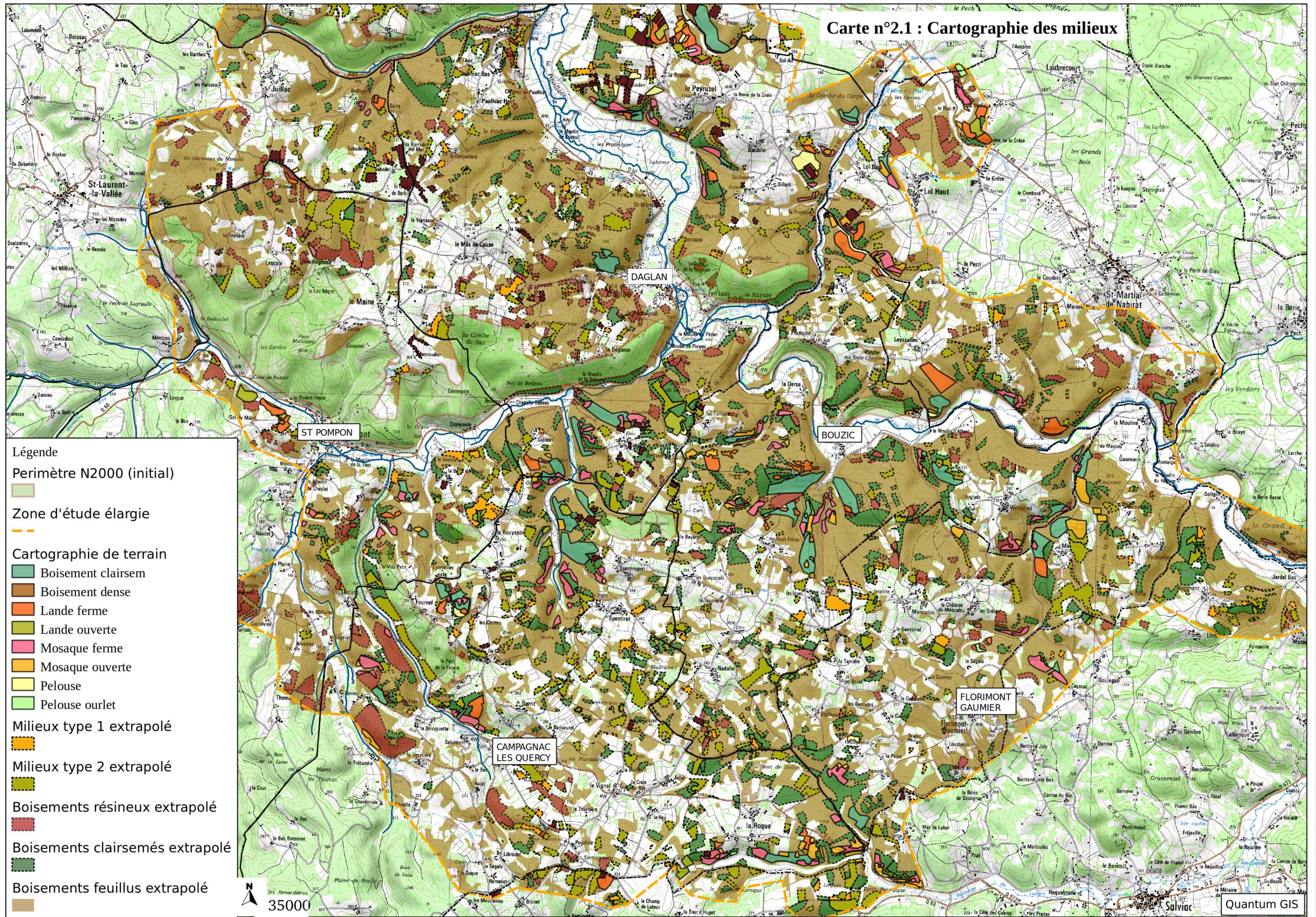
# Carte n°2.1 : Cartographie des milieux

- Légende**
- Perimètre N2000 (initial)
  - Zone d'étude élargie
  - Cartographie de terrain**
    - Boisement clairsem
    - Boisement dense
    - Lande ferme
    - Lande ouverte
    - Mosaque ferme
    - Mosaque ouverte
    - Pelouse
    - Pelouse ourlet
  - Milieux type 1 extrapolé
  - Milieux type 2 extrapolé
  - Boisements résineux extrapolé
  - Boisements clairsemés extrapolé
  - Boisements feuillus extrapolé

1:35000



# Carte n°2.1 : Cartographie des milieux

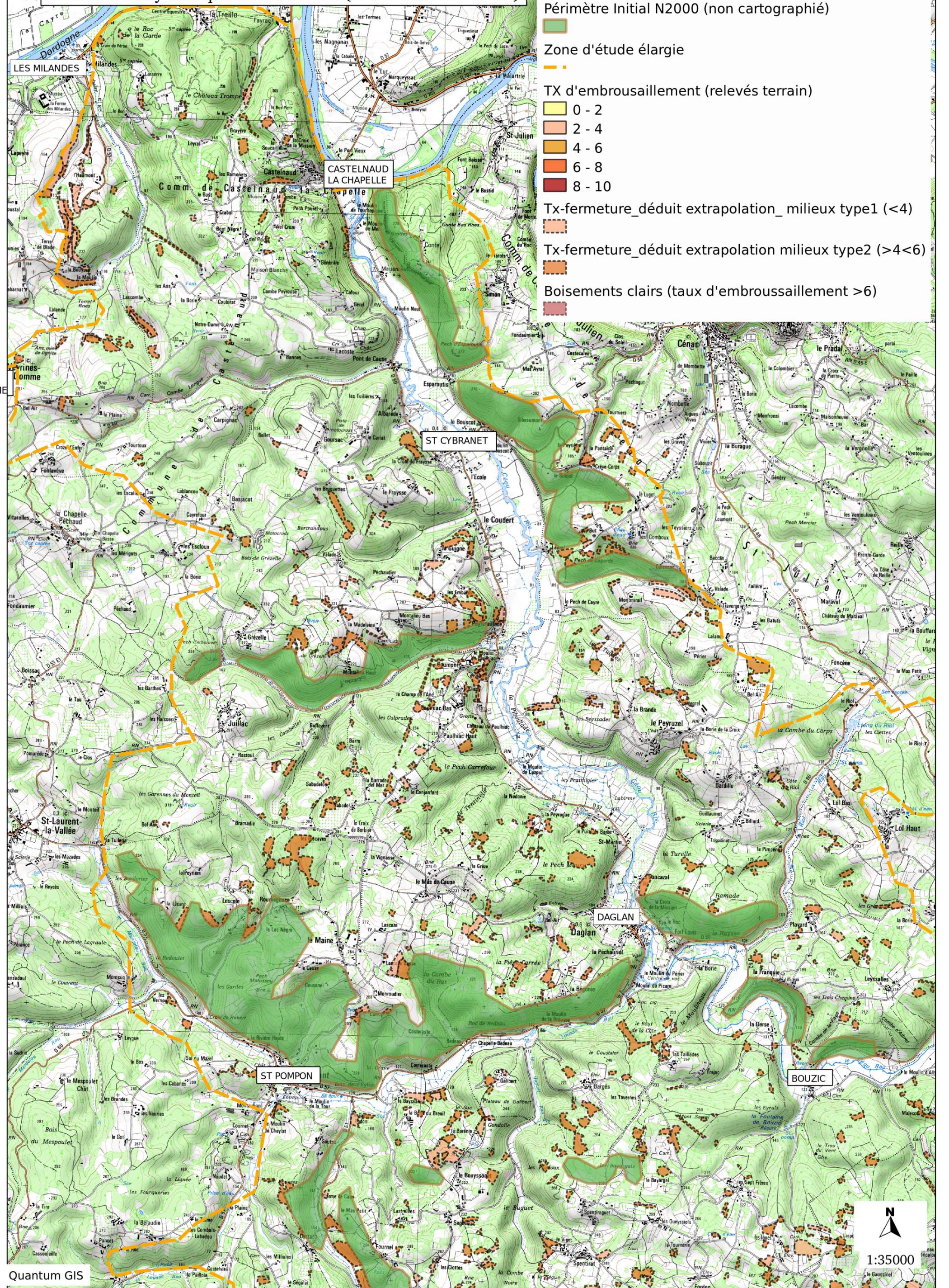


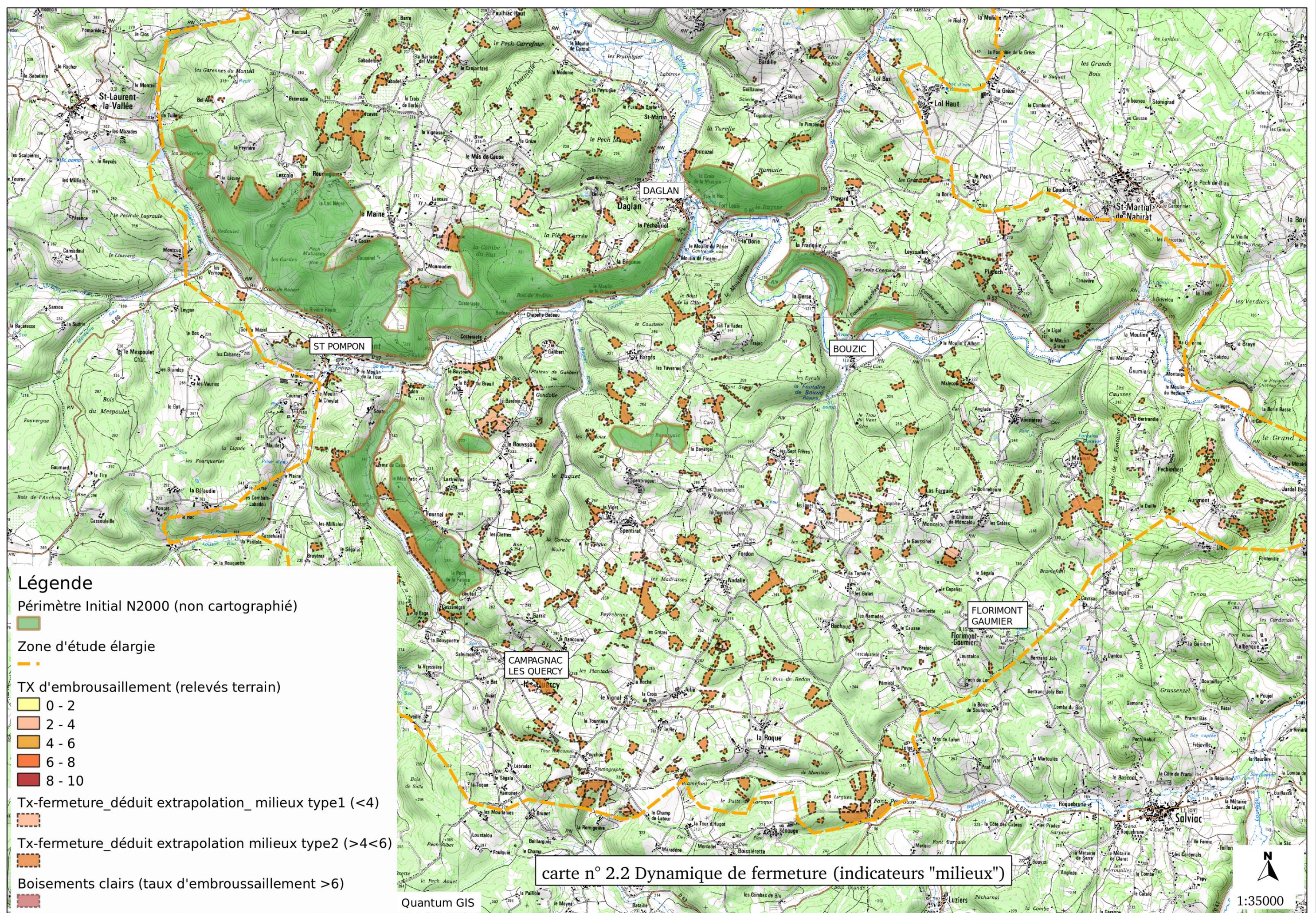
- Légende**
- Perimètre N2000 (initial)
  - Zone d'étude élargie
  - Cartographie de terrain**
    - Boisement clairsemé
    - Boisement dense
    - Lande ferme
    - Lande ouverte
    - Mosaïque ferme
    - Mosaïque ouverte
    - Pelouse
    - Pelouse ourlet
  - Milieux type 1 extrapolé
  - Milieux type 2 extrapolé
  - Boisements résineux extrapolé
  - Boisements clairsemés extrapolé
  - Boisements feuillus extrapolé
- N  
35000
- Quantum GIS

# carte n° 2.2 Dynamique de fermeture (indicateurs "milieu")

## Légende

- Périmètre Initial N2000 (non cartographié)
- Zone d'étude élargie
- TX d'embroussaillement (relevés terrain)
  - 0 - 2
  - 2 - 4
  - 4 - 6
  - 6 - 8
  - 8 - 10
- Tx-fermeture\_déduit extrapolation\_milieux type1 (<4)
- Tx-fermeture\_déduit extrapolation\_milieux type2 (>4<6)
- Boisements clairs (taux d'embroussaillement >6)





**Légende**

Périmètre Initial N2000 (non cartographié)



Zone d'étude élargie



TX d'embroussaillement (relevés terrain)

- 0 - 2
- 2 - 4
- 4 - 6
- 6 - 8
- 8 - 10

Tx-fermeture\_déduit extrapolation\_milieus type1 (<4)



Tx-fermeture\_déduit extrapolation milieus type2 (>4<6)



Boisements clairs (taux d'embroussaillement >6)



carte n° 2.2 Dynamique de fermeture (indicateurs "milieus")

## Partie 3 : Résultats/Analyse Des Données

### 1. Analyse De La Cartographie

#### 3.1. Surfaces cartographiées (cf. carte n° 2. 1 : cartographie des milieux)

Près de 6300 ha ont été cartographiés sachant qu'ont été exclues les zones agricoles stricte (cultures, prairies, vergers) ainsi que toutes les surfaces anthropiques (villages, infrastructures de communication, contexte de la Vallée du Céou).

Seulement 427 ha de cette surface est issu des prospections de terrain, le reste ayant été extrapolé par photo-interprétation. Cette surface peut paraître assez limitée, mais le morcellement relativement important a nécessité un temps de prospection conséquent (6 semaines en cumulé) ; d'où le recours à la méthode de photo-interprétation.

L'analyse des données a essentiellement été réalisée sur la base des relevés de terrain, afin d'assurer une certaine fiabilité des informations. Les critères de la cartographie extrapolée ont également servis à faire ressortir de grandes tendances.

#### 3.2. Constat général

En arpentant rapidement le territoire d'étude, on se rend très rapidement compte d'un passé agricole témoignant d'une campagne très active il y a encore quelques décennies. De nombreuses fermes, des granges, des bergeries, ou encore de très nombreuses constructions en pierres sèches typiques du secteur témoignent de ce passé. Quelques vignes plus ou moins entretenues se maintiennent localement. Il est difficile d'imaginer ce que pouvait être le territoire à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, période de très forte activité rurale.

#### 3.3. Analyse du Rendu cartographique

##### > Dominance des boisements (cf. figure n°13 : graphique occupation du sol)

Le territoire est largement dominé par les boisements puisque ceux-ci couvrent près de 89% de la surface cartographiée (cumul des classes de boisements). Ces surfaces sont généralement de grands ensemble boisés dans le contexte vallonné du secteur ainsi que sur les plateaux, où ces boisements semblent plus récents.

##### > Une dynamique de fermeture bien avancée (cf. carte n°2.2 : cartographie dynamique de fermeture).

Près de 39 % (155 ha) de la surface cartographiée directement sur le terrain (« boisement dense » exclut), dépassent les classes du 60 % de fermeture, seuil au-delà duquel on considère la perte quasi définitive de la typicité écologique des habitats ouverts.

21 % (82 ha) de cette même surface cartographiée, ont été rattachés aux classes de fermeture inférieures ou égales à 40 %. Autrement dit seul ces 82 ha cartographiés peuvent être qualifiés en bon état écologique (si l'on considère seulement le taux de fermeture).

##### > Des milieux ouverts plus ou moins isolés à la surface réduite ...

###### \* Données cartographie de terrain ...

Ces stations encore ouvertes apparaissent comme très vulnérables à court terme. La surface moyenne de ces stations est de 0,63 ha. Cette surface moyenne traduit un phénomène de fragmentation important des stations ouvertes. Ceci est à relativiser du fait de la présence de milieux « relais » entre les stations strictement ouvertes. Ces « biotopes relais » sont essentiels au maintien de diversité spécifique de ces habitats « insularisés ». Il s'agit typiquement de milieux en cours de fermeture (fruticée ; junipéraie ; boisement clairsemé), de prairies sèches à *Bromus erectus*, ou encore de truffières peu entretenues.

###### \* Cumule des données de terrain et extrapolées

(cf. figure n°13 : graphique occupation du sol)

Les milieux dont le taux de fermeture est inférieur ou égale à 40 % représentent 3 % (soit 170 ha) de la surface totale considérée. Attention, il est possible que des erreurs persistent, du fait du recours à une méthodologie d'extrapolation qui entraîne inévitablement des biais.

Illustration de la dynamique de fermeture des habitats typiques de pelouse  
renseigné sur la base de relevés de terrain

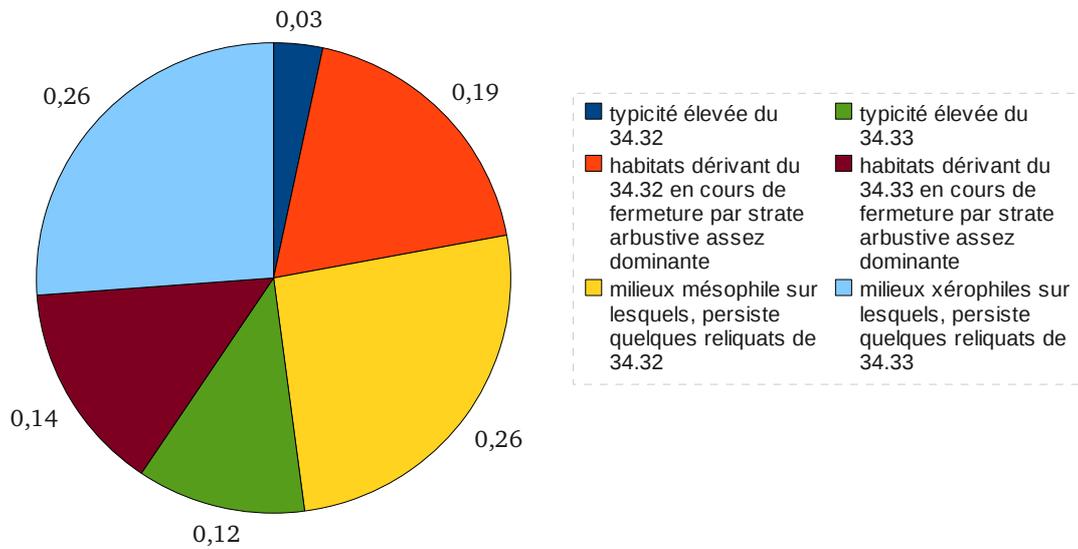


figure n°14 : graphique dynamique de fermeture des habitats de pelouse

Illustration dynamique d'embroussaillage  
d'après la cartographie de terrain

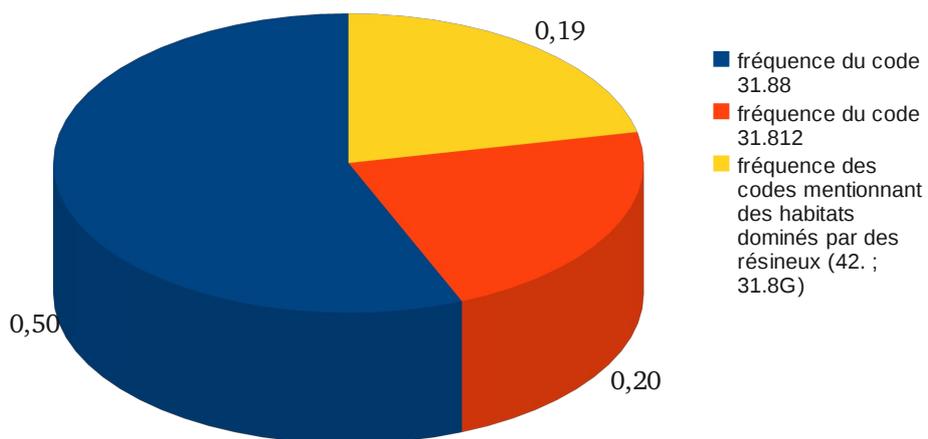


figure N° 15 : Graphique Illustrations dynamique de fermeture

Si ces critères sont élargis aux classes comprises entre 40 % et 60 % de fermeture, on obtient 8 % (soit 498 ha) de milieux dont l'état de conservation peut être qualifié de peu favorable à mauvais.

### > La classe « boisements clairsemés » bien présente ...

La part de milieux renseignés dans la classe « boisement clairsemé » qui est de 11 % (702 ha). Ces milieux peuvent localement traduire une dynamique de fermeture plus ancienne. Régulièrement des traces de clôtures, des constructions en pierres sèches (...) en plein milieu de ces boisements s'observent sur le terrain.

### > Des milieux qui bien souvent se maintiennent ouverts en contexte xérophile ...

(cf. figure n°14 : graphique dynamique de fermeture des habitats de pelouse)

Une très grande partie des surfaces cartographiées s'inscrit dans une dynamique de fermeture, se maintient dans des conditions stationnelles très contraignantes, empêchant et/ou limitant temporellement la fermeture du milieu. L'omniprésence du code CORINE 34.33 à rattacher à l'habitat de pelouse xérophile du Brometea traduit ce constat.

Cet habitat est noté « dominant » sur près de 184 ha (12 % des stations cartographiées) contre 53 ha (3 % de cette même surface) pour les faciès plus mésophile du 34.32.

Ces stations sont typiquement en pente, localement très importante (habitat type « pierrier/éboulis », rupture de pente sur plusieurs mètres). Ces milieux présentent alors un caractère xérothermophile marqué avec un cortège écologique d'influence méditerranéenne.

### > Une part d'habitats mésophiles ouverts très réduite ...

Si l'on exclut les surfaces en contextes xérothermophiles, la surface de milieu ouvert type pelouse sèche du Mésobromion (34.32 et habitats associés), est relativement faible (53 ha relevés sur le terrain).

Ces habitats sont pourtant, parmi les plus intéressants d'un point de vue richesse et diversité biologique, lorsque ceux-ci sont dans un état de conservation encore « convenable ».

Dans une optique de redéploiement pastoral, ces stations plus riches de type mésobromion et moins escarpées, sont plus facilement mobilisables et intéressantes pour les éleveurs.

### > Un schéma classique sur le secteur ...

(cf. figure n°10A : croquis de terrain ; schématisation des milieux (page 9).

Le bas de pente est bien souvent le milieu le plus riche avec l'accumulation des matériaux du « haut » au fil des saisons. Dans ce contexte très souvent, un boisement de type Chênaie-charmaie (41.2.), ou des faciès embroussaillés (fruticée, junipéraie) sur les espaces ouverts.

Sur le haut du coteau les conditions moins contraignantes pour les ligneux, permettent à ces derniers de s'installer progressivement par le haut puis progressivement tendent à descendre sur le milieu du coteau (phénomène de ourlet). Ces boisements sont typiquement ceux désignés sous la nomenclature « boisements clairsemés » et sont dominés par *Quercus pubescent* (41.71) (localement *Q. petrea*). Parfois quelques *Pinus sylvestris* s'installent spontanément. Les espèces de Pins allochtone (*Pinus pinaster* ; *Pinus nigra spp.*) tendent à s'installer puis à se maintenir durant ces phases de colonisation ; notamment sur les stations en contacts avec des plantations.

### > L'omniprésence des espèces des faciès d'embroussaillage ...

(cf. figure N° 15 : Graphique Illustrations dynamique de fermeture (page 14))

#### \* Le genévrier commun (*J.communis*)...

Le code traduisant la présence de *J.communis* (31.88) correspond à près de 50 % des stations cartographiées (terrain) dont 26 % où celui-ci constitue l'habitat dominant (« lande » type Junipéraie, pelouse embroussaillée du 62.10). Cette essence héliophile, est très rependue au niveau local. Il témoigne d'une dynamique de fermeture assez récente ; celui-ci peut cependant persister de longues années dans des contextes plus fermés avant de dépérir.

Le code de cet habitat a été relevé dès que l'espèce se retrouvée assez fréquemment ; l'information ainsi recueillie permet de faire ressortir ces chiffre ; il ne faut pas comprendre que 50 % des milieux cartographiés présentent un milieu dominé par le genévrier commun.

# Carte des points de contact des espèces de Rhopalocères

## Légende

Points Damiers de la succise



Points Cuivre des marais



Prospection Rhopalocères



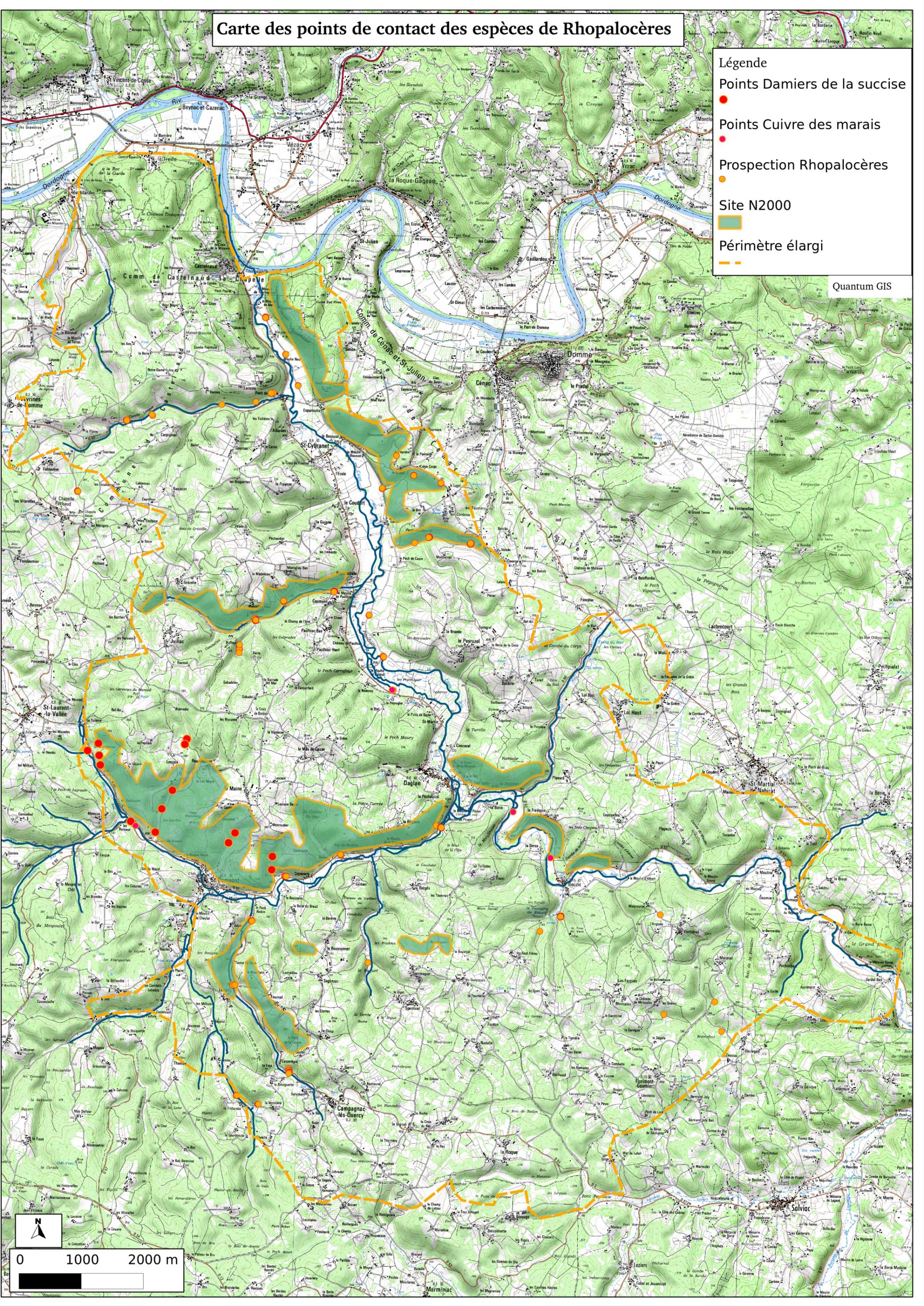
Site N2000



Périmètre élargi



Quantum GIS



0 1000 2000 m

### \* Les essences des stades de fruticées/ourlet embroussaillés ...

Le code 31.812 utilisé pour relever les stades d'embroussaillage par la strate arbustive a été relevé sur près de 20 % des stations. Souvent ces essences (*Cornus s.*, *Prunus spp.*, *Viburnum l.*, *Ligustrum v.*) se retrouvent sur des milieux cartographiés sous le qualificatif « lande » (ouverte/fermée). Elles traduisent comme *J.communis*, une dynamique de fermeture récente. Ces espèces persistent un peu moins longtemps en contexte fermée que *Juniperus c.* .

### > Un « enrésinement » non négligeable ...

Près de 7 % des boisements cartographiés sont des boisements à dominance de résineux. Il s'agit bien souvent de plantations menées dans les années 60/70 qui ont continuées jusque dans les années 80/90 avec une intensité moins élevée (cette tendance semble s'être reportée vers les installations de truffières, offrant un avenir économique plus intéressant). La majorité de ces boisements a été implantée sur d'anciennes parcelles cultivées et/ou pâturées. Ces boisements « anthropiques » peuvent être considérés comme une menace pour les espaces ouverts. Les essences installées étant principalement du *Pinus nigra spp.* (Pin noir (d'Autriche)) et *Pinus pinaster* (Pin maritime) (moins fréquent). A noter la présence de *Pinus halepensis* (Pin d'Alep) sur la commune de Daglan (hameau de Peyruzuel) issu d'une plantation.

Ces espèces introduites arrivent aujourd'hui à maturité, ainsi des phénomènes d'ensemencement des stations ouvertes dans les environs de ces boisements sont fréquents. Sur 19 % des milieux cartographiés le Pin noir et/ou P. maritime sont présents. Ce taux « d'enrésinement » devrait augmenter rapidement dans les années à venir. (cf. figure N° 15: Graphique Illustrations dynamique de fermeture)

## 2. Résultats/enjeux faunistiques

### 3.21. Lépidoptères Rhopalocères

#### 3.211. Résultats des prospections Damier de la succise

##### \* Une espèce présente, mais très localisée sur le site ...

L'espèce a été contactée sur seulement 13 points sur un ensemble de 40 prospectés spécifiquement pour cette espèce durant la période de vol. L'espèce a été localisée dans un rayon assez restreint sur la commune de St Pompon, malgré un effort de prospection à l'échelle du territoire. (cf. carte n° 4 : points de contact Damier de la succise)

##### \* Des damiers sur des milieux plutôt secs ...

L'espèce a essentiellement été trouvée en situation de prairie mésophile toujours à proximité de stations type pelouse xéro-mésophile. Sur ces stations, aucun plant de *Succisa pratensis* n'a été observé (espèce inféodée aux milieux assez hygrophile).

Une fréquence localement élevée de *Knautia arvensis* sur ces stations de prairies de fauche a été notée. Aussi, *Scabiosa colombaria* est bien présente sur les stations sèches. Le genre *Lonicera* avec notamment *L. estrusca* est lui aussi bien représenté. Le genre *Plantago* est présent sur la majorité des stations.

##### \* Des habitats assez diversifiés ... habitat ou simple points de contact ?

L'espèce est observée sur des stations assez différentes allant du coteau xérophile colonisé par *J.communis*. à la pelouse ourlet colonisée par le *Brachipodium rupestre* et *Origanum vulgare* à presque 100 % ou encore en fond de vallée sèche le long d'un petit cours d'eau temporaire ainsi qu'à proximité d'un point d'eau sur un habitat type cariçaie en amont du bourg de St Pompon (direction St-Laurent-la-Vallée).

Il ne s'agit que de points de contact, ne correspondant pas nécessairement à l'habitat de l'espèce. La cause de cette « dispersion » est peut-être liée à un vent relativement présent durant les deux semaines de prospection début mai ; les Lépidoptères se seraient alors réfugiés sur ces stations où il n'étaient pas forcément attendu. Aucune observation de chenille ni même de chrysalide ou encore de femelle en train de pondre lors des prospections et du travail de cartographie venu par la suite, malgré un œil attentif porté sur les plantes hôtes potentielles. (cf. figure n°12.B)



*Figure n°16 : Lycaena dispar*  
(cliché M. Crouvezier 2011)

*Figure n°17 : Maculinea arion*  
(cliché A. Hubert 2011)



### \* Une maille atlas validée ...

Ces prospections ont permis de compléter la connaissance de cette espèce dans cette partie du département en rajoutant sa présence sur une maille atlas INPN. Aussi l'objectif de trouver l'espèce sur le périmètre d'étude a été atteint. Faut-il signaler que l'espèce a été contactée seulement sur le périmètre initial (ou à proximité immédiate); ce facteur devrait faciliter sa prise en compte et le maintien de ces stations dans un proche avenir, par des mesures de gestions adaptées également profitables à de nombreuses autres espèces de ces milieux.

### \* Critique du mode de prospection

Lors de l'élaboration de la méthodologie de prospection, le choix a été d'orienter prioritairement la pression d'observation sur les milieux pressentis comme favorables à l'espèce. Or, ce sont essentiellement les milieux en conditions mésohygrophiles et/ou à proximité de ces conditions (linéaire hydrographique, basé sur ortho-interprétation) qui ont été retenus. Il s'agit peut-être là d'une des raisons pour lesquelles les résultats sont assez décevants pour cette espèce qui s'avère assez commune dans le département (petites stations (ou populations) en général). D'importantes stations ont-elles été ignorées ? Peut-être ; dans tous les cas cette remarque devra être prise en compte lors des futures prospections sur les secteurs et plus largement dans des conditions écologiques similaires ; l'espèce ne fréquente pas seulement les prairies humides !

## 3.212. Mise en évidence d'espèce à « enjeux » sur la zone d'étude

(cf. annexe n°6 : liste des *Rhopalocères* contactés )

63 espèces de *Rhopalocères* ont été contactées sans réelle recherche spécifique (mise à part pour le Damier de la succise). Ainsi, un grand nombre de données a été généré lors des prospections « damier » au moins de mai, puis de façon aléatoire de temps à autres durant la longue période de cartographie. Il était envisagé de réaliser d'avantage d'échantillonnage sur ces taxons durant ce travail de cartographie, mais en pratique cela c'est avéré trop contraignant d'un point de vue matériel (filet dans les broussailles !) et en temps passé.

### \* Le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*) (cf. figure n°16)

Une autre espèce d'intérêt communautaire de l'annexe II a été contactée ; il s'agit de *L. dispar* espèce caractéristique des prairies mésohygrophiles et milieux d'avantage humides. Cette espèce a été inventoriée à 4 reprises lors de ces prospections, particulièrement le long du linéaire hydrographique (vallée du Céou et affluents : Bouzic ; St-Cybranet ; St-Pompon). A chaque fois, seul quelques individus ont été contactés, notamment des mâles (apparaissant le premier au début de période de vol) réputés pour leur aptitude de dispersion.

Il est à supposer qu'une population est bien présente sur ce secteur, et mériterait peut-être à l'avenir une prospection approfondie. Là encore cette espèce n'était pas connue sur le territoire d'étude. Ces prospections devraient avoir lieu dès cette année, au mois d'août avec la deuxième génération de l'espèce.

### \* L'Azuré du serpolet (*Maculinea arion*) (cf. Figure n°17)

Une espèce de l'annexe IV de la directive a été identifiée. Il s'agit de *M. arion* qui est bien présent sur le territoire ; celle-ci fréquente les faciès à *Origanum vulgare*. (plante hôte) caractéristiques des milieux de type pelouse ourlet, mosaïque en cours de fermeture. Cette espèce a pu être contactée localement dans des conditions très fermées, sur de très petites stations (quelques dizaines de mètres carrés). L'espèce est rarement contactée en effectif important, seulement deux à trois individus à chaque contact. Des femelles observées en train de pondre sur leur plantes-hôtes (*O.vulgare*) ont été notées à plusieurs reprises.

### \* Un cortège des milieux xérothermophiles ...

Des espèces traduisant un milieu plus fermé, arrivé au stade boisement thermophile (*Quercinion pubescenti*) tel *Satyrus ferula* (Grande Coronide) ou encore *Minois dryas* (Grand Nègre des bois) sont des taxons intéressants pour le département de la Dordogne.

Aussi, des espèces inféodées aux stations strictement ouvertes sont bien présentes. Ces espèces ont été essentiellement observées sur le périmètre N2000 (Daglan/St Pompon) présentant de grandes surfaces

## Répartition des Rhopalocères par type de biotope

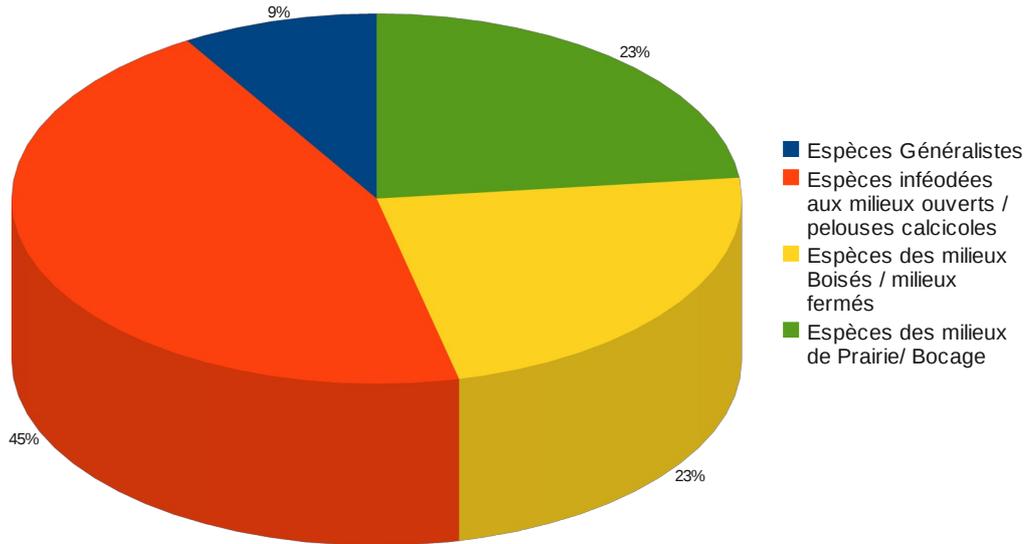


figure n°18 : graphique répartition des Rhopalocères par biotope



figure n°12.B : milieux fréquentés par le Damier-de-la-succise (coteau et prairie naturelle) (Cliché L.P.2011)

en milieux ouverts type pelouse/lande à juniperus c.. Par exemple *Pseudophilotes baton* (Azuré du thym) espèce peu courante et vulnérable dans notre département (moins fréquent que *Maculinea arion* par exemple), ou encore *Cupido minimus* (Argus frêle) dont la répartition reste peu connue dans le département.

#### \* D'autres espèces intéressantes encore ...

D'autres espèces peu rependues et/ou localisées à l'échelle départementale. Par exemple *Melitaea diamina* (Mélitée noirâtre) espèce inféodée aux prairies humides plus ou moins ombragées. Cette espèce est contactée lors des prospections « Damier » en bordure du Céou dans des habitats de prairies mésophiles et de mégaphorbiaie (régulièrement en sous couvert de peupleraie).

### 3.213. Tendances générale du cortège rhopalocérique

(cf. figure n°18 : graphique « répartition des Rhopalocères par biotope » et Annexe n°10 : liste des Rhopalocères contactés)

L'analyse qualitative des données de Rhopalocères permet d'identifier de grandes tendances. Un certain nombre d'habitats a été regroupé au sein de classes : « milieux ouverts », « milieux boisés/fermés », « milieux prairiaux/bocagers » et « généralistes ». Il était assez difficile de subdiviser en plusieurs classes de milieux les biotopes préférentiels pour chacune de ces espèces, celles-ci utilisant des habitats assez diversifiés, difficiles à classer. Cette liste était réalisée sur une base bibliographique. (cf. Bibliographie partie Rhopalocères). Une adaptation au niveau local aurait été préférable, mais fastidieuse (plantes hôtes et biotopes pouvant être différents dans la bibliographie que ceux observés sur le terrain).

Il ressort de cette analyse « basique » que près de 45 % du cortège contacté est inféodé aux biotopes « ouverts ». Cette proportion est induite par le fait que le temps passé sur le terrain s'est essentiellement concentré sur ces milieux, notamment lors de la cartographie des habitats naturels. Aussi, ces milieux sont bien représentés sur le territoire d'étude. Parmi ces espèces une grande partie pourraient être qualifiées de généralistes (pour ces milieux) ; ces dernières pouvant être contactées sur des habitats assez variés (pelouse sèche, ourlet thermophile, junipéraie ouverte, prairie sèche ...) ; par exemple *Maniola jurtina*, *Arícia agestis*, *Melanargia galathea*, *Lysandra bellargus*, *Pieris manni*, *Colias crocea*, *Lasiommata megera*, *Melitaea cinxia* sont des espèces peu spécialistes, que l'on retrouve sur un grand nombre de milieux « ouverts ».

Le cortège d'espèces spécialisées et dépendantes des contextes ouverts calcicoles est assez limité ; ceci s'explique également par le fait que ces données sont issues essentiellement des périodes de cartographie réalisée sur les milieux en dynamique de fermeture, l'essentiel des biotopes strictement ouverts étant localisé au sein des périmètres N2000 non prospectés. Parmi ces espèces plus « spécialisées » on peut citer : *Cupido minimus*, *Pseudophilotes baton* ou encore les très commun *Lysandra bellargus*, pour citer quelques espèces.

Vient ensuite la classe des espèces inféodées aux espaces boisés ou en cours de fermeture avec 23% des taxons. Parmi celles-ci un certain nombre de taxons inféodées aux milieux de lisière ou de boisements clairsemés en contexte thermophiles : *Brintesia circe*, *Gonepteryx cleopatra*, *Hipparchia fagi* pour ne citer que celles-ci.

Les milieux prairiaux et bocagés prospectés en début de saison lors de du travail mené sur *Euphydryas aurinia* présentent également un cortège important de Lépidoptères, avec près de 23 % du cortège total. Comme précisé précédemment, une partie des espèces classées d'après la bibliographie dans la classe « milieux ouverts » réalisent localement leur cycle de vie sur des milieux prairiaux mésophiles très répandus. On retrouve par exemple le cortège des Mélités essentiellement sur ces habitats, parfois en effectif très importants (n>20) : *Mellicta parthenoides*, *M. athalia*, *Melitaea didyma*, *M. cinxia* principalement.

La classe des espèces dites « généralistes » avec des espèces (9 %) qui peuvent se retrouver sur un grand nombre de milieux différents ; se sont les taxons les plus fréquents avec des nombres d'occurrences élevés : *Maniola jurtina* typiquement.

Légende

Proposition\_extention\_Euphryadyas auriana

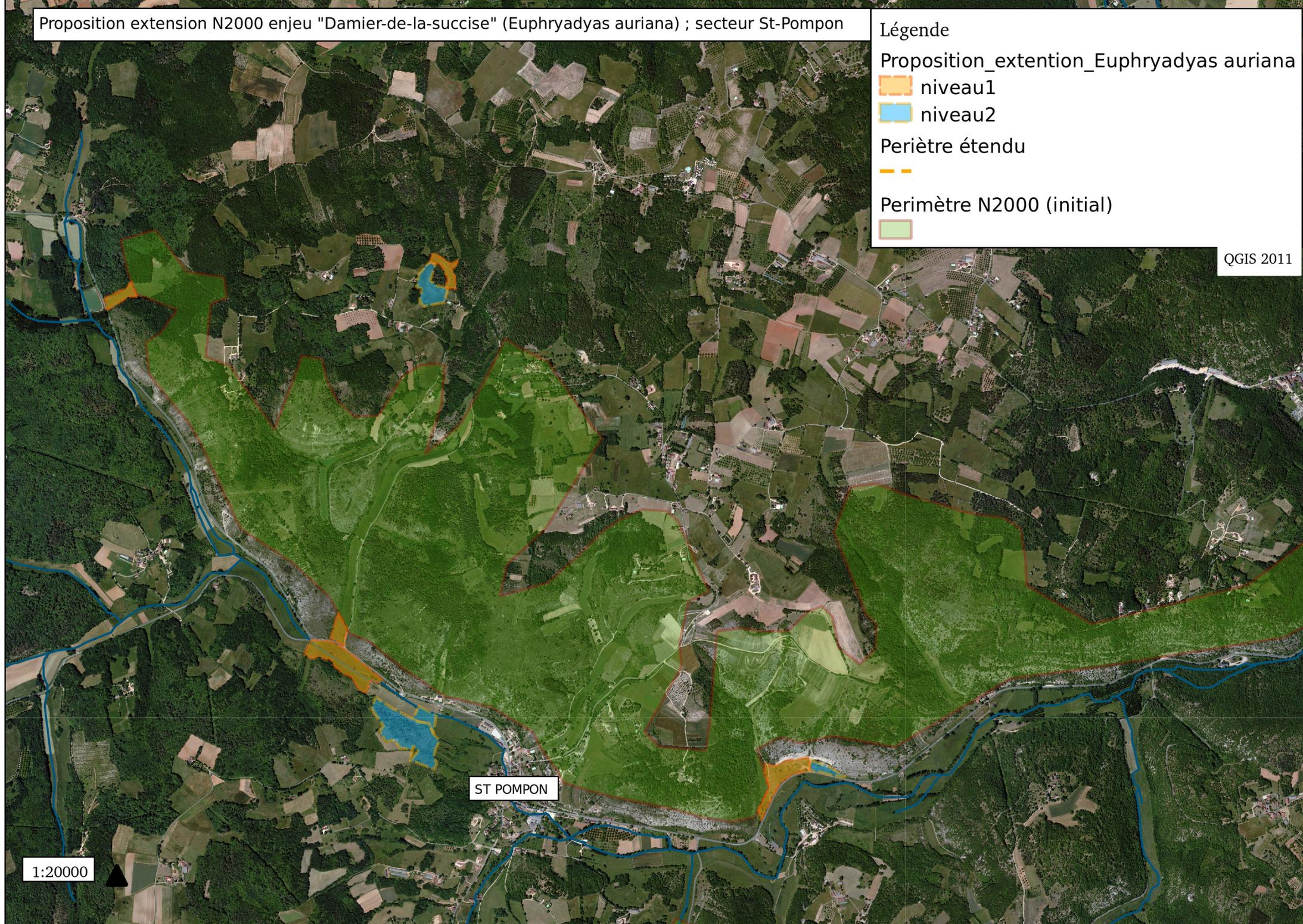
niveau1

niveau2

Periètre étendu

Perimètre N2000 (initial)

QGIS 2011



ST POMPON

1:20000



### 3.214. Un réel potentiel local en Rhopalocèrique ...

Le territoire présente un fort potentiel en terme de richesse spécifique à l'échelle du département et de l'écorégion. En effet un certain nombre de facteurs écologique favorable à cette biodiversité (influence du Lot avec des espèces « méditerranéennes » ; vallée de la Dordogne). Il serait intéressant de prévoir dans les saisons futures des jours de terrain afin de réaliser un inventaire plus exhaustif du cortège de Rhopalocères.

### 3.215. Valorisation des données « papillons » en lien avec une éventuelle proposition d'extension de périmètre N2000

#### \* Assez limité pour le Damier de la succise ...

Un des objectifs initiaux de ce travail de recherche de l'espèce Damier de la succise était d'appuyer, en fonction des points de contact, d'éventuels ajustements de périmètre N2000.

Au vu des résultats (points de contact avec cette espèce se sont fait au sein du périmètre initial ou à proximité), il va être assez difficile de soutenir des projets d'extension N2000 sur la base de cette espèce. Pour autant il est à suggérer que des stations situées à proximité des sites actuels soient intégrées aux périmètres N2000.

La proposition ainsi faite concerne des milieux (prairies et autres milieux ouverts) situés sur la commune de St-Pompon. Deux niveaux de « priorité » (d'intérêt) ont été établis pour cette proposition sur la base actuelle de la connaissance. Le niveau 1 correspond aux secteurs sur lesquels l'espèce a été contactée, le deuxième niveau correspond à des stations suspectées et/ou sur lesquelles l'habitat pourrait être considéré pour cet enjeu. Volontairement seule de petites surfaces sont proposées de façon à se concentrer uniquement sur les zones où la présence de l'espèce est certaine. (cf. Carte n°3 : carte proposition extension N2000 enjeu « Damier de la succise »)

#### \* Extension en contexte de problématique zone humide/Cuivré des marais ?

Il est possible de suggérer sur la même entrée (espèce d'intérêt communautaire de l'annexe II) des projets d'extension N2000, avec l'espèce *Lycaena dispar* (Cuivré des marais). Cependant, quelques difficultés vont se poser pour justifier un projet d'extension du périmètre actuel sur une base de problématique « coteaux calcicoles et pelouses sèches » avec cette espèce inféodée aux milieux humides.

#### \* L'Azuré du serpolet ; espèce de l'annexe IV et proposition d'extension ...

La présence de *Maculinea arion* devrait pouvoir justifier des projets d'extension N2000. Il paraît cependant difficile de justifier des propositions d'extension sur la seule base de cette espèce (en plus de l'entrée « habitat »), cette dernière étant simplement renseignée au titre de l'annexe IV de la Directive. Par contre cette espèce bien présente doit permettre d'appuyer un minimum ces projets, notamment en venant confirmer localement « l'entrée habitat d'espèce d'intérêt communautaire » sur lesquels l'espèce réalise son cycle de vie (pelouses et milieux associés).

## 3.22. Chiroptères

Un certain nombre de sites (cavités) inscrits sur la base de donnée du BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) a été visité par une équipe du conservatoire compétente dans ce domaine. Suite à ces quelques jours de terrain, très peu de sites avérés (avec un nombre de femelles en mise-bas conséquent) n'a été découvert, permettant d'identifier des sites de reproduction majeur pour le territoire. Un site connu à proximité (commune de Domme (moins de 10km)) accueille une des colonies les plus importantes du département de Rhinolophe euryale (n>500). Cette espèce assez rare dans notre département, est suspectée sur la zone N2000. Celle-ci utilise principalement des secteurs ouverts et notamment les milieux de coteaux.

Deux soirées de capture ont été organisées (dont une sans aucune capture), permettant de mettre en évidence des individus d'espèces qui se reproduisent sur le territoire (état corporel des femelle révélant l'allaitement des jeunes). Aussi, des soirées d'écoute au détecteur ont permis d'identifier un certain nombre d'espèces.

Il ressort après une succincte analyse qualitative qu'une partie des ces espèces dépendent des milieux ouverts (et/ou de leur lisières) qu'elles utilisent en territoire de chasse (cf. annexe n°7 : liste des espèces de Chiroptères contactées).

Le travail d'inventaire des Chiroptères doit continuer en fin de saison et l'an prochain (capture sur les territoires de chasse et prospections de cavités). Ce territoire présente un potentiel assez élevé pour trouver des espèces encore peu connue dans le département, avec les influences de la vallée de la Dordogne (habitat de falaise, nombreux phénomènes géologiques, milieux forestiers préservés, milieux ouverts, vieux bâtis, ponts). Cette liste actuellement peu fournie devrait rapidement être complétée et ainsi mettre en évidence des sites de reproduction et autres sites majeurs pour le cycle de ces taxons. L'enjeu chiroptères sera alors rehausser et des actions concrètes en faveur de ces groupes d'espèces pourront être envisagées via N2000.

Le CREN Aquitaine et ces partenaires (Groupe Chiroptérologique d'Aquitaine) ont à plusieurs reprises réussi à justifier et obtenir des extensions de périmètre Natura2000 sur cette base de territoire de chasse pour des espèces de l'annexe II. Dans ces cas les sites de reproduction étaient clairement identifiés sur le territoire.

Il semble ainsi difficile à l'heure actuelle de justifier une extension de périmètre sur la base de ces taxons sur le territoire d'étude.

### 3.23. Avifaune

#### \* Un Cortège D'espèces Caractéristiques Des Milieux Ouverts

Près de 63 espèces ont été contactées sur le territoire d'étude (cf. annexe n°8 : liste espèces d'oiseaux contactées). Un cortège habituel pour le département a été identifié avec des espèces plus ou moins spécialisées. Aussi, un cortège plus spécifiquement inféodé aux espaces ouverts a été mis en évidence (espèces surlignées en jaune dans le tableur en annexe). A noter la présence de la Fauvette passerinette qui est assez rare en Dordogne (seule une autre donnée de l'espèce sur les deux dernières années en Dordogne), localisée sur les secteurs thermophiles.

Le Circaète-Jean-le-blanc, donné nicheur sur le secteur, les années précédentes n'a pas été retrouvé cette saison sur les aires connues (Daglan). Celui-ci vient cependant chasser sur les coteaux et niche en périphérie du territoire (Groléjac notamment).

L'Alouette lulu est bien présente sur le secteur qui correspond typiquement à ces habitats (milieux ouverts en cours de fermeture, avec une préférence pour les jeunes pinèdes).

L'Engoulevent d'Europe semble lui aussi assez fréquent sur le territoire au sein des milieux en cours de fermeture et les boisements clairsemés. Il semble avoir une préférence pour nidifier dans les junipérais et autres stades de fruticées assez hautes.

Aucune Pie-grièche-écorceur n'a été contactée. Cependant cette espèce est susceptible de nicher sur ces milieux, bien qu'elle n'est jamais été référencée nicheuse sur les bases de données naturalistes locales (remontant à 1979) (Fauneaquitaine/SEPANSO).

### 3.24. Des espèces dites « spécialisées » au statut vulnérable ...

#### \* La fragmentation des milieux au détriment des habitats d'espèces spécialisées ...

La fragmentation des habitats ouverts qui se réduisent de plus en plus au profit de stades préforestiers puis boisés (92 %) conduit inéluctablement vers une «érosion» d'une partie de la biodiversité « spécialisée » (notion de coévolution dans le temps entre les espèces végétales et animales et leurs milieux (plus ou moins directement façonnés par l'activité anthropique)).

Or il est admis que ces espèces dites « spécialisées » (qu'elles soient végétales ou animales) sont les plus vulnérables à la fragmentation de leurs niches écologiques qu'elles réalisent (trophique, site de reproduction, thermorégulation des homéothermes ... ).

Il faut mettre en corrélation la surface et la richesse spécifique de la station. Une notion fondamentale d'écologie des populations met en avant la formule suivante : le milieu présente un potentiel en terme de richesse spécifique (nombre d'espèce sur une surface donnée, normalisée « S ») plus importante lorsque la surface est grande et les habitats diversifiés au sein du milieu. Or cette règle s'applique de façon théorique, essentiellement pour des espèces considérées comme relativement généralistes et/ou ubiquistes (à forte valence). L'idée est donc de maintenir ou de restaurer des surfaces suffisamment conséquentes et viables (très subjectif dépendant des groupes taxonomiques étudiés) pour des taxons à faible valence écologique. (F. Ramade, 2003).



*figure n° 19 : Acyptera fusca (cliché : P Fabre 2011)*

### > Cas de *Arcyptera fusca* ... (cf. figure n° 19)

Une espèce d'Orthoptères très localisée et rare en Dordogne : *Arcyptera fusca* (Criquet bariolé) a été relevé lors des prospections sur le territoire. La répartition régionale est encore assez méconnue. La bibliographie cite cette espèce comme inféodée aux milieux montagnards et de moyenne montagne, elle fréquente alors les alpages et autres milieux ouverts herbacés. Elle est en Dordogne une relique des dernières glaciations (Würm) qui a su s'adapter. Les stations sur lesquelles l'espèce est contactée dans le département, ne correspondent pas à ces milieux décrits dans la bibliographie. En effet, l'espèce se retrouve localement sur des stations thermophiles très localisées présentant un habitat de pelouse embroussaillées colonisées par *J.communis* (cette espèce semble être déterminante pour cet Orthoptère dans la région, chose qui n'est pas systématiquement décrit dans la bibliographie issue de recherches sur d'autres populations européennes).

Cette espèce est donc directement dépendante du stade évolutif de son habitat ; l'espèce n'est pas retrouvée dans des contextes trop fermés avec des *J.communis* sénescents de même que sur un habitat de pelouse strictement ouvert (qui seraient pourtant qualifiés en « bon état de conservation »). La préservation de cette espèce doit passer par des mesures de restauration/gestion permettant de maintenir des milieux favorables à proximité, avec des surfaces d'habitat homogènes. À l'opposé, un milieu très mosaïqué sera plus favorable à des taxons moins spécialisés qui se contenteront de cet habitat. La notion de mosaïque est à relativiser en fonction des groupes taxonomiques pris en compte : un milieu mosaïqué sera différent pour un rapace, pour un passereau et plus encore pour des cortèges d'invertébrés plus ou moins spécialistes. Les mesures de gestions doivent prendre en compte ces paramètres, sans pour autant tomber dans du « jardinage écologique » véhiculer par les courants de l'écologie de la conservation. (J.C. Génot ; 2003 in La nature malade de la gestion).

## Partie 4 : Pistes De Réflexions/possibilités Locales ...

### 1. L'outil Idéal : Une Gestion Pastorale

#### > La solution la plus efficace et pertinente ...

La mise en place d'un pâturage apparaît comme la solution la plus efficace (en terme de coût et de résultats attendus) et la plus pérenne pour permettre la gestion des milieux ouverts à l'échelle du territoire. La démarche à proposer doit permettre de limiter la fermeture du paysage sur ces secteurs où la déprise agricole est importante, en réinvestissant des terrains abandonnés par la production agricole et l'élevage ovin.

La perception paysagère sera améliorée grâce à la restauration de clairières, au dégagement de points culminants ouvrant de nouvelles perspectives et au nettoyage des sous bois.

Le risque incendie qui tend à s'intensifier (succession d'années sèches et déprise) sera réduit par la maîtrise de la végétation basse et semi ligneuse, propice à la propagation des incendies.

La mise en place d'une activité pastorale s'avère difficile compte tenu notamment de plusieurs facteurs d'ordre techniques et économiques qui vont être développés.

#### > Un potentiel pastoral conséquent ...

La surface totale apte à recevoir directement des troupeaux est encore inconnue, la cartographie du périmètre définitif n'étant pas finalisée au moment de la rédaction de ce présent mémoire. Ces secteurs en périmètre initial sont en effet les plus intéressantes de part leur surfaces et leurs délimitation en N2000 pour un redéploiement pastoral. Cette surface devrait-être cependant conséquente (environ 300ha en N2000 et minimum autant au sein de la zone d'étude élargie), d'autant plus si l'on considère des espaces semi-boisés aptes à une activité sylvopastorale.

Dans la suite de ce travail, seront abordées seulement les possibilités et modalités de mise en place d'un tel outil sur le territoire en proposant des scénarios plausibles. Les aspects purement techniques ne vont pas être développés, ces aspects viendront dans une seconde phase où les orientations de gestion seront envisagées en fonction des possibilités locales.



*figure n°20 : Incendie au mois de juin 2011 secteur St Pompon sur un coteau embroussaillé (Cliché L.P2011)*

Dans un premier temps vont être développés un certain nombre d'arguments en faveur d'un redéploiement pastoral sur le territoire. Cet argumentaire pourra être repris lors des premières réunions de COPIL et/ou de négociation pour proposer des extensions de périmètres N2000.

Par la suite les modalités de faisabilité d'une telle action seront étudiées à travers d'un certain nombre de points, pour une action durable et encrée sur le territoire.

Les possibilités de financement et d'implication des collectivités locales seront abordées en fin de partie.

Dans tout les cas rappelons que le succès d'une telle action va être grandement conditionnée par la phase d'animation du DOCOB et de l'implication des acteurs locaux (en particulier des collectivités locales) dans un véritable projet de territoire.

## **2. Argumentation Pour Un Retour Des Troupeaux Au Niveau Local**

### **4.21. Une démarche de développement local durable**

Les bénéfices d'une telle démarche sont multiples et profiteront à la fois aux collectivités locale, aux propriétaires fonciers, aux éleveurs ainsi qu'au Conservatoire.

#### **4.21.1. Quels intérêts pour les Collectivités locales ?**

##### **> L'attrait paysager et touristique sera renforcé :**

\*Par le maintien, voire le renforcement, de la qualité paysagère et de la biodiversité qui participent grandement à l'offre touristique de cette région.

\*Par une meilleure attractivité du territoire, en lien avec les populations locales, de plus en plus soucieuses de leur cadre de vie. Les initiatives développées chez nos voisins du Lot montrent à quel point ce type de projet est fédérateur et peut servir de support à de nombreuses activités pédagogiques, ludiques et/ou festives (fête de la transhumance, randonnées, animations autour de la faune et de la flore, de la connaissance des ressources locales et traditions locales).

\*Par ailleurs un écomusée de la pierre sèche existe depuis plusieurs années sur la commune de Daglan. Celui-ci cherche à valoriser le petit patrimoine bâti et culturel (anciens métiers, traditions, folklore) ; une démarche de réouverture des milieux permettrait d'associer une telle démarche « touristique » à une approche plus environnementale. Ainsi, il faudrait envisager la constitution d'un « groupe de travail » au sein du COPIL, alliant environnement et restauration de ce patrimoine culturel.

##### **> Le risques d'incendies limité : (cf. figure n°20)**

\*Par la réduction du risque d'incendie qui tendra à se développer si rien n'est fait.

##### **> Une possibilité de maintenir/soutenir une activité agricole :**

\*Par le maintien du potentiel agricole, aussi bien en terme de surface qu'en terme d'emploi, puisque la finalité est de conforter les élevages en place et de créer de nouvelles activités (accueil à la ferme, gîtes ruraux ...).

#### **4.21.2. Quels intérêts pour les propriétaires fonciers ?**

##### **> Valorisation de leur patrimoine foncier ...**

Par la revalorisation de leur patrimoine dont ils pourront garder la jouissance en dehors des périodes de pâturage. Leur patrimoine foncier sera de nouveau entretenu, limitant « l'aspect salle des broussailles », notion très répandue dans le monde rural.

##### **> Un intérêt pour les champignons :**

\*En recréant des milieux favorables aux champignons. Bien qu'ils n'affectionnent pas les mêmes terrains, le cèpe et la truffe sont tous deux sensibles aux conditions de fermeture des milieux. L'économie « champignons » n'est pas à négliger sur ce territoire qui possède une forte identité gastronomique liée notamment aux champignons (truffe, cèpe).

\*Des possibilités de valorisation de certains faciès embroussaillés (type coteau/pelouse) par l'implantation raisonnée de truffière. Il est possible d'envisager un groupe de travail au sein de COPIL de façon à impliquer les propriétaires (groupements de trufficulteurs) et les acteurs environnementaux

(CREN Aquitaine) pour aboutir à des intérêts réciproques (les uns verront leur terrain valorisé avec des possibilités de revenus intéressants, les autres se satisferont de milieux réouverts et entretenus favorables à la biodiversité). Un cahier des charges pourrait être rédigé sur cette base, pour une « bonne conduite des truffières donnant lieu à des possibilités de contractualisation N2000 (contrat N2000).

#### **4.21.3. Quels intérêts pour la profession agricole ?**

##### **> Promotion des systèmes d'élevage plus autonomes :**

\*En confortant les élevages en place grâce à une ressource fourragère peu coûteuse qui permet d'ouvrir des perspectives en matière d'accroissement des cheptels. Dans le contexte économique actuel, la survie des éleveurs dépend largement de leur capacité à développer des systèmes de production moins coûteux : les « agneaux sans terre, élevés en plein-air » font partie des options déjà testées ailleurs et qui ont fait leur preuve.

##### **> Pour une revalorisation de l'activité agricole :**

\*Par la revalorisation de l'image de l'agriculture au travers d'un modèle proche des aspirations du public et répondant aux enjeux du développement durable. Il sera facile pour les éleveurs d'en tirer partie sur un plan commercial, en s'appuyant au maximum sur des circuits courts qu'ils souhaitent développer.

##### **> Permettre l'installation de nouveaux éleveurs :**

\*En permettant l'installation de nouveaux éleveurs, sur les nombreuses zones en déprise.

\*En facilitant d'éventuelles reprises d'exploitations, en garantissant un revenu minimum via les montants des contractualisations (MAET, Contrat N2000, prestations de service environnementales).

##### **> Possibilité de créer des débouchés au niveau local :**

\*Par la création d'un « label » (officiel ou non) reconnaissant le travail des éleveurs qui travailleraient sur ces milieux ouverts (exemple : « Agneau du Céou »). Aussi une demande réelle existe au niveau de la production biologique. Un magasin « bio » sur la commune de St Cybranet semble demandeur de tels produits locaux.

##### **> Un complément de revenu non négligeable via N2000 :**

\*La contractualisation via l'outil N2000 peut représenter pour les éleveurs volontaires un complètement de revenu non négligeable, dans un contexte d'élevage ovin en crise.

#### **4.21.4. Quels intérêts pour le Conservatoire ?**

##### **> Une opportunité pour le CREN Aquitaine d'être clairement identifié au sein du territoire :**

\*En confirmant ces liens avec les collectivités locales et en se positionner « confortablement » dans son travail d'animateur N2000 sur le territoire.

##### **> Une «vitrine fonctionnelle» pour le CREN Aquitaine :**

\*En partenariat avec les acteurs agricoles que ce soit le CRDA Périgord noir ou les éleveurs, l'inscrivant dans le durée, permettrait d'assurer une certaine image du conservatoire telle « une vitrine fonctionnelle » pouvant débloquer des projets dans d'autres contextes similaires au niveau régional.

### **3. Pistes de réflexion**

#### **4.31. Des difficultés à surmonter ...**

##### **4.311. Pallier au Manque d'éleveur dans la zone géographique**

Comme évoqué dans la première partie de ce document, le territoire est en déficit sur le plan de l'élevage ovin. La grande difficulté va donc être de trouver des solutions pour (r)amener des animaux sur le territoire.

### > **Un problème récurrent pour le conservatoire ...**

Il s'agit d'une problématique récurrente que rencontre le conservatoire sur ces sites « ouverts ». Si des activités d'élevages persistent localement, les pratiques « productivistes » de ces systèmes agricoles limitent les possibilités d'intervention sur ce type de milieux. Le contexte local est encore plus compliqué, puisqu'il n'y a pratiquement plus d'activité d'élevage ovin. Il s'agit donc réfléchir à différents scénarios plausibles pour mobiliser un ou des troupeaux sur ces sites de grande valeur patrimoniale.

### > **L'option du pâturage collectif rapidement abandonnée ...**

Une première possibilité de mise en place d'un pâturage collectif avait été envisagée. Cependant cette idée a été rapidement abandonnée, puisque la possibilité de création d'un outil type Groupement pastoral semble impossible sur ce territoire. Cet outil est en effet réservé aux territoires en zone de montagne ou de piémont, ou dans un contexte « incendie », comme cela ce fait dans le sud de la France. Aussi une telle proposition en dehors de tout aspect « administratif », paraissait un peu trop ambitieuse dans un premier temps au vu des disponibilités locales d'éleveurs volontaires.

## **\* Deux Autres Possibilités Envisagées**

### → **Un éleveur local volontaire : la solution idéale ...**

La solution d'un éleveur déjà installé dans un secteur géographique proche apparaît comme la solution la plus intéressante. En effet, un tel schéma permettrait de s'inscrire dans une démarche de développement durable alliant des aspects économiques, sociaux et environnementaux au niveau local. Il s'agirait alors d'un simple partenariat avec ce dernier, les propriétaires fonciers et l'opérateur N2000 qu'est le CREN Aquitaine.

### > **Difficile de baser un système viable uniquement sur ces milieux ... mais envisageable ...**

Il semble assez difficile d'installer un système d'élevage uniquement basé sur ces milieux secs, dont la « valeur pastorale » reste très limitée. Un tel schéma nécessiterait d'installer un troupeau dont la charge financière doit être prise en charge soit par une réelle valorisation économique des produits via des filières adaptées avec un minimum d'intermédiaires. Aussi des « compensations » financières pour les services environnementaux rendus à la collectivité (entretien/gestion des espaces naturels) viendront en complément du revenu des produits d'exploitation. La viabilité et la durabilité d'un tel système reste cependant directement dépendant des motivations de l'éleveur et de son niveau d'exigence. Un tel système ne peut être envisagé qu'à condition que l'éleveur dispose de compétences techniques et humaines adaptées (connaissance des périodes de végétation, bonne conduite du pâturage et du troupeau, cycle « naturel » de reproduction ...). Il est envisageable de valoriser le maximum de la ressource pastorale disponible, en pâturant des milieux diversifiés (sous-bois, pelouse sèche, prairies ... ) permettant un calendrier de pâturage annuel calé sur les disponibilités alimentaires des milieux. Ce système requiert des animaux adaptés et un schéma de production extensif avec une grande maîtrise technique de l'éleveur. Dans tout les cas le CREN Aquitaine devra assurer un appuis technique. Aussi, un véritable plan de gestion pastoral (différent d'un cahier des charges N2000) est à envisagé afin d'accompagner l'éleveur dans cette démarche.

La solution la moins contraignante reste l'intervention d'un éleveur local durant une certaine période de la saison à définir suivant son système d'élevage (agnelage, lactation, engraissement, gestation ... ) qui viendrait ponctuellement avec ces animaux sur les secteurs concernés. Idéalement, celui-ci devra être à une distance permettant une transhumance sans recours à un transport en bétailière, relativement coûteux, même sur une courte distance.

Actuellement, un jeune éleveur a un projet de reprise d'exploitation en système ovin allaitant sur la commune de Bouzic. Il conviendrait de rencontrer cet éleveur, d'autant plus qu'il serait potentiellement intéressé pour faire pâturer des sous-bois et autres milieux naturels. Celui-ci est par ailleurs à proximité du périmètre N2000.

### → **Une initiative à encourager ...**

Un éleveur volontaire s'est porté volontaire (avant même d'avoir la connaissance de l'outil N2000 sur le site), pour venir avec son troupeau sur le site, orienté par la Chambre d'agriculture et les élus locaux (mairies de St Pompon et Campagnac les Q). Son exploitation est basée sur la commune de Borrèze à environ 45km du secteur d'étude. Son système d'élevage est basé sur une valorisation optimale des ressources naturelles ; il fait parcourir ces animaux en sous-bois et milieux de pelouses, complété par une ration limitée de fourrages secs et compléments durant les périodes de forts besoins (début gestation, agnelage, lutte).

Celui-ci propose de venir dès cette année (fin aout 2011) avec ces animaux (brebis allaitantes de race Lacaune) durant deux semaines sur les coteaux de St Pompon et Campagnac-les-Quercy. Les collectivités locales financent (Conseil Général, Communes) en grande partie cette opération (32 457€) avec des investissements dans un minimum de matériel (parcs mobiles, poste d'électrification...) et assurent le coût du transport en camion du troupeau entre le siège d'exploitation et le secteur retenu pour l'expérimentation. Un poste de berger qualifié va être financé (14€/heure) pour cette opération.

Une telle initiative locale ne peut qu'être encouragée. L'objectif des partenaires de cette opération est de confirmer et renouveler cette intervention dans les saisons à venir.

### → **Encourager l'installation d'un éleveur ...**

La possibilité d'appuyer l'installation d'un jeune éleveur motivé est à étudier. Le CREN Aquitaine est par ailleurs partenaire de l'association « Terre de lien », qui a pour vocation d'aider l'installation d'agriculteur dans une optique de développement durable (facilitation de l'accès au foncier). Cette formule serait réellement intéressante si dès le début un partenariat est engagé entre le CREN Aquitaine et cet éleveur.

Il est souhaitable que les élus locaux s'intéressent et soient moteurs dans ces démarches et encouragent l'installation d'agriculteurs sur leur territoire en fonction de leur possibilité (mise à disposition de foncier, de bâtiment, achat des produits pour la restauration collective, fête de la transhumance...).

## **\* Un Troupeau Gestionnaire**

### → **Des éleveurs qui se spécialisent dans la prestation de services environnementaux ...**

La deuxième possibilité est de faire appel à un « troupeau gestionnaire » par le biais de prestation de service environnemental. Actuellement, le CREN Aquitaine fonctionne ainsi sur quelques un de ces sites en gestion, avec des exploitants qui se sont plus ou moins spécialisés dans ce type de prestations. Il s'agit d'une solution satisfaisante pour le conservatoire, puisqu'il peut faire appel aux services du troupeau à des périodes et des modalités (chargement instantané ; type d'animaux ...) bien définies. L'éleveur lui bénéficie d'une rémunération assez conséquente.

Une telle initiative a été menée sur un des sites « vitrine » du conservatoire : « les coteaux de St Victor » (13 ha de milieux ouverts type pelouse/junipéraie) avec l'intervention du troupeau de la ferme conservatoire de Leyssart (33) qui travaille pour la revalorisation des races « Rouge du Roussillon » et « Landaise ».

Cependant, le coût d'une telle opération est relativement élevée (environ 10 à 20€ par brebis par journée, plus transport). Ce coût dépend en effet, grandement de la distance à parcourir en camion bétailière entre le siège de l'exploitation et le site à gérer.

### → **Des réticences au niveau local ...**

Par ailleurs, une telle initiative est souvent assez mal perçue par les éleveurs locaux et plus globalement par les acteurs locaux. En effet même si, les éleveurs locaux sollicités dans un premier temps par les gestionnaires, ne sont pas intéressés pour un tel partenariat ; ils peuvent se sentir dépossédés de leur territoire. Cet aspect ne doit pas être négligé ; cette solution « externalisée » ne doit pas s'envisager au détriment d'un partenariat local.

## → Un projet du CREN Aquitaine : l'acquisition d'un troupeau gestionnaire ...

### **De nombreux avantages techniques et économiques ...**

Le conservatoire envisage en partie pour pallier à ces difficultés récurrentes de mobilisation d'éleveurs, la création d'un troupeau gestionnaire. Cette option déjà expérimentée par différents conservatoires d'espaces naturels (Limousin, Haute-Normandie...) procure de nombreux avantages en terme d'objectif de gestion. Avec ce schéma, l'objectif de production (agneau, engraissement) n'est plus la vocation première des animaux. Aussi une attention particulière peut être apportée quant au choix de la race (rusticité, aptitude à valoriser des espaces naturels « pauvres » ...). Ce système permet d'adapter l'itinéraire pastoral en fonction des objectifs de conservation/gestion (enjeux espèces, objectif de restauration ...) et non plus seulement aux objectifs de production agricole (agneaux conformes aux marchés ...).

Le Conservatoire pourrait ainsi faire l'économie du coût parfois élevé des prestations du système évoqué précédemment. Reste cependant à étudier cette option dans sa globalité pour juger de sa « rentabilité » et de sa faisabilité technique.

### **De nombreux aspects humains, économiques, et techniques à considérer ...**

Dans un premier temps, il convient de rappeler que le métier d'éleveur ne peut s'improviser. Il ne peut s'agir simplement de faire l'acquisition d'animaux et de les laisser paître sur les coteaux. Les coûts de fonctionnement d'un tel troupeau sont à évaluer dans leur globalité et sont très variables suivant les options retenues et le contexte donné. Ces questions, qui mériteraient à elles seules une étude spécifique ; ne seront pas développées ici mais un certain nombre de facteurs devront être analysés avant de ce « lancer dans l'aventure » :

- Qui va gérer le troupeau ; en interne par un éleveur salarié du CREN Aquitaine ou confié à un éleveur « sans terres et sans troupeau » qui recevrait un salaire minimum en complément au revenu dégagé des produits d'élevage (système du « Bail à cheptel »)?
- Quel statut juridique (Établissement agricole secondaire ; autre ?)
- Mode de conduite du troupeau (gardé/parqué) ?
- Faut-il des surfaces bâties (à acquérir ou de louer) ou système plein air ?
- Où trouver les surfaces complémentaires nécessaires à la constitution de stocks fourragers ?
- Comment financer un tel outil de gestion ?
- Et bien d'autres encore

Afin d'anticiper cette réflexion globale et d'apporter des réponses, un travail va être confié par le Conservatoire à des étudiants de l'ENSA de Toulouse.

## **4.32. Des obstacles majeurs**

Si la principale difficulté va être de trouver des éleveurs volontaires et/ou des solutions alternatives (évoquées ci-dessus). D'autres difficultés majeures sont à surmonter ; la question de la maîtrise foncière notamment.

### **4.32.1. La maîtrise foncière ...**

L'obstacle majeur à la mise en place d'une activité pastorale réside souvent, dans la mobilisation d'une surface foncière suffisamment conséquente pour assurer à la fois les besoins d'un troupeau, mais également la viabilité financière de la pratique de gestion.

#### **\* Un foncier morcelé et des propriétaires souvent délocalisés ...**

Les secteurs de coteaux sont réputés pour leur foncier très morcelé (historiquement appartenant à de petites exploitations sur des systèmes de terrasse notamment) et dont les limites cadastrales sont souvent effacées sur le terrain et/ou ignorées par les héritiers.

Face aux difficultés de retrouver et de contacter les propriétaires ou les héritiers des surfaces concernées, un long travail préalable est à mener et peut ainsi générer un retard non négligeable dans le lancement de certaine opération de gestion.

### **\* Quels outils pour regrouper des surfaces foncières ? ...**

Il paraît trop contraignant de gérer de petites surfaces individuellement par l'intermédiaire de baux ou conventions individuelles avec chaque propriétaire. Il est donc primordial de générer une dynamique de regroupement parcellaire à travers différents outils juridiques. Parmi ceux-ci, l'Association Foncière Pastorale semble la plus pertinente :

#### **→ Les associations foncières agricoles et pastorales (AFA et AFP)**

Les associations foncières agricoles et pastorales sont des associations de propriétaires constituées, pour réaliser des travaux et des ouvrages nécessaires à la mise en valeur de leurs terres et pour assurer la gestion de ces terrains par la location (ou le prêt) à des éleveurs. Leur but premier est de maîtriser le foncier afin d'assurer et d'améliorer la gestion d'un secteur délimité (lutte contre l'embroussaillage notamment). Elles constituent un moyen, pour les propriétaires qu'elles réunissent, de décider eux-mêmes des utilisations de leurs terrains et d'en organiser la mise en valeur.

Ces associations permettent la réunion d'exploitations pour constituer des unités viables, adaptées aux conditions économiques actuelles, en particulier aux productions extensives. Ces associations sont également des intermédiaires entre les propriétaires et les exploitants, les collectivités locales et les pouvoirs publics, pour participer au développement global de l'espace rural. Elles peuvent bénéficier, sous certaines conditions, d'aides financières. Il existe, par ailleurs, une mesure de dégrèvement de cotisation de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) au bénéfice des associations foncières pastorales, sous certaines conditions de recettes et de plafond. Ce dernier point devra être présenté comme un argument pour certain propriétaire récalcitrant sur le secteur, même si les taxes foncières sont déjà très faibles pour ces surfaces (la TFNB est également exonérée pour les propriétaires contractants des engagements N2000 ; ces procédures d'exonération fiscales sont cependant rarement activées du fait de leur lourdeur et les faibles montants en jeu).

Les surfaces incluses au périmètre de l'AFP, ainsi restructurées sont concédées à des éleveurs en place, à des groupements d'éleveurs ou à un jeune agriculteur, par convention pluriannuelle de pâturage ou par bail à ferme.

#### **Trois types d'associations foncières pastorales sont prévus par la loi :**

**\*Les AFP libres :** elles sont formées entre propriétaires volontaires, à leur initiative et avec leur consentement unanime, constaté par écrit, sans intervention de l'administration. Ce sont des personnes morales de droit privé, même si une collectivité y adhère en tant que propriétaire. Seul l'enregistrement en préfecture est imposé.

**\*Les AFP autorisées par arrêté préfectoral :** elles sont formées sous le contrôle de l'administration et disposent de prérogatives de puissance publique pour exécuter certains travaux. Leur constitution peut être à l'initiative d'un ou plusieurs propriétaires ou du maire de la commune. Ces AFP constituent des établissements publics à caractère administratif. Elles sont constituées par arrêté préfectoral, après enquête publique et assemblée générale constitutive. Le projet se détermine selon une règle de majorité :

- soit la moitié au moins des propriétaires représentant au moins la moitié de la surface totale du périmètre envisagé ;

- soit la moitié au moins de la superficie totale quand la commune est elle-même propriétaire. La Loi de Développement des Territoires Ruraux (2005) prévoit que les parcelles des propriétaires non identifiés et qui ne se sont pas manifestés à la suite de leur convocation pour la constitution de l'association, sont incluses d'office dans le périmètre de l'AFP pour une durée de 5 ans. L'association foncière pastorale peut alors les mettre à disposition d'éleveurs pour une durée de cinq ans, dans le cadre d'une convention pluriannuelle de pâturage. Le renouvellement de la convention intervient à la suite d'un nouvel affichage dans les mairies et d'une nouvelle publication dans un journal d'annonces légales.

**\*Un autre type d'AFP existe : les AFP constituées d'office par le Commissaire de la République.** Celles-ci sont mises en place par les services de l'État dans des cas très particuliers (risques naturels pour les populations ...). cette dernière ne pourra pas être mise en œuvre sur le territoire d'étude.

Dans le cas présent, il paraît judicieux de rechercher un partenariat entre les propriétaires et les divers acteurs locaux (élus, collectivités, Chambre d'Agriculture ...), le conservatoire (opérateur N2000) et les éleveurs intéressés. Ainsi, une AFP « simple », de type « AFP libre », constituée de propriétaires volontaires requérant une procédure simplifiée, quitte à exclure des secteurs sur lesquels les propriétaires ne seraient pas intéressés par cette initiative (peut-être le seront-ils à posteriori et se décideront alors à rejoindre l'association) est à privilégier.

Après avoir abordé les questions de mobilisation de troupeau et de maîtrise foncière pour arriver à une gestion cohérente du site, il est indispensable d'aborder à ce stade les contraintes liées à la gestion du troupeau et du pâturage sur les espaces, sans pour autant rentrer dans le détail.

#### **4.32.3. Contraintes liées au troupeau ...**

Les contraintes liées à la gestion proprement dite du troupeau (gardiennage, surveillance, déplacements, fonctionnement courant, prophylaxie) sont à prévoir. Elles ne seront pas détaillées dans ce travail (phase amont dans le calendrier de l'élaboration du DOCOB) et il s'agit d'aspects purement techniques qui pourront être définis dans la suite du cheminement du projet en lien avec le cadre possible ou retenu.

##### **\* Un territoire organisé en unités de pâturage ...**

Une des premières approches est d'organiser spatialement et matériellement les secteurs sur lesquels il est envisagé la mise en place d'une gestion pastorale (en considérant les contraintes citées précédemment).

Quel que soit le mode de pâturage envisagé et/ou possible (gardiennage, parcs fixes ou mobiles), un minimum d'aménagements doivent être réalisés afin de proposer aux éleveurs des surfaces pastorales prêtes à être parcourues par leurs animaux. Aussi, le parti pris est de réaliser seulement le « strict minimum » notamment en terme d'aménagement pastoral et de laisser libre choix aux éleveurs qui pourront alors être aidés financièrement pour ces installations « non productives ».

Le territoire, actuellement dispatché, en plusieurs secteurs N2000, doit être divisé en unités pastorales afin de constituer des unités suffisamment homogènes (offre et disponibilité alimentaire, accessibilité) définies en fonction des séquences/périodes de pâturage (objectif « biodiversité » ou « production agricole »). L'identification des unités pastorales doit tenir compte de l'architecture paysagère de la parcelle (relief, structures des milieux ...) afin d'optimiser au mieux la pression pastorale à appliquer.

A l'heure actuelle, il paraît difficile de proposer un tel « redécoupage » sans prendre en compte les surfaces en périmètre N2000. Cette phase qui rentrera en action en début d'animation du DOCOB, doit considérer les problématiques de gestion du foncier précédemment abordées. Vu l'état d'avancement du calendrier du site N2000, seules les grandes orientations peuvent être proposées.

##### **\* Une Unité pastorale ?**

Il faut la considérer comme étant l'unité de base qui sera mise à disposition d'un troupeau pour un usage défini par avance (période de pâturage, nombre de journée/brebis/hectare ...) sur le principe d'un mode d'exploitation parcellaire. Celui-ci sera redécoupé suivant les souhaits et volontés de l'éleveur, tout en intégrant des aspects « biodiversité » qui seront référencés au sein de cahiers des charges N2000.

Le troupeau doit pouvoir réaliser l'ensemble de ces besoins sur ce secteur durant la période à laquelle il sera installé. Une approche devra être menée sur la valeur et la disponibilité pastorale au cours de la saison, de façon à organiser un « calendrier de pâturage » du troupeau sur l'ensemble des secteurs. Ces notions de disponibilité et de valeur pastorale font référence aux structures de végétation et à leurs phénologies au cours de la saison (notion de « mode d'exploitation parcellaire »). A cet effet la mallette du « Référentiel pastoral parcellaire, 1999, document initialement réalisé pour les systèmes d'élevages méditerranéens, n'en demeure pas moins une référence incontournable dans ce domaine et la valorisation des « végétations spontanées » que l'on retrouve sur les espaces naturels. Ce document reprend par un système de fiches, les catégories d'animaux considérés (ovins allaitants ...), l'état morphologique de l'animal (gestation, engraissement ...) ainsi que les faciès de végétation (lande à Juniperus, pelouse ...).

Chaque unité pastorale doit offrir un point d'eau (de bonne qualité) facilement accessible pour les animaux (au moins une fois par jour), des faciès de végétation suffisamment homogènes pour permettre un « raclage » de la végétation en fin de pâturage, des milieux facilement accessibles pour les animaux (un travail de layonnage pouvant être réalisé localement pour faciliter le passage des animaux).

Il s'agit là d'aspects techniques incontournables à considérer, notamment lors de l'élaboration des cahiers de charges (contrat) afin qu'ils puissent bénéficier des possibilités de financements publics.

#### **\* L'intérêt d'une réflexion à l'échelle de la zone d'étude élargie ...**

Dans un premier temps, ces unités seront établies sur les surfaces désignées au titre de N2000 pour des commodités de fonctionnement (éligibilité N2000, mobilisation du foncier ...). Cependant il sera judicieux de valoriser la réflexion menée à l'échelle de la zone d'étude élargie prise en compte au sein de ces unités pastorales, si la mutualisation foncière menée en amont le permet, de secteurs hors périmètre qui n'auraient pu bénéficier des propositions d'extension souhaitables. L'objectif est de réussir une gestion globale à l'échelle du territoire.

Cette option permettrait de maintenir une certaine attractivité économique pour les éleveurs qui se verraient rémunérés pour une partie de leurs efforts par le montant des contractualisations N2000. Par ailleurs certains secteurs pourront être valorisés uniquement en « espaces de transhumance » d'une unité à une autre ; ces secteurs « secondaires » peuvent être hors périmètre N2000.

#### **\* Des aspects plus techniques et dépendants des troupeaux ...**

Par la suite, les aspects liés aux itinéraires techniques d'élevage et de problématiques purement « matérielles » sont à intégrer. Il s'agit principalement de questions de parc ou de gardiennage, de clôtures fixes ou mobiles (...) qui devront être réfléchis préalablement à la rédaction des cahiers des charges en adéquation avec les sources de financement (N2000, LEADER, Collectivités locales ...).

Après avoir abordé toutes ces questions indispensables à une gestion cohérente du site, il convient d'envisager les possibilités de financement de ces actions. L'objectif est d'arriver à des propositions incitatives pour les éleveurs, l'aspect économique étant l'un des arguments de motivation principal pour l'adhésion dans ce type de démarche.

## **4. Pistes à explorer pour le montage des futurs Contrats**

### **4.41. Contrat agricole (MAET) ou contrat non agricole (contrat N2000) ?**

#### **\* Contractant exploitant agricole ou particulier ?**

Il existe deux grands types de contrats susceptibles d'être utilisés dans le cadre de l'animation du DOCOB pour les enjeux gestion/restauration des milieux ouverts. Les contrats dits agricoles de type Mesures Agro-environnementales Territorialisées (MAET) qui s'applique uniquement dans le cas d'une contractualisation avec un exploitant agricole et sur des surfaces à vocation agricole (productives).

Le deuxième type de contrat qui est susceptible d'être mis en place durant la phase d'animation et de type « ni agricole, ni forestier ». ces mesures appelées couramment « contrats N2000 » peuvent être contractées sur des espaces dont la vocation n'est pas agricole ou forestière au sens de production. Ainsi, il est tout à fait possible de rédiger des « contrats N2000 » type gestion pastorale sur des habitats définis au titre de l'Annexe I ou pour des habitats d'espèces de l'annexe II de la Directive-Habitat-Faune-Flore. L'intervention pastorale s'apparente alors à une prestation de service environnemental (gestion/restauration de milieux) au bénéfice de la collectivité.

#### **\* Les surfaces contractualisées en MAET déclarées en surface productives ...**

Les surfaces contractualisées en MAET doivent être déclarées à la Politique Agricole Commune (PAC) (formulaire S2 jaune) ces surfaces étant intégrées à la SAU de l'exploitation. Cette déclaration peut intéresser l'exploitant qui aurait besoin de ces surfaces pour ajuster (réduire) son chargement annuel dans le cas d'un « cahier de charge qualité » (Label ; IGP ...) ou pour bénéficier de certains programmes (subventions ...). Ces surfaces « productives » lui permettent de postuler aux différentes subventions comme l'ICHN (Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels) ou encore le socle PHAE (Prime Herbagère Agro-Environnementale) sur lequel se base la MAE.

Les MAET sont construites sur la base « d'Engagements Unitaires » référencés au sein du Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH) avec des combinaisons validées à l'échelle régionale au sein du

Document Régional de Développement Rural (DRDR). Il est souvent reproché aux MAET par les acteurs environnementaux qui travaillent sur ces problématiques, d'être fastidieuse au montage (tout les engagements unitaires ne peuvent pas être combinés, des ajustements régionaux voir même locaux existent). Aussi, leur montant rémunérateur est souvent plafonné à des montants peu incitatifs pour les agriculteurs. Ce dernier point est d'autant plus vrai pour des espaces « naturels » (gardant une vocation agricole) et des mesure type « gestion pastorale ». Les montants de rémunération en €/ha/an sont souvent sous dimensionnés pour des actions de restauration des milieux par exemple. Ces points seront abordés dans la suite du rapport.

#### **\* Le Contrat N2000 plus rémunérateur et « souple à l'usage » ...**

Le dispositif des contrats N2000 qui fonctionne sur le même principe de mesure nationale présente l'avantage d'adapter le montage du contrat en fonction de certaines particularités locales. Aussi le versement des compensations financière est calculé sur la base de devis, même si récemment les législateurs ont établis des plafonds par mesure. De façon générale l'outil contrat N2000 rémunère de façon plus « juste » le contractant (particulièrement pour des actions de restauration/gestion des espaces ouverts par une activité pastorale).

Le contrat N2000 permet en outre de contractualiser avec des propriétaires d'animaux ne disposant pas du statut d'agriculteur (chevaux de particuliers comme cela ce fait régulièrement sur les sites du CREN Rhône-Alpes , par exemple).

Dans tout les cas ces questions sont à étudier au cas par cas en fonction des modalités de mise en pâturage et du souhait de l'éleveur démarché. Aussi le statut foncier de la parcelle considérée suivant quelle est agricole ou non va imposer le type de contractualisation.

Jusqu'à présent, le CREN Aquitaine travail sur ces sites N2000 (enjeux « milieux ouverts ») essentiellement avec des Contrats N2000 du fait qu'il s'agit essentiellement de milieux non agricoles. Les MAET sont jugées plus contraignantes (cahier des charges contraignants, rémunération limitée) et à ce titre souvent déclinées par les exploitants, contractants potentiels.

#### **\* L'avenir incertain de ces dispositifs après 2013 ...**

Le dernier aspect à prendre en compte repose sur le devenir incertain des MAET après les évolutions prévues de la PAC d'ici 2013. A priori, il sera impossible de signer des MAET après cette échéance. Or le DOCOB devrait être finalisé et validé au cours de l'automne 2012, l'animation commencera alors réellement courant l'hiver 2012/2013. Les mesures engagées avant cette réforme de la PAC devraient être maintenues jusqu'au terme des 5 années d'engagement (2017).

#### **\* Propositions de mesures de bases ...**

Seul va être abordé le montage de base des MAET en se limitant à lister les combinaisons d'engagements unitaires « obligatoires » ou « recommandées » (Contrat « basique »). En fin de partie, un comparatif avec des contrats N2000 que le CREN anime sur certains de ces sites sera fait même si ces sites présentent des surfaces pastorales potentielles plus réduites ; le contrat y est donc plus adapté et probablement plus incitatif.

« L'enveloppe » de financements pour les contrats N2000 (50 % Fonds de Gestion des Milieux Naturels (Ministère de l'Écologie, du Développement Durable) / 50 % fonds européens, FEADER au titre de la mesure 322\_B du PDRH) est plus limitée que celle disponible pour les MAET (50 % au titre de la mesure 214\_I du PDRH / 50 % FEADER). La DREAL ayant mis en garde l'ensemble des animateurs N2000 de cette réalité.

#### **\* Viser un objectif de résultat et non les moyens à mettre en œuvre ...**

Il serait souhaitable de construire les mesures de façon à ce qu'elles visent des objectifs de gestion (niveau de « consommation de la végétation », impact sur la strate ligneuse ... ) et non seulement les moyens techniques à mettre en œuvre (périodes d'intervention, chargement, gestion mécanique des refus après pâturage ... ).

Il est indispensable que les objectifs de résultat soient détaillés et compréhensibles pour le contractant engagé. Le CREN Aquitaine réalisent avant toute contractualisation, un « diagnostic parcellaire » en listant les objectifs. Un certain nombre de recommandations peuvent être renseignées, notamment en terme de moyens (chargements, périodes ...). Un accompagnement technique et humain (aide au montage des dossiers, signature des contrats, suivi ...) doit être prévu durant la phase d'animation (du temps doit être attribuer à l'animateur pour cet accompagnement).

La question sous-jacente est bel et bien de donner les moyens aux contractants d'acquérir des compétences dans le domaine de la gestion pastorale et plus largement une « certaine conscience environnementale ». Cela nécessite de leur faire confiance dans les moyens à mettre en place pour arriver aux objectifs pour lesquels ils se sont engagés. Ces derniers étant les plus à même de connaître les moyens en terme de conduite de leur troupeaux sur ces milieux pour atteindre les objectifs de conservation de la biodiversité qui auront été détaillés. Cela constitue un moyen d'engager un partenariat durable, en les impliquant réellement dans la gestion du territoire, et non simplement comme des « prestataires de services environnementaux » avec leur animaux, comme cela peut-être ressenti au travers de certaines mesures listant des moyens d'action (période d'intervention, chargement ...). Il est souhaitable de prévoir un groupe de travail au sein du COPIL regroupant les acteurs concernés (collectivités, propriétaires, éleveurs, chasseurs ...).

#### 4.42. MAET enjeux Damier de la succise

Peu de surfaces prairiales sont prises en compte dans le périmètre initial N2000. Des extensions sont à envisager pour cette espèce d'intérêt communautaire.

Ces dernières porteront notamment sur des engagements de report de fauche et de limitation des intrants sur les prairies naturelles, habitats du papillon.

#### → Liste des engagements unitaires de la mesure 214 du PDRH (DRDR)

Engagements Unitaires	Libellé	Montants /ha engagé/an
SOCLEH02	<b>Socle</b> relatif à la gestion des <b>surfaces en herbe peu productives</b>	76,00 €
HERBE01	<b>Enregistrement des interventions</b> mécaniques et des pratiques de pâturage	17,00 €
HERBE03	<b>Absence totale de la fertilisation</b> minérale et organique sur prairies et habitats remarquables	135,00 € **
HERBE06	<b>Retard de fauche</b> sur prairies et habitats remarquables	179,00 € **

(\*\* montants maximum (coefficients de calcul de montant non considérés)

Il s'agit là d'une mesure type mise en place pour des enjeux « Rhopalocères » et plus largement les milieux prairiaux habitat d'espèce. Des engagements supplémentaires pourraient être envisagés. Avec ce schéma, l'exploitant est rémunéré à hauteur de **338 € par ha** engagé par an. Ce montant est à recalculer en prenant en compte les coefficients unitaire pour arriver au montant réel qui sera accordé.

#### 4.43. Mesure restauration/gestion pastorale des espaces ouverts

Il est souhaitable de proposer des mesures peu contraignantes, et souples à l'usage, de façon à motiver l'engagement des éleveurs. Ces mesures doivent être également incitatives d'un point de vu économique pour ces derniers. Le socle PHAE\_Herbe\_09 semble le plus adapté à un tel objectif. Le montant des aides sur la base « Herbe\_09 » est assez limité (53€ ha/an). Différentes pistes devront être envisagées dans ce sens afin de trouver le meilleur compromis notamment en terme de combinaison d'engagement unitaire, de façon à proposer une mesure suffisamment incitative.

### \* **Mesure restauration par l'action pastorale**

La majorité des milieux étant assez fermée, la principale mesure doit viser une restauration par réouverture du milieu doit être envisagée. Si l'engagement « Ouvert\_01 » concourt à cet objectif de « reconquête », le calcul de l'indemnité repose sur le postulat d'une intervention mécanique. Si cette dernière n'est pas réalisable au regard des contraintes de la parcelle (mécanisation impossible), une intervention manuelle paraît difficilement envisageable sur la base des montants proposés (219€/ha/an). Le cahier des charges de la mesure, devra détailler les modalités de cet objectif de réouverture (objectif annuel ou pluriannuel). La mesure doit permettre le maintien des mosaïques d'habitats sur ces milieux par un pâturage extensif associé à une action de réouverture (mécanique ou manuel).

La liste des engagements unitaires présentée ci-dessous constitue la base d'une future MAET « restauration pastorale » ; le montant « compensatoire » s'élève alors à 316€/ha/an (plafonné à l'échelle régionale au delà d'une certaine surface par le socle PHAE2 (extensive) à 146€/ha/an). Ce plafonnement ne devrait cependant pas être atteint dès les premières saisons de contractualisation, qui plus est dans le contexte local où les exploitations atteignent rarement ce plafond PHAE (7000€).

#### → **Listes des engagements unitaires de la mesure 214\_I du PDRH (DRDR)**

<b>Engagements Unitaires</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montants /ha engagé/an</b>
Socle02	<b>Socle</b> relatif à la gestion des <b>surfaces en herbe peu productives</b>	76,00 €
HERBE_01	<b>Enregistrement des interventions</b> mécaniques et des pratiques de pâturage	17,00 €
HERBE_09	<b>Gestion pastorale</b>	53,00€
OUVERT01	<b>Ouverture d'un milieu en déprise</b> (restauration)	219,00 €

### \* **Un contrat N2000 « restauration pastorale »**

La mesure évoquée précédemment, apparaît limitée en terme de rémunération, notamment si une intervention manuelle est requise pour atteindre les objectifs fixé par le cahier des charges (Engagement Unitaires). Un contrat N2000 apparaît plus adapté dans ce contexte.

La mesure A32301P « chantier lourd de restauration de milieux ouverts » permet de réaliser des travaux « à coûts réels », l'indemnité étant basée sur une facture du contractant. La rémunération est alors plus incitative pour le contractant (qui ne peut pas être un agriculteur, mais un agriculteur peut intervenir dans ce cadre en tant que prestataire de service (pour les propriétaires par exemple). La mesure A32305 R « Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger » fonctionne elle sur une base de barème, celle-ci reste cependant plus « juste » que les engagements unitaires équivalents des MAET.

Le devis réalisé par le contractant (ou le prestataire) doit être établis en partenariat avec l'animateur et soumis à l'Administration avant validation. L'animateur joue alors un rôle important puisqu'il doit estimer les coûts de réalisation de l'action.

La combinaison de ces deux mesures présente un contrat « type » de restauration des milieux. Un autre contrat peut alors venir en complément, notamment un contrat type « gestion pastorale » qui va être développé ci-dessous. Comme pour la précédente partie une MAET « gestion pastorale » avant de la comparer à un outil contratN2000.

### \* **MAET « gestion pastorale » ...**

Une mesure « gestion pastorales » devra être construite afin d'assurer l'entretenir des secteurs ouverts ou réouverts ; celle-ci reprend la même base que celle décrite ci-dessus, sans l'engagement « Ouvert01 ». Le montant est alors encore moins rémunérateur au vu du travail réalisé (115€/ha/an). Dans un tel cas la mesure risque de ne pas être contractualisée, ces espaces étant très peu productifs, l'éleveur



*figure n° 21 : boisement clairsemé sous lequel se maintient une strate herbacée (Cliché L.P2011)*

n'y trouvera même pas un réel intérêt en terme de production.

Ces mesures se basent sur un plan de gestion pastoral (engagement Herbe\_09). Ce plan de gestion pastorale doit faire ressortir clairement les objectifs de gestion (restauration/conservation) pour une bonne prise en main de cet outil par l'éleveur. Celui-ci devra être rédigé en collaboration avec ce dernier.

#### **\* Comparaison avec un contrat N2000**

La mesure A32303R « Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique » correspond à cet objectif de gestion courante par une activité pastorale.

L'objectif de cette action vise la mise en place d'un pâturage d'entretien, lorsqu'aucun agriculteur n'est présent sur le site, afin de maintenir l'ouverture de milieux, mais aussi de favoriser la constitution de mosaïques végétales. Il s'agit aussi d'adapter les pratiques pastorales aux spécificités des milieux en fonction de leurs caractéristiques écologiques.

Cette action peut être contractualisée à la suite d'une action de restauration de milieux afin de garantir leur ouverture. Là encore les agriculteurs ne sont pas éligibles à cette action mais ils peuvent par contre être prestataires de services pour le contractant. Cette mesure donne la possibilité de financer un grand nombre d'actions (gardiennage, déplacement et surveillance du troupeau, entretien d'équipements pastoraux (clôtures, points d'eau, aménagements d'accès, abris temporaires...), suivi vétérinaire, affouragement, broyage des refus ...).

Le CREN Aquitaine a inscrit cette mesure à plusieurs reprises notamment au travers du Contrat « Gestion des parcelles par pâturage extensif » (cf. annexe n°9 : contrat N2000 « Gestion des parcelles par pâturage extensif ») construit initialement pour plusieurs de ces sites ouverts sur lesquels une animation foncière avait pu être initiée (convention de gestion, bail ...). Le CREN Aquitaine est alors contractant et fait intervenir des éleveurs en prestation. Le montant retenu est de 3400€ par an. La durée de pâturage est de 25 jours minimum intervenant à des périodes définies par le conservatoire (en partenariat avec l'éleveur).

Il est assez difficile de comparer cet outil avec la MAET type présentée ci-dessus. Le montant global est cependant bien plus incitatif pour le contrat que la MAET. Ce dernier outil requière en effet des surfaces conséquentes pour arriver à une équivalence de 3400 €/an (environ 30ha avec une mesure type « gestion pastorale » et environ 15 ha avec la mesure « restauration » avec l'engagement « Ouvert01 ») ; par ailleurs la MAET (tout comme le Contrat N2000) nécessite d'atteindre l'objectif fixé par le cahier des charges (obligatoire et fixé par les Engagements Unitaires) avant la fin du contrat au bout de cinq années (sur l'ensemble de la surface contractualisée).

#### **4.44. Mesure « sylvopastoralisme »**

Une part importante de surfaces cartographiées correspond à des milieux qui ont été qualifiés de « boisements clairsemés ». Certains d'entre eux présentent un potentiel pastoral intéressant. Ces milieux ne sont pas éligibles au titre d'habitats d'intérêt communautaire (sauf « boisements de chênes verts », très localisés sur le territoire) ; ils sont cependant des habitats potentiels d'espèces d'Intérêt Communautaire (Chiroptères ; Coléoptères xylophages (Grand Capricorne, Lucane), dans une moindre mesure pour des milieux près forestiers suffisamment ouverts l'Alouette lulu (pinède clairsemée)). (cf. figure n°21)

Il convient d'envisager le montage d'un contrat visant à encourager l'activité pastorale extensif avec une valorisation de ces espaces, très peu utilisés par l'élevage dans notre région. Ces milieux peuvent en outre présenter un intérêt à ne pas négliger pour les éleveurs (économie de fourrage, disponibilité alimentaire en période de sécheresse, « bien-être » des animaux à l'ombre ...).

Afin de rendre éligible une telle activité, il paraît important d'améliorer les connaissances sur le groupe des Chiroptères ; les autres taxons (Lucanes, Écaille chinée ...) ne pouvant justifier une mesure spécifique.

Une telle mesure doit par ailleurs pouvoir bénéficier de l'enjeu risque d'incendie ; cette pratique d'élevage permet en effet de limiter le risque d'incendies en créant des ruptures dans la continuité de la végétation en sous-bois.

#### **→ Une MAET ?**

L'engagement unitaire (dans le cadre d'une MAET) Herbe\_10 (du dispositif 214\_I a pour objectifs « la gestion des pelouses et landes en sous bois, notamment par le pâturage, répond à un objectif de maintien de la biodiversité en particulier des habitats naturels inféodés à ces milieux et des habitats

d'espèces liés au couvert arboré (insectes d'intérêt communautaire et chauve souris) ainsi qu'à un objectif de défense contre les incendies (sylvopastoralisme) ». Le montant retenu à l'hectare est de 73€/an.

Une combinaison de cet engagement HERBE\_10 avec d'autres engagements est à envisager afin de rendre la MAET plus rémunératrice. La combinaison avec l'engagement HERBE\_09 (gestion pastorale) est également à étudier. Une telle combinaison permettrait d'aboutir à un montant plus intéressant pour l'exploitant contractant (73 + 53 = **126€/an/ha**).

#### → un Contrat N2000 ?

En parallèle, il est possible de construire un Contrat N2000 en faveur de l'action sylvopastorale. Celui-ci reprendra alors la mesure A32303 R citée précédemment : « gestion pastorale des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique » ; l'entrée « habitats d'espèces communautaire » devrait pouvoir justifier une contractualisation. Cette mesure ne va pas être à nouveau décrite puisqu'il est fort probable que celle-ci sera bien plus intéressante et facilement mobilisable sur le territoire que la montage d'une MAET, les espaces boisés étant rarement « agricoles » dans nos régions. Le contrat N2000 semble être l'outil le plus adapté et mobilisable, si l'entrée EIC est validée par la DREAL.

### 4.45. Montage d'une mesure « investissement non productif »

Il est indispensable d'envisager le montage d'une mesure visant à financer des aménagements qualifiés de non productifs. Cela concerne l'ensemble des investissements préalables nécessaires à une mise en pâturage : pose de clôtures, acquisition de postes électriques, aménagement d'abreuvoirs ...

#### \* La mesure 216 du PDRH ?

La mesure 216 du PDRH « aide pour les investissements non productifs » reprise. Le Plan Végétal pour l'Environnement (PVE) est mobilisable au niveau régional, uniquement pour des enjeux phytosanitaire (« plan-écophyto 2013 ») et pour des enjeux « eau/Zones humides » liés à la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Cette mesure est pourtant mobilisée dans d'autres régions pour financer de telles actions. Peut-être serait-il intéressant d'interpeller les services de l'État (Préfecture de Région, DREAL, DRAAF) afin d'activer le dispositif dans ce contexte, lors de la prochaine révision du DRDR.

Cette mesure n'étant pas mobilisable dans un contexte N2000 enjeu biodiversité en Aquitaine, d'autres solutions doivent pouvoir être envisagées.

#### \* Un contrat N2000 ?

La Mesure A32303P « Équipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique » ; cette action ne peut être souscrite qu'en complément de l'action A32303R (« gestion pastorale »), elle n'est par conséquent pas accessible aux agriculteurs (Contrat N2000). En ce sens, le matériel ainsi financé, ne devient pas « bien » de l'éleveur qui interviendra sur le site, mais au contractant (propriétaire, AFP, collectivité ...).

Cette mesure permet le financement pour l'installation (temps de travail) des équipements Équipements pastoraux (clôtures (fixes ou mobiles, parcs de pâturage, clôture électrique, batteries...), abreuvoirs, aménagements de râteliers l'affouragement, abris temporaires, de barrières, systèmes de franchissement pour les piétons ...). Le montant de financement est accordé sur la base d'un devis et d'un barème régional. Dans tout les cas les travaux ne pourront être financé dans leur totalité cette mesure présente en outre un outil indispensable pour une mise en place d'une activité pastorale sur des « espaces naturels ».

Le CREN Aquitaine a monté un Contrat N2000 permettant de financer des aménagements nécessaires à la mise en œuvre d'une gestion pastorale. Ce contrat s'intitule : « Acquisition de matériel spécifique à la mise en place d'un pâturage sur site » (cf. annexe n° 10). Celui-ci permet de financer à hauteur de 1500 € l'acquisition de matériels d'élevage. Cet exemple de contrat N2000 a été monté « historiquement » avant la codification des actions et les circulaires du MEEDDM du 21 novembre 2007 et du 30 juillet 2010 (cf. Bibliographie) (l'ancienne génération des outils N2000), les montants accordés sont aujourd'hui fixé par un système de barème et non seulement sur une base de « devis » du prestataire ; le fonctionnement reste cependant similaire.

Il s'agit là d'un moyen intéressant pour les éleveurs, le matériel leur étant mis à disposition dans le cadre de la mesure de gestion du site (le CREN ayant contracté au titre de locataire des parcelle l'outil N2000).

#### **4.46. Synthèse : contrat N2000 ou MAET / « gestion et/ou restauration par une activité pastorale »**

Il est assez difficile de faire le choix entre pour une contractualisation sur les milieux en question (sauf si ceux-ci sont en « surfaces agricoles », auxquels-cas les MAET sont obligatoires). Les ContratN2000 apparaissent comme plus adaptés et rémunérateurs dans le contexte local (milieux fermés, mécanisation limitée ...).

Le PDRH prévoit pour les situations où les enjeux de conservation de la biodiversité sont fort (HIC/EIC), la possibilité de faire se succéder un contrat Natura 2000 (« ni agricole ni forestier ») pour l'ouverture du milieu et une MAET pour l'entretien de ce milieu. L'agriculteur signe alors un contrat Natura2000 sur cinq ans ; il réalise les travaux d'ouverture du milieu (la surface sur laquelle porte l'action d'ouverture est non agricole), puis il a la possibilité de s'engager dans une MAET pour entretenir le milieu (cette surface qui devient « agricole » est à déclarer au S2 jaune à partir de l'année qui suit l'ouverture (année 5+1)). Le cumul sur une même surface d'un contrat non agricole-non forestier avec un contrat agricole est possible mais reste très délicat, les services de l'Administration risquent de bloquer une telle initiative. Ces possibilités existent est sont prévu par les textes législatifs, une collaboration étroite avec l'Administration (DREAL) et les acteurs concernés (contractant et animateur) est indispensable.

## **Conclusion**

### **Bilan du travail mené**

Dans un premier temps, afin d'introduire ce bilan, un regard critique sera apporté. En effet, une certaine frustration de ne pas avoir pu aboutir à des éléments (propositions) plus concrets afin d'envisager les modalités d'un redéploiement pastoral sur le territoire. Il était difficile d'envisager et de préconiser les modalités de gestion, un certain nombre d'éléments n'étant pas encore disponibles (cartographie finale) pour engager une réflexion plus concrète et technique (surfaces, unités pastorales, extensions N2000 ...). le stage est intervenu au cours de la phase « diagnostic » écologique préalable à la rédaction du DOCOB, il est normal que ces aspects plus techniques n'aient pu être approfondis.

Aussi, l'articulation souhaitée au départ entre la réalisation de la cartographie à l'échelle de la zone d'étude étendue et des propositions d'extensions du site N2000 ne peut être aboutie. Pour autant, ce travail de cartographie a fait apparaître un certain nombre de secteurs à fort intérêt patrimonial ; même si le morcellement important mis en évidence limite ces propositions d'extension (difficile d'identifier des unités d'habitats en bon état de conservation et de surface suffisamment conséquente. Ce travail constitue une base pour un future travail de concertation avec les acteurs locaux au sein de groupe de travail lors de l'animation du COPIL afin de travailler sur cette notion de « continuum ». Les acteurs locaux stimulé par le conservatoire souhaitent en effet arriver à proposer des extension de périmètre N2000, de façon à ne pas « ce fermer des portes » (des éleveurs volontaires qui se présenteraient par la suite ... ). Un périmètre « élargi » serait certainement un élément « facilitateur » en terme d'objectif de conservation de la biodiversité afin de répondre aux objectif fixés par la Directive européenne. L'évaluation des objectifs prévu par la Directive, pouvant porter seulement sur une partie du périmètre, jugé « prioritaire », dans un premier temps. Aussi il est à considérer qu'il est très difficile d'obtenir une extension de site après validation définitive du COPIL et de l'Administration.

Ces préconisations d'extension devront être envisagées en fonction des possibilités locales de mise en œuvre d'action de gestion (accessibilité, surface, proximité d'un éleveur, milieux en contact avec un des sites N2000 ... ). Aussi comme abordé pour les secteurs pastoraux à mettre en place sur le territoire, les possibilités d'extensions pourront être envisagées sur cette base, de façon à « connecter » deux entités N2000 entre-elles, ou encore pour proposer des surfaces éligibles à la contractualisation N2000.

Il est difficilement envisageable de proposer d'intégrer de nouvelles surfaces uniquement sur la base de l'entrée « habitats d'intérêt communautaire », celle des « habitat d'espèce » semble plus à même d'aboutir à cet objectif, soit avec le travail mené sur le Damier-de-la-succise (malgré le caractère ponctuel des surfaces concernées) soit par la pris en compte des Chiroptères et de l'intérêt des milieux en tant que territoire de chasse des espèces présentent.

Enfin, il convient de rappeler que la contrainte majeure rencontrée sur le territoire est la disponibilité d'éleveurs (manque d'éleveurs, peu motivés, systèmes d'élevage compatibles avec les espaces naturels ...).

### **Un travail qui ne fait que commencer**

Ainsi, le travail engagé ne pouvait pas réellement apporter des réponses formelles. Cependant, il a permis de mettre en évidence un certain nombre d'éléments à considérer dans les prochaines phases de l'élaboration du DOCOB. Aussi, l'objectif initial d'illustrer la dynamique de fermeture a bien été atteint. La valorisation de ce travail reste cependant assez limité à ce jour (dans le cadre du stage).

Il constitue en outre un élément de base d'une réflexion qui va être très prochainement engagée afin d'étudier les modalités réelles d'un retour d'une activité d'élevage sur les secteurs.

### **Un stage formateur**

Ce stage a représenté quelques frustrations évoquées, d'ordre purement techniques, une réelle opportunité de côtoyer le milieu professionnel et naturaliste. En ce sens, il n'a fait que confirmer ma volonté d'intégrer une structure associative de protection de la nature, qui plus est, du type « Conservatoire d'Espaces Naturels » pour une future activité professionnelle.

Je dois reconnaître que la place de stagiaire est une place assez particulière voir privilégiée. Celle-ci en effet n'est pas en prise directe avec les réalités professionnelles (du fait des objectifs de formation qui y sont liées), des notions de productivité du travail, qui existent même au sein de ces structures associatives, toujours soumise aux réalités économiques et techniques des moyens qui leur sont attribués pour la mise en œuvre des actions en faveur des milieux naturels, de la biodiversité dans un objectif d'intérêt collectif.

Aussi, je ne remercierai jamais assez mes collègues de travail qui m'ont appris énormément sur la réalité du monde professionnel (le naturalisme étant alors une compétence professionnelle reconnue et non plus, seulement de loisir), des enjeux hiérarchiques voir politiques qui conditionnent en grande partie les actions de « gestion et de protection de la biodiversité » (financements, gestion du personnel, adéquation avec la déontologie associative/fédération des conservatoire ...).

## Bibliographie /Sources

### \* Partie pré-typologie des habitats naturels/cartographie des milieux/Flores

#### → *Bulletins et « archives » de la Société Botanique du Périgord (SBP) :*

→ H. Schweiger. 3ème trimestre 1994 ; n°21 : « Extrait de la liste des plantes découvertes à Daglan le 5 juin 1994 avec J-C Martegoute ».

→ J-C. Martegoute. 3ème trimestre 2001 ; n°44 : « Deux espèces insolites observées dans la vallée du Céou ».

→ J-C. Martegoute. avril/mai 1997. « Fiche de récolte floristique ; Commune de Bouzic, hameau du « Trou » ».

→ J.C. Martegoute. 1996. Contribution aux inventaires ZNIEFF secteurs Daglan/St Pompon ; hameau de « Monroudiér ».

→ SBP. 3ème trimestre 1995 ; n°24 : « Compte-rendu de la sortie du 09/04/1995 secteurs de St Pompon / Castelnaud-la-Chapelle ».

#### → *Documentation scientifique*

→ B. Bédé ; 2002. Société Botanique du Périgord ; Flore des Carex du département de la Dordogne ; Bulletin spécial N°3 SBP

→ B. Bédé ; 2010. Société Botanique du Périgord ; Flore de Dordogne, Clé de genres et espèces des plantes vasculaires, Bulletin spécial N°4 SBP. Périgueux 2010. 260p.

→ Conservatoire Botanique Sud-Atlantique, 2007 . « Référentiel typologique provisoire des habitats naturels de 14 sites NATURA 2000 de Dordogne et du Lot-et-Garonne ».

→ Conservatoire Régional des Espaces Naturels d'Aquitaine, 1999 ; « Étude de faisabilité d'une gestion conservatoire des pelouses sèches de Dordogne »(p7 ; fiche de terrain annexe (24 SE ; du n° 26 à 34)).

→ F. Bensettiti 2001. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 1 – Habitats forestiers. MEDD/MAP/MNHN. Édition La Documentation française, Paris, 2 volumes : 761 p.

→ F. Bensettiti, V. Bouillet, C. Chavaudret-Laborie, J. Deniaud (coord.), 2005. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 4 - Habitats agropastoraux. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 2 volumes, 487 p.

→ J. Bardat, F. Bioret, M. Botineau ,V.Bouillet, R. Delpech , J.-M. Gehu , J. Haury , A. Lacoste , J.-C. Rameau , J.-M. Royer , G. Roux , J. Touffet , 2004. – Prodrome des végétations de France. Publications scientifiques du Muséum national d'Histoire naturelle, Paris. 171p.

→ J.C. Rameau , D. Mansion , G. Dumé , C. Gauberville ; 2008. Flore forestière française, guide écologique illustré, Tome 3, Région méditerranéenne ; Institut pour le Développement Forestier, Centre National Professionnel de Propriété Forestière. 2426 pages.

→ J.C. Rameau , D. Mansion , G. Dumé ; 1989. Flore forestière française, guide écologique illustré, Tome 1, Plaines et collines ; 1989 - Institut pour le Développement Forestier. 1785 pages.

→ M. Bissardon, L. Guibal, 1997. CORINE Biotopes - Types d'habitats français. ENGREF, 217p.

→ M.Botineau, F.Broussaud-Le-Strat, A.Chaprrin, R.Delpech, R.Sornicle et J.Timbal ; 1998. Société Botanique de France ; Journal de la Botanique, n°7 ; septembre 1998 : « compte-rendu de la session extraordi-

naire de la Société Botanique en Dordogne ».

→ P. Juves et all. « Catalogue des Milieux Naturels » (CATMINAT)

→ P. Juves et all. « French Flora Database » (BASEFLOR)

→ Société Botanique du Périgord ; Groupe des Naturalistes de Guyenne ; Société Linnéenne de Bordeaux. 1996 ; Document préparatoire « session extraordinaire de la Société Botanique en Dordogne ».

### **\* Partie Rhopalocères/entomofaune**

→ C. Monnerat ,P Thorens , T. Walter , Y. Gonseth ; 2007 : Liste rouge des Orthoptères menacés de Suisse. Office fédéral de l'environnement, Berne et Centre suisse de cartographie de la faune, Neuchâtel. L'environnement pratique 0719 : 62 p.

→ F. Bensettiti, V. Gaudillat, 2004. “ Cahiers d'habitats ” Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 7 - Espèces animales. MEDD/MAP/MNHN. Documentation française, Paris, 1 volume : 353 p.

→ F. Ramade ; 2003 ; Éléments d'écologie : écologie fondamentale (3e édition).Dunod Ediscience international. 690p.

→ H. Deschimon ; 1990. Pourquoi y-a-t-il moins de papillons aujourd'hui ? Office pour les Insectes et leur Environnement (OPIE), 5p.

→ I. Van halder , B. Jourdain ; 2010. Bull. Soc. Linn. Bordeaux, Tome 145, n° 38 : P 23-30. Les plantes-hôtes du Damier de la succise (Euphydryas aurinia) dans le Sud-Ouest de la France (Lepidoptera, Nymphalidae) .

→ P. Dupont ; 2001. Programme National de Restauration pour la Conservation des Lépidoptères Diurnes. Office pour les Insectes et leur Environnement, 194 p.

→ S. Delmas, P. Deschamps ; 2008. Contribution à l'étude des Lépidoptères de la Dordogne : inventaire commenté des Rhopalocères (Lepidoptera, Rhopalocera). Bull. Société Linnéenne de Bordeaux, Tome 143.

→ S. Delmas, P. Deschamps, J.-M. Sibert, L. Chabrol, R. Rougerie ; 2000. - Guide écologique des papillons du Limousin, Lépidoptères Rhopalocères. Société Entomologique du Limousin, Limoges, 416p.

→ T. Lafranchis ; 2000. Les papillons de jour en France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles. Biotope, Mèze, 448 p.

→ T. Lafranchis ; 2003 ; OPIE revue Insectes n°130 - Fiche Insectes Protégés : Euphydryas aurinia.

### **\* Partie faisabilité de gestion/montage MAET et N2000**

→ C. Agreil, S.Barthel, P. Danneels, N. Greff, G. Guerin, R. Meignen, P. Mestelan ; 2009. Étude pour l'accompagnement de MAET combinant l'engagement unitaire Herbe\_09 « Gestion pastorale- Propositions méthodologiques à destination des opérateurs pour l'élaboration du plan de gestion pastorale. Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels, Orléans. 78p.

→ C. SAVON, M. BOURGEOIS ; 2009 . Référentiel technique et économique sur le redéploiement pastoralisme en zone méditerranéenne, LPO Aude.

→ ETEN Cabinet d'ingénieurs conseils en environnement, 2009 ; Étude sur les modalités de mise en œuvre du pâturage collectif sur les sites NATURA 2000 en Aquitaine - Phase 2.

→ F. Prunevielle et all. Direction Régionale de l'Environnement Rhône-Alpes, 2007, Guide Régional MAET à Destination des opérateurs agro-environnementaux sur les sites Natura2000.

- Institut de l'Élevage, 1999, Référentiel pastoral parcellaire (mallette).
- Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire. Programme de développement rural hexagonal 2007 – 2013 TOME 2 : Chapitres 5 à 16 Version 6 validée par la Commission Décision (2011) ; Version consolidée.
- Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire. Programme de développement rural hexagonal 2007 – 2013 TOME 4 : Annexe 2 (Dispositions spécifiques à la mesure 214) Version 6, consolidée après Avis du comité de développement rural ; avril 2011.
- Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer ; Règlement CE no 482/2009 de la Commission du 8 juin 2009 modifiant le règlement 1974/2006 portant modalité d'application du règlement 1698/2005 du Conseil concernant le soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)
- Préfecture de la région Aquitaine ; Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire. Document Régional de Développement Rural (DRDR) AQUITAINE . FEADER 2007-2013 .Version 4, validée le 22 juillet 2010 .
- S. Colas, F. Muller, M. Meuret, C. Agreil ; 2002. Pâturage sur pelouses sèches, Un guide d'aide à la mise en œuvre. Edt Espaces Naturels de France - Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels. Document réalisé dans le cadre du programme Life « Protection des pelouses sèches relictuelles de France ». 140p.

#### \* Divers

- L. TERRAZ et al., 2008. Guide pour une rédaction synthétique des documents d'objectifs Natura 2000. ATEN, Montpellier, 56 pages.
- C. Agreil, N. Greff ; 2008. Des troupeaux et des hommes en espaces naturels, une approche dynamique de la gestion pastorale. Guide technique Conservatoire Rhône- Alpes des espaces naturels, Vourles. 87 p.
- M. Combet, S. Moretti ; 1995. La Dordogne de Cyprien Brard (*analyse et synthèse de l'enquête statistique faite sur le département de la Dordogne à partir de 1835 sur la topographie, l'état civil et moral, l'histoire, l'administration, l'instruction publique, l'agriculture, l'industrie et le commerce du département de la Dordogne*). Archives départementales de la Dordogne, 100 p.
- X. Le Roux, R. Barbault, J. Baudry, F. Burel, I. Doussan, E. Garnier, F. Herzog, S. Lavorel, R. Lifran, J. Roger-Estrade, J.-P. Sarthou, M. Trommetter (édit) , 2008 - Agriculture et biodiversité, Valoriser les synergies, Expertise scientifique collective, INRA ; synthèse du rapport, 113 p.

#### \* Sources et support cartographique

- Scan25@IGN 2003
- Bd orthophotoplan IGN 2005 (BD Ortho@IGN2005)

#### \* Sites internet consultés

- <http://inpn.mnhn.fr>
- <http://philippe.julve.pagesperso-orange.fr> (BASEFLOR et CATMINAT)
- <http://sbp.24.free.fr>
- [www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr) (Recensement Général Agricole (RGA))
- [www.faune-aquitaine.org](http://www.faune-aquitaine.org)
- [www.insee.fr](http://www.insee.fr)
- [www.life-papillons.eu](http://www.life-papillons.eu)
- [www.tela-botanica.org](http://www.tela-botanica.org)

#### \* Logiciels utilisés

- CyberTracker
- Open-office (base; tableur ; texte)
- Quantum GIS - Open Source Geographic Information System

## Signification des sigles utilisés

AFP : Association Foncière Pastorale

CAUE : Conseil d'Architecture et d'Urbanisme et de l'Environnement

COPIL : Comité de Pilotage Natura2000

CRDA : Comité Régional de Développement Agricole

CREN (A) : Conservatoire Régional des Espaces Naturels d'Aquitaine

DOCOB : Document d'Objectif Natura2000

DRDR : Document Régional de Développement Rural

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Agriculture et du Logement

EIC : Espèce d'Intérêt Communautaire

FEADER : Fond Européen Agricole pour le Développement Rural

FSD : Formulaire Standard de Données

GPS : Global Positioning System

HIC : Habitat d'Intérêt Communautaire

IGN : Institut National Géographique

INRA : Institut National de Recherche Agronomique

INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques

MAET : Mesure Agro-environnementale Territorialisée

MEEDDM : Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer

PDA : Personal Digital Assistant

PDRH : Programme de Développement Rural Hexagonal

PVE : Plan Végétal pour l'Environnement

RGA : Recensement Général Agricole

SAU : Surface Agricole Utile

SIG : système d'information géographique

UE : Union Européenne

UICN : Union International pour la Conservation de la Nature

## *Sommaire des annexes*

Annexe n°1 : Planning prévisionnel rédaction du DOCOB.....	1
Annexe n° 2 : extrait de la base cartographie créée sur Cybertracker installée sur le PDA.....	2
Annexe n°3 : Principaux Code Corine retenus.....	3
Annexe n°4 : liste des espèces patrimoniales à relever sur le terrain.....	4
Annexe n°5 : extrait tableau étalonnage cartographie par extrapolation.....	5
Annexe n°6 : protocole « Damier-de-la-succise ».....	6
Annexe n°7 : liste des Rhopalocères contactés.....	8
Annexe n°8 : liste des espèces de Chiroptères répertoriées .....	9
Annexe n°9 : liste espèces d'oiseaux contactées.....	10
Annexe n° 10 : contrat N2000 « Gestion des parcelles par pâturage extensif .....	11
Annexe n°11 : contrat N2000 « Acquisition de matériel spécifique a la mise en place d'un pâturage sur site » .....	12

## **Annexe N°1 : Planning Prévisionnel Rédaction Du DOCOB**



## **Annexe N° 2 : Extrait De La Base Cartographie Créée Sur Cybertracker Installée Sur Le PDA**

N° Id renseigné pour chaque polygone dessiné ; facilite grandement la saisie sous SIG

**ID\_Polygone\_CREN**

7 8 9 C

4 5 6 <

1 2 3 .

0 +/-

**Structure\_Habitat**

Pelouse	Pelouse ourlet
Mosaïque ouverte	Mosaïque fermée
Lande ouverte	Lande fermée
Boisement clairsemé	Boisement dense
Autres milieux	

**Code Habitat**

Tap to Edit

CODE Corine  
renseigné  
manuellement

**Code Habitat Dominant**

Note Help

Tap to Edit

**Tx\_Embroussaillage**

7 8 9 C

4 5 6 <

1 2 3 .

0 +/-

**Tx\_Envahissement\_GS**

7 8 9 C

4 5 6 <

1 2 3 .

0 +/-

**Faune/Flore**

Lépidoptères

Flore

Faune

**Type\_Restauration**

Manuelle

Mécanique

**Type\_Gestion**

Mécanique

Pastorale

Mécanique et / ou pastorale

Pour chaque groupe taxonomique, une fenêtre apparaît

Type de gestion conditionné par L'accessibilité de la station

dernière fenêtre (non illustré ici) = commentaire

## **Annexe N°3 : Principaux Code Corine Retenus**

## **Principaux Codes Corine retenus pour la cartographie des milieux**

**31.812 : Fruticées à Prunelliers et Troènes.**

**31.82 : Fruticées à Buis.**

**31.88 : Fruticées à Genévriers communs.**

**31.881 : Landes à Genévriers.**

**31.8G : Fourrés de conifères (Pin).**

**34.32 : Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides . Mesobromion.**

**34.33 : Prairies calcaires subatlantiques très sèches . Xerobromion**

**34.4 : Lisieres forestieres thermophiles .**

**41.7 : Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes.**

**41.71 : Chênaies blanches occidentales et communautés apparentées.**

**42.59 : Forêts supra-méditerranéennes de Pins sylvestres . Pinetum sylvestris.**

**42.67 : Reboisement en Pin noir.**

**41.2 : Chênaie-Charmais**

## **Annexe N°4 : Liste Des Espèces Patrimoniales À Relever Sur Le Terrain**

Nom latin	Esp protégées potentiellement présentes secteur Daglan		
Ajuga chamaepitys (L.) Schreb. subsp. chamaepitys	* Aquitaine	Hyacinthoides non-scripta (L.) Chouard ex Rothm. subsp. Non-scripta	* Aquitaine
Amelanchier ovalis Medik.	*24	Hypericum montanum L.	* Aquitaine
Amelanchier ovalis Medik. subsp. ovalis	* Aquitaine	Iberis amara L.	* Aquitaine
Anogramma leptophylla (L.) Link	* Aquitaine	Jasminum fruticans L.	* Aquitaine
Anthericum ramosum	** sans statut de protection	Lactuca perennis L. subsp. Perennis	* Aquitaine
Aphyllanthes monspeliensis L.	* Aquitaine	Lathraea squamaria L.	* Aquitaine
Arabis alpina L. subsp. Alpina	* Aquitaine	Lathyrus pannonicus (Jacq.) Garcke subsp. asphodeloides (Gouan) Bässler	* Aquitaine
Arabis turrita L.	*33	Lavandula latifolia	** sans statut de protection
Astragalus monspessulanus L.	*24	Leuzea conifera (L.) DC.	* Aquitaine
Astragalus monspessulanus L. subsp. monspessulanus	* Aquitaine	Linaria pelisseriana (L.) Mill.	* Aquitaine
Bituminaria bituminosa	** sans statut de protection	Linaria spartea (L.) Desf.	* Aquitaine
Campanula persicifolia L.	*24	Linum austriacum L. subsp. collinum (Boiss.) Nyman	* Aquitaine
Cardamine heptaphylla (Vill.) O.E. Schulz	* Aquitaine	Lonicera estrusca	** sans statut de protection
Cardamine heptaphylla (Vill.) O.E. Schulz	*24	Lotus angustissimus L. subsp. angustissimus	* Aquitaine
Carduncellus mitissimus (L.) DC.	*33	Melica ciliata	** sans statut de protection
Carex digitata L.	* Aquitaine	Muscari botryoides (L.) Mill. subsp. motelayi (Foucaud) Kerguélen	* Aquitaine
Carlina corymbosa L. subsp. corymbosa	* Aquitaine	Neotinea maculata (Desf.) Stearn	* Aquitaine
Catananche caerulea L.	*47	Neottia nidus-avis (L.) Rich.	* Aquitaine
Centaurea collina L. subsp. Collina	* Aquitaine	Ophrys apifera Hudson ssp. botteronii (Chodat) Naegeli	*24
Cephalanthera damasonium (Mill.) Druce	* Aquitaine	Ophrys lutea Cav.	*47
Cephalanthera rubra (L.) L.C.M. Richard	*47	Orchis laxiflora Lam.	*33
Coriana myrtifolia	** sans statut de protection	Orchis militaris L.	*33
cynoglossum creticum (pictum)	** sans statut de protection	Orchis simia Lam.	* Aquitaine
Dorycnium pentaphyllum	** sans statut de protection	Orchis simia Lam.	*24
Epipactis helleborine (L.) Crantz	*33	Osyris alba L.	* Aquitaine

<i>Epipactis microphylla</i> (Ehrh.) Sw.	* Aquitaine	<i>Pallenis spinosa</i> (L.) Cass. subsp. <i>Spinosa</i>	* Aquitaine
<i>Euphorbia gerardiana</i> Jay (=E. <i>seguieriana</i> Necker)	** sans statut de protection	<i>Paris quadrifolia</i> L.	* Aquitaine
<i>Euphorbia seguieriana</i> Neck. subsp. <i>Seguieriana</i>	* Aquitaine	<i>Peucedanum officinale</i> L. subsp. <i>officinale</i>	* Aquitaine
<i>Festuca lahonderei</i> Kerguélen & Plonka	* Aquitaine	<i>Phillyrea angustifolia</i> L.	*33
<i>Fumana ericoides</i>	** sans statut de protection	<i>Phillyrea media</i> L.	* Aquitaine
<i>Fumana procumbens</i> (Dunal) Gren. & Godron	*33	<i>Pistacia terebinthus</i> L.	*47
<i>Galium glaucum</i> L.	* Aquitaine	<i>Plantago sempervirens</i> Crantz	* Aquitaine
<i>Genista scorpius</i> (L.) DC.	* Aquitaine	<i>Rhamnus alaternus</i>	** sans statut de protection
<i>Gymnadenia odoratissima</i> (L.) Rich.	* Aquitaine	<i>Ruta graveolens</i> L.	*33
<i>Helianthemum apennium</i>	** sans statut de protection	<i>Scorzonera laciniata</i> L.	* Aquitaine
<i>Helianthemum oelandicum</i> (L.) DC. ssp. <i>incanum</i> (Willk.) López-González	*24	<i>Sedum sediforme</i> (Jacq.) Pau	* Aquitaine
<i>Helianthemum oelandicum</i> (L.) Dum.Cours. subsp. <i>incanum</i> (Willk.) G. López	* Aquitaine	<i>Sempervivum arachnoideum</i> L. subsp. <i>tomentosum</i> (C.B. Lehm. & Schnittsp.) Schinz & Thell.	* Aquitaine
<i>Hippocrepis emerus</i> (L.) Lassen subsp. <i>emerus</i>	* Aquitaine	<i>Spiraea hypericifolia</i> L. subsp. <i>obovata</i> (Waldst. & Kit. ex Willd.) H. Huber	* Aquitaine
<i>Hippocrepis emerus</i> (L.) P. Lassen	*33	<i>Staehelina dubia</i> L.	*33
<i>Hippocrepis emerus</i> (L.) P. Lassen	*24	<i>Stipa pennata</i>	** sans statut de protection
<i>Hyacinthoides non-scripta</i> (L.) Chouard ex Rothm. subsp. <i>Non-scripta</i>	* Aquitaine	<i>Teucrium scordium</i> L. subsp. <i>scordioides</i> (Schreb.) Arcang.	* Aquitaine
<i>Xeranthemum cylindraceum</i>	** sans statut de protection	<i>Thesium humifusum</i> DC.	*33

## **Annexe N°5 : Extrait Tableau Étalonnage Cartographie Par Extrapolation**

Lieux-dits	typologie milieu photo-interprété	Structure typologie carto_habitat	Code Habitat	Tx_embroussaillage	Fiabilité de la photo-interprétation	Commentaires
les Sept frères	Ouvert_type 1	Pelouse	34.32+41.71	30	Ok	
les Sept frères	Boisement à dominance feuillus	Boisement dense	41.71+31.88+31.812	90	Ok	
les Sept frères	Boisement clairsemé	Boisement clairsemé	41.71+31.88+34.33+31.8g(local ement)	80	Ok	
les Sept frères	Ouvert_type 2	Lande fermée	31.88+31.81+34.32+41.71	80	Ok	
les Sept frères	Ouvert_type 2	Mosaïque ouverte	34.32+31.88+41.71	60	Ok	
les Sept frères	Boisement clairsemé	Boisement clairsemé	41.71+31.88+31.812+34.32	90	Ok	
les Sept frères	Ouvert_type 2	Boisement clairsemé	42.59+41.71+34.33+31.88	80	Mauvais	
Vivinière	Boisement de résineux dominants	Boisement clairsemé	42.67+42.59+41.71+34.33+31. 88	80	Ok	
Vivinière	Boisement clairsemé	Boisement clairsemé	41.71+34.33	70	Ok	
Vivinière	Boisement à dominance feuillus	Boisement dense	41.2	100	Ok	
Maraval	Ouvert_type 2	Lande fermée	31.812+41.71(taillis)	100	Mauvais	Milieu type taillis de Chêne : le milieu ouvert (mosaïque ouverte) sur l'orthophoto est actuellement fermé à 100% ; même si persiste un fond de végétation herbacée caractéristique du Festuco-Brometalia
Maraval	Boisement à dominance feuillus	Boisement dense	41.71+31.812+42.59+31.88	90	Ok	
Maraval	Ouvert_type 2	Lande fermée	31.812+31.811	90	Ok	
Maraval	Ouvert_type 2	Lande fermée	41.71(taillis)+31.812+34.33	90	Mauvais	Milieu type taillis de Chêne : le milieu ouvert (mosaïque ouverte) sur l'orthophoto est actuellement fermé à 90% ; même si persiste un fond de végétation herbacée caractéristique du Festuco-Brometalia
Maraval	Boisement clairsemé	Mosaïque fermée	41.71+31.88+34.33	80	Ok	Le milieu aurait pu être cartographié en Mosaïque fermée suite à un relevé phytosociologique : nous sommes bien encore sur une station emprise à la dynamique de fermeture
Maraval	Ouvert_type 1	Mosaïque ouverte	31.812+34.32+31.88	50	Ok	Taux de fermeture (embroussaillage) >40% ; le milieu conserve les caractéristiques écologiques d'un milieu plus ouvert
Maraval	Ouvert_type 1	Pelouse	34.32+31.88+31.811	30	Ok	
château de Moncalou	Boisement de résineux dominants	Boisement dense	42.59	100	Ok	
château de Moncalou	Ouvert_type 1	Pelouse	34.32+31.88+31.811	40	Ok	
château de Moncalou	Ouvert_type 2	Mosaïque ouverte	31.88+31.811+34.32	70	Ok	
Florimont	Ouvert_type 1	Mosaïque ouverte	34.32+31.88+41.71	60	Mauvais	
Florimont	Boisement clairsemé	Lande fermée	41.71(taillis)+31.812	90	Mauvais	Milieu type taillis de Chêne : le milieu ouvert (mosaïque ouverte) sur l'orthophoto est actuellement fermé à 90% ; même si persiste un fond de végétation herbacée caractéristique du Festuco-Brometalia
Florimont	Ouvert_type 1	Lande ouverte	41.71(taillis)+31.88+34.32	80	Mauvais	Le milieu a subi une réouverture suite à exploitation forestière (coupe rase), non présente sur l'orthophoto. Le milieu est aujourd'hui ouvert, le cortège écologique caractéristique des milieux ouverts est réapparu (stade fourrés, tapis de Brachipodium p.)
Florimont	Ouvert_type 2	Prairie sèche	prairie sèche à brome abandonnée (arrivé du 31.812)	10	Mauvais	Prairie sèche à Bromus e. abandonnée. La photo-interprétation laisse inspirer une station type pelouse mésophile. Cette erreur d'interprétation met en évidence l'importance de la prise en compte des courbes de niveaux du Scan25 lors de la photo-interprétation.
Florimont	Ouvert_type 2	Mosaïque fermée	42.67(jeunes)+31.88+34.32	70	Mauvais	Milieu type station sèche type Festuco-Brometalia colonisée par Juniperus c. ; plantation de Pins noirs, encore peu discernable lors de la photo-interprétation.
Florimont	Ouvert_type 2	Mosaïque ouverte	34.32+41.71+31.812	60	Ok	

## **Annexe N°6 : Protocole « Damier-de-la-succise »**

## Déroulement de la prospection « Damier-de-la-succise » : protocole.

La prospection est réalisée à l'échelle du périmètre étendu du site Natura 2000.

Les protocoles nationaux (Inventaire National du Patrimoine du Naturel ; Muséum National d'Histoire Naturel) pour ces taxons (Lépidoptères Rhopalocères) se font sur la base d'un maillage de 10x10 km (INP et MNHN). Seul est noté absence/présence du taxon sur la case. Il s'agit d'un travail d'atlas de répartition.

Le Conservatoire d'Espace Naturel, ne peut se satisfaire d'une telle approximation ; le quadrillage national et donc ré-divisé en 16, de façon à obtenir un **nouveau quadrillage plus fin au 1/5000**.

La méthodologie menée par le CREN mis en œuvre dans ces programmes « atlas » consiste à prospecter **9 sous-maillages au sein d'une maille nationale 10/10km**. Ces 9 sous-maillages sont choisies de façon aléatoire, permettant de produire des résultats statistiques, sensé être représentatif de l'éco-région.

>objectif sur le site d'étude :

Dans le cas de la « prospection papillon » du site de Daglan bien que ce travail soit affilié pour partie au programme régional RELEPA lancé sur trois saisons (acquisition de connaissance sur cinq espèces emblématiques de Rhopalocères : *Euphydryas aurinia* ; *Lycaena dispar* ; *Maculinea teleius* ; *Coenonympha oedippus* ; *Maculinea alcon*), la représentativité statistique ne va pas être maintenue, l'objectif étant aussi de comparer les résultats obtenus ainsi avec le protocole régional qui correspond à de l'échantillonnage.

**9 sous-maillages ont été prés-sélectionnés** pour leur potentiel d'accueil de l'espèce. Cette phase du diagnostic ayant pour but d'établir le statut de l'espèce sur la zone, et de mettre en évidence les secteurs et type d'habitats permettant sa présence (cela devrait théoriquement permettre lors de la phase de préconisation de gestion, d'axer et de hiérarchiser les enjeux de conservation puis de gestion sur le secteur). Un travail de **photo-interprétation** nous a permis de **cibler les prospections** sur les milieux potentiellement favorables à l'espèce cible (*Euphydryas aurinia*).

L'analyse des orthophotos doit permettre de mettre en évidence les différents patchs de milieux ouverts susceptibles potentiellement favorables aux Rhopalocères. Nous avons **orienter les prospections sur le linéaire hydrographique**, habitat préférentiel de l'espèce (décrit dans la bibliographie).

Les sous-maillages en périmètre « initial » seront prospectés en priorité mais non approfondis du moment où l'espèce sera contactée plusieurs fois.

Les sous-maillages concernés par le pré-zonage des milieux potentiellement favorables mis en évidence par l'analyse des orthophotos, devront faire l'objet d'une prospection approfondie de ces secteurs. Aussi, sera privilégié les sous-maillages en contact ou susceptibles d'être en contact (importance des corridors écologiques notamment du réseau hydrographique, des lignes de coteaux ou encore des voies de communication (routes et chemins forestiers)). **L'objectif est d'essayer d'identifier d'éventuelles connections inter-stations qui pourront être prises en compte lors des futures phases de restauration/gestion sur le site.**

Les autres milieux ouverts, notamment les prairies naturelles fleuries ou les bernes de routes peuvent être des milieux fréquentés par l'espèce (habitats, zones d'alimentation, thermorégulation ... ). Ces milieux doivent être pris en compte lors de la prospection.

Une requête auprès de la base de données naturaliste locale (recueils des données sur le portail régional : [www.faune-aquitaine.org](http://www.faune-aquitaine.org) (gérée par la LPO) ; rubrique Rhopalocères), a été réalisée au préalable. On pouvait douter que cela ne donne des résultats exploitables du fait du manque d'observateurs sur le secteur (qui transmettent leur données !). Ainsi aucune donnée de l'espèce et très peu de Lépidoptères sont répertoriées dans le secteur.

En fonction de la configuration de l'espace et notamment en terme de potentiel d'accueil (habitat et/ou zones d'alimentation) des Lépidoptères Rhopalocères (taux de fermeture, faciès de végétation, ombrage ... ) **seuls les secteurs jugés réellement favorables devront être visités** (analyse des orthophotos).

Nous avons établi un certain **nombre de point d'observation par sous-maille** (en moyenne trois par sous-maille) afin d'orienter la prospection et faciliter l'**organisation des journées de terrain** (Cf. Carte annexe « points d'observations Damier »).

**Le temps consacré à chaque point et de une heure maximum.**

Les points ont été positionnés à partir des orthophotos et du Scan25 de façon à localiser les chemins accessibles en véhicule. Aussi la prospection doit-être être bien organisée ; le temps imparti pour cette phase du diagnostic est limitée.

Sur le terrain les **relevés se font sur une base embarquée sur un PDA (Personal Digital Assitant) associé à un GPS.**

**Un point GPS sera relevé le nombre d'occurrence dans un périmètre d'environ 100 mètres autour de la première observation.** Chaque point sera renseigné par un code PDA l'ambiance écologique du milieu (plutôt zone humide ou milieu sec thermophile) avec une **pré-typologie succincte du milieu avec la nature du faciès de végétation dominant** (pelouse ouverte en bon état ; mosaïque ouverte de type ourlet thermophile ; mosaïque fermée ; bordure de voie ; prairie ... ).

La **présence des plantes hôtes du Damier sera également renseigné** sur chaque point (présence/absence de Dipsacacées essentiellement). L'espèce *Euphydryas aurinia* ayant deux écotype (fonctionnement et écologie encore assez méconnue) ; l'une inféodée plutôt aux prairies humides dont la plante hôte appartient au genre *Succisia* et l'autre que l'on retrouve en situation sèche (friche, pelouse ... ) dont la plante hôte appartient au genre *Scabiosa* principalement. Aussi le genre *Lonicera* et particulièrement l'espèce *L. estrusca* serait potentiellement une plante hôte tout comme *Plantago media* pour le Damier-de-la-succise d'après des étude régionale récente (I. VAN Halder et B. JOURDAIN Bull ; 2010; in Soc. Linn. Bordeaux, n° 38. « Les plantes-hôtes du Damier de la succise (*Euphydryas aurinia*) dans le Sud-Ouest de la France »). Il semblerait également que l'espèce utilise dans notre région *Knautia arvensis*, espèce largement répandu dans les prairies mésophile du secteurs étudié. **Ces plante hôtes potentielles devons être également pris en compte** lors du relevé des plantes-hôtes.

**Les conditions météorologique** (température ; vent ; humidité) **seront relevées**, de façon à exploiter les donnée dans un objectif de recherche scientifique (période de vol, phénologie de l'espèce, température de vol optimale ... ).

Une **recherche des chenilles** (facilement discernables des autres taxons Rhopalocères) sur ces plantes **est envisagée durant l'été** (si du temps est libéré pour ce travail). Ces informations permettront de hiérarchiser les enjeux de conservation et d'orienter les mesures de gestion sur certain milieux et/ou secteurs.

**Le cortège d'espèces associé au Damier-de-la-succise doit-être relevé** par station.

Une base simplifiée à été créée de façon à récupérer un certain nombre de données Lépidoptères au cours de la saison ainsi que sur les points damier sur lesquels l'espèce n'est pas trouvée.

## **Annexe N°7 : Liste Des Rhopalocères Contactés**

Espèces	Habitats
<b>Anthocharis cardamines</b>	Lisières, clairières et prairies maigres
<b>Aporia crataegi</b>	Haies, pelouses et prairies arborées ou colonisées par des Rosacées arbustives, prairies bocagères, lisières
<b>Argynnis adippe</b>	Prairies bocagères fleuries proches des bois, landes, clairières et lisières ensoleillées
<b>Brenthis daphne</b>	Lisières, haies et ronciers en stations chaudes
<b>Brenthis ino</b>	Prairies et clairières humides, marécages et tourbières, parfois en prairie mésophile
<b>Callophrys rubi</b>	Lisières et clairières, landes, prairies bocagères, broussailles
<b>Colias hyale</b>	Prairies florifères mésophiles à hygrophiles, champs de trèfle et de luzerne.
<b>Cyaniris semiargus</b>	Prairies fleuries et champs de trèfles. Évite les biotopes les plus secs.
<b>Everes argiades</b>	Prairies humides et mésophiles, marais, landes à bruyère et champs de trèfle
<b>Hesperia comma</b>	Prairies maigres et pelouses sur sol calcaire, landes herbeuses sur sol acide
<b>Issoria lathonia</b>	Friches agricoles, prairies et pelouses fleuries
<b>Leptidea sinapis</b>	Lisières, clairières, bois clairs et prairies bocagères
<b>Lycaena dispar</b>	Prairies humides ou inondables, marécages en plaine et à basse altitude
<b>Lycaena tityrus</b>	Prairies et lisières fleuries. Évite habituellement les biotopes secs, sauf en automne
<b>Melitaea diamina</b>	prairies humides, clairières, tourbières et lisières fraîches
<b>Mellicta parthenoides</b>	Prairies fleuries et champs de trèfles. Évite les biotopes les plus secs.
<b>Apatura ilia</b>	Bois riverains des cours d'eau et des lacs, bois clairs et lisières
<b>Araschnia levana</b>	Lisières, mégaphorbiaies, et bois clairs, le plus souvent dans les stations humides.
<b>Argynis paphia</b>	Lisières, allées et clairières forestières fleuries, prairies bocagères
<b>Brintesia circe</b>	Bois clairs, broussailles et lisières surtout en stations sèches et ensoleillées
<b>Celastrina argiolus</b>	Lisières, haies, jardins et bois clairs
<b>Coenonympha arcania</b>	Lisières, haies, prairies bocagères et bois clairs. Lié à la présence d'une strate arbustive
<b>Gonepteryx cleopatra</b>	Broussailles, lisières et bois clairs et chauds
<b>Gonepteryx rhamni</b>	Lisières, clairières et allées forestières, bois clairs, prairies bocagères, broussailles
<b>Hipparchia fagi</b>	Bois, lisières et pelouses sèches buissonneuses
<b>Limnitis camilla</b>	Forêts avec ds lisières et clairières à Trembles
<b>Limnitis reducta</b>	Lisières et haies ensoleillées, pentes envahies par les buissons et bois clairs
<b>Ochlodes venatus</b>	Localisée aux berges des étangs, aux ripisylves et autres lieux frais en basse région méditerranéenne
<b>Pararge aegeria</b>	Bois, lisières et parcs urbains arborés
<b>Polygonia c-album</b>	Lisières, haies et bois clairs
<b>Pyronia tithonus</b>	Lisières, haies, maquis et prairies bocagères
<b>Satyrium ilicis</b>	Haies, lisières et bois clairs de Chênes
<b>Argynnis niobe</b>	Prairies maigres, pelouses sèches et lisières
<b>Aricia agestis</b>	Prairies maigres, pelouses sèches, lisières et bois clairs.
<b>Colias alfacariensis</b>	Milieus ouverts, avec une nette préférence pour les pelouses sèches calcicoles (biotope de reproduction)
<b>Colias crocea</b>	Milieus ouverts en tout genre, souvent sur pelouse sèche
<b>Cupido minimus</b>	Prairies maigres et pelouses

<b>Erynnis tages</b>	Prairies maigres et pelouses
<b>Euphydryas aurinia</b>	Prairies maigres, pelouses, lisières ensoleillées et tourbières
<b>Glaucopsyche alexis</b>	Prairies maigres fleuries, pelouses sèches et lisières
<b>Hamearis lucina</b>	Lisières et clairières, prairies maigres et pelouses sèches parsemées de buissons
<b>Iphiclides podalirius</b>	Fréquente les milieux ouverts et semi-ouverts, avec une préférence pour les versants xériques parsemés de buissons
<b>Lasiommata megera</b>	Milieux ouverts et lisières ensoleillées, avec une préférence pour les endroits secs et rocailleux
<b>Lycaena phlaeas</b>	Milieux ouverts de toute sorte, avec une préférence pour les lieux sablonneux et les friches agricoles ensoleillées
<b>Lysandra bellargus</b>	Pelouses et prairies maigres en général sur calcaire. Le Bel-Argus est un hôte typique des pelouses et landes sèches calcicoles
<b>Maculinea arion</b>	Pelouses sèches rases, prairies maigres, friches herbeuses et ourlets fleuris envahis par l'Origan, lisières et bois clairs
<b>Melanargia galathea</b>	Prairies maigres et pelouses, dans des stations humides ou sèches
<b>Melitaea cinxia</b>	Prairies maigres, pelouses, friches et talus
<b>Melitaea didyma</b>	prairies maigres et pelouses sèches
<b>Melitaea phoebe</b>	prairies maigres et pelouses fleuries
<b>Papilio machaon</b>	Milieux ouverts
<b>Pieris manni</b>	milieux ouverts chauds : garrigue, vignes, friches, prairies, éboulis et pelouses sèches
<b>Plebejus idas</b>	Prairies maigres mésophiles à hygrophiles, pelouses et lisières sèches calcicoles, landes
<b>Polyommatus dorylas</b>	Pelouses sèches et prairies maigres mésophiles
<b>Polyommatus icarus</b>	Milieux ouverts de toutes sortes, landes et bois clairs
<b>Pseudophilotes baton</b>	Pelouses et landes sèches à végétation rase ou éparse
<b>Pyrgus malvae</b>	Prairies maigres et pelouses
<b>Satyrus ferula</b>	Pelouses et clairières sèches, pentes rocheuses et chaudes
<b>Spialia sertorius</b>	Pelouses sèches et maigres mésophiles, landes ouvertes, souvent en des biotopes chauds et secs
<b>Vanessa atalanta</b>	Milieux ouverts, lisières et bois clairs
<b>Vanessa cardui</b>	Milieux ouverts
<b>Clossiana dia</b>	Prairies mésophiles, pelouses sèches à végétation herbacée dense, landes, lisières et bois clairs
<b>Pieris napi</b>	Milieux ouverts, lisières, ripisylves et bois clair, fuyant habituellement les biotopes très secs
<b>Pieris rapae</b>	Milieux ouverts variés, avec une préférence pour les potagers, les cultures et les friches agricoles riches en Brassicacées
<b>Coenonympha namphilus</b>	Prairies, pelouses, friches et bois clairs
<b>Maniola jurtina</b>	Prairies, pelouses, talus herbeux et bois clairs
<b>Mellicta athalia</b>	Lisières, bois clairs, clairières, prairies bocagères et pelouses sèches
<b>Minois dryas</b>	Prairies bocagères, landes humides, marécages, bois clairs et lisières, ourlets xériques et parfois pelouses sèches
<b>Pieris brassicae</b>	Potagers, jardins, friches agricoles, prairies

## Légende

### Espèces Généralistes

Espèces inféodées aux milieux ouverts / pelouses calcicoles

Espèces des milieux Boisés / milieux fermés

Espèces des milieux de Prairie/ Bocage

Espèces affectionnant les biotopes à tendance mésohygrophile

Espèces affectionnant les Biotopes à tendance hydro/hygrophile

## **Annexe N°8 : Liste Des Espèces De Chiroptères Répertoriées**

Feuille1

Espèces contactées (capture et observation en gîte de reproduction)
Murin de bechstein
Vespère de savi
Murin de daubenton
Pipistrelle commune
Pipistrelle de kuhl
Petit rhinolophe
Grand rhinolophe
Rhinolophe euryale
Petit murin

territoire de chasse/habitat

milieux ouverts
Falaises
linéaire hydrographique et milieu ouvert
lisières/milieux ouverts
boisements/lisières

## **Annexe N°9 : Liste Espèces D'oiseaux Contactées**

tableau récapitulatif observation ornithologique périmètre étendu 24DODA / saison 2011 / Liris Pomier  
(Extrait de la base www.faune-aquitaine.org)

Nom_espece	Codes_atlas										nb_Occurrence_totale	
	1	2	3	4	8	13	14	16	19	non nicheur (migration ; or période d'attribution Code Atlas)		
	Nidif. Possible			Nidif. Probable		Nidif. Certain						
Alouette lulu		1		2								3
Alouette des champs		2										2
Bergeronnette des ruisseaux		1		2				1				4
Bergeronnette grise				2		3						5
Bondrée apivore		3								5		8
Bruant zizi		3										3
Buse variable		11		6	2				1	3		23
Canard colvert						6						6
Chardonneret élégant				2								2
Choucas des tours		5										5
Chevêche d'Athéna		1										1
Chouette hulotte			2									2
Cincla plongeur		1				1		1				3
Circaète Jean-le-Blanc		1										1
Corneille noire		8		2								10
Coucou gris		3										3
Epervier d'Europe		1		2								3
Engoulevent d'Europe		2										2
Etourneau sansonnet		4										4
Faisan de Colchide				1								1
Faucon crécerelle		4		5								9
Faucon pèlerin				2					3			5
Faucon hobereau		1		2								3
Fauvette des jardins		1										1
Fauvette passerinette		1										1
Fauvette grisette		2										2
Fauvette à tête noire		2	1	2								5
Geai des chênes		2		4								6
Grive musicienne		2		2								4
Grive draine		4										4
Hirondelle de fenêtre		55						12				67
Hirondelle de rocher		20						15				35
Hirondelle rustique		21						4				25
Huppe fasciée		1						3				4
Loriot d'Europe		1	1		3							5
Martin-pêcheur d'Europe		3						1	1			5
Martinet noir	2	15										17
Merle noir		9		6					1			16
Mésange à longue queue		2										2
Mésange bleue		2										2
Mésange charbonnière		5			2				2			9
Milan noir		4		12						5		21
Milan royal	1											1
Moineau domestique		6		8				2				16
Perdrix rouge										1		1
Pic épeiche		3			1		1		1			6
Pic noir		1										1
Pic vert		3					2					5
Pie bavarde		2					4					6
Pigeon ramier		4		4								8
Pinson des arbres		12	2									14
Pouillot de Bonelli		2										2
Pouillot véloce		2		3								5
Rossignol philomèle		1	3	3								7
Rougegorge familier		4										4
Rougequeue à front blanc		2										2
Rougequeue noir				5								5
Serin cini			2									2
Sittelle torchepot		2										2
Tarier pâtre		3		2								5
Tourterelle des bois		2	2									4
Tourterelle turque		1		11								12
Troglodyte mignon		1										1
<b>Total Résultat</b>	<b>3</b>	<b>255</b>	<b>13</b>	<b>90</b>	<b>8</b>	<b>10</b>	<b>44</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>14</b>	<b>448</b>	
<b>Statut des esp.</b>	<b>2</b>	<b>53</b>	<b>7</b>	<b>23</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>63</b>	

espèces inféodées aux espaces ouverts (pelouse/ourlet/Junipéraie ... )

***Annexe N° 10 : Contrat N2000 « Gestion Des Parcelles Par  
Pâturage Extensif***

CONTRAT FGMN : CN669 VS05 – MISE EN PLACE D'UN PARCOURS OVIN

## MONTANT RETENU

Montant retenu : **3 400 €/ année de pâturage**

Action à mettre en place en années 2, 3, 4 et 5.

## DURÉE DU CONTRAT

5 ans

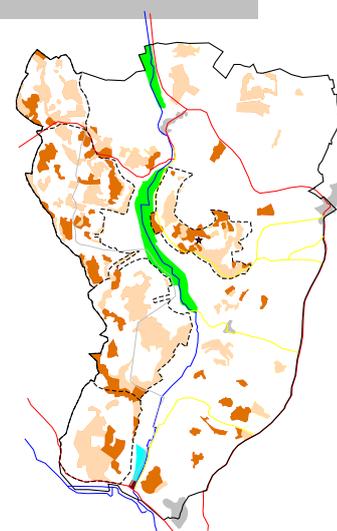
## ENTITÉS DE GESTION CONCERNÉES

- Coteaux calcaires du vallon de la Sandonie dont prioritairement : Les Plaine Vieux Breuil, Peyre Dermale, Plaines de Peychaud, Château St Just.

PÉRIMÈTRE D'APPLICATION **SIC (HABITATS NATURELS)**

SURFACE POTENTIELLE CONCERNÉE - ha

## LISTE DES HABITATS ET ESPÈCES CONCERNÉS



Habitats naturels	
<b>Pelouses calcaires karstiques</b>	<b>6110</b>
<b>Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires</b>	<b>6210</b>
<b>Végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires</b>	<b>8210</b>
<b>Formations de <i>Juniperus communis</i> sur landes et pelouses calcaires</b>	<b>5130</b>
<b>Formations stables à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses calcaires</b>	<b>5110</b>
<i>Fourré médio-européen</i>	31.81
<i>Chênaie thermophile</i>	41.71
<b>Petit Rhinolophe</b>	<b>1303</b>
<b>Grand Rhinolophe</b>	<b>1304</b>
<b>Minioptère de Schreibers</b>	<b>1310</b>
<b>Petit Murin</b>	<b>1307</b>
<b>Grand Murin</b>	<b>1324</b>

## OBJECTIFS DE SITE ET OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- O<sub>1</sub> : **Conserver / Gérer les habitats et les espèces d'intérêt patrimonial**

O<sub>13</sub> : Mettre en place une gestion extensive des habitats de pelouses sèches par pâturage (parcours)

## DESCRIPTION – « OBJECTIFS GÉNÉRAUX »

Le parcours d'animaux de races rustiques adaptées aux conditions difficiles des coteaux calcaires constitue un apport non négligeable pour l'entretien des zones restaurées. L'objectif est de maintenir et de diversifier les habitats en favorisant une strate herbacée basse, en contrôlant/limitant les espèces envahissantes comme le brome ou le brachypode, les arbustes colonisateurs tels que le cornouiller, le prunellier ou la ronce...

Par l'action combinée du parcours et de la gestion courante développée en parallèle, les faciès de végétation sont maintenus ouverts et à des stades peu évolués dans la dynamique végétale, contribuant ainsi au maintien d'habitats et d'espèces dans des conditions favorables.

**Objectif** : - Mettre en place une gestion adaptée aux spécificités du milieu - Gérer des habitats diversifiés.

#### POINTS DE CONTRÔLE

- Document établis par le prestataire (devis) et le signataire (document de synthèse).
- Présence des animaux durant la période de pâturage.
- Vérification du respect des engagements par le signataire du contrat (respect du diagnostic initial...).

#### SANCTIONS

Les engagements de l'action sont classés en 3 catégories (P, S et C) d'importance décroissante relativement à la finalité de l'action et à leur prise en compte dans la justification du montant de l'aide. Le non respect d'un seul engagement entraîne une sanction fonction de la catégorie dans laquelle il est classé et de la superficie concernée (se référer à la notice explicative pour plus de précisions). Le respect de la surface engagée est un engagement de rang principal.

#### INTERDICTION DE CUMUL SUR UNE MÊME SURFACE AVEC LES ACTIONS

Non cumulable avec les actions 1903 et 2003 si celles-ci sont mises en place sur la base du pâturage.

#### INDICATEUR DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

- Surfaces pâturées
- Descriptif simplifié des parcelles concernées, en première et en dernière année de contrat (taux de recouvrement des ligneux, des espèces dominantes ...).

#### MODALITÉS DE CALCUL DU COÛT DE L'ACTION

Evaluation réalisée sur la base d'une prestation faisant l'objet d'un montant forfaitaire (déplacement / transport des animaux sur site, mise à disposition d'un berger pour le gardiennage et la conduite des animaux sur le site) permettant la mise en œuvre d'un parcours sur une durée donnée.

Base de calcul pour 25 jours (à préciser au préalable à la mise en place de l'action) :

- Transport des animaux : forfait ou €/km parcourus camion et remorque = environ 700 €
- Mise à disposition d'un berger pour le gardiennage des animaux : 91,44 €/j de MO = 2 286 €/25 j
- Prise en charge des repas et hébergement : repas à hauteur de 10 €/j, soit 250 €/25 j et nuit à hauteur de 5 €/nuit, soit 125 €/25 nuits

**Coût estimé de l'action : environ 3 400 €/25 jours (à préciser par l'établissement d'un devis).**

#### FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

##### **Type : Contrat FG MN**

Fonds de Gestion des Milieux Naturels : 50 %  
FEOGA 50 %  
Participation éventuelle des collectivités territoriales

***Annexe N°11 : Contrat N2000 « Acquisition De Matériel  
Spécifique A La Mise En Place D'un Pâturage Sur Site »***

PS<sub>42</sub> (A FH 004)

ACQUISITION DE MATÉRIEL SPÉCIFIQUE A LA MISE EN PLACE D'UN  
PATURAGE SUR SITE

PRIORITE : 1a

CONTRAT FGMN : CN669 VS06 - ACQUISITION DE MATÉRIEL D'ELEVAGE SPÉCIFIQUE

MONTANT RETENU

Montant retenu : **1 500 € (investissement)**

Action à mettre en place en année 1 ou 2, au préalable à la mise en place d'un parcours ovin

DURÉE DU CONTRAT

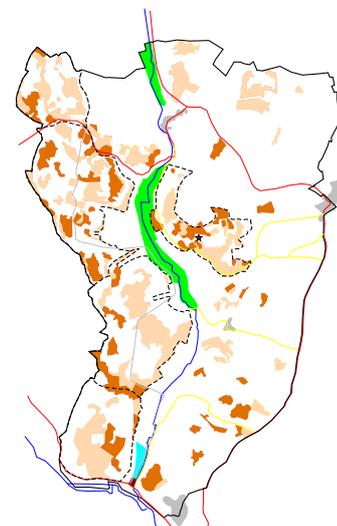
5 ans

ENTITÉS DE GESTION CONCERNÉES

PÉRIMÈTRE D'APPLICATION -

SURFACE CONCERNÉE -

LISTE DES HABITATS ET ESPÈCES CONCERNÉS



Habitats naturels	
<b>Pelouses calcaires karstiques</b>	
Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement calcaires	6210
Végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires	8210
Formations de <i>Juniperus communis</i> sur landes et pelouses calcaires	5130
Formations stables à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses calcaires	5110
<i>Fourré médio-européen</i>	31.81
<i>Chênaie thermophile</i>	41.71
<i>Petit Rhinolophe</i>	1303
<i>Grand Rhinolophe</i>	1304
<i>Minioptère de Schreibers</i>	1310
<i>Petit Murin</i>	1307
<i>Grand Murin</i>	1324

OBJECTIFS DE SITE ET OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- O<sub>1</sub> : Conserver / Gérer les habitats et les espèces d'intérêt patrimonial

O<sub>13</sub> : Mettre en place une gestion des habitats de pelouses sèches par pâturage (parcours)

DESCRIPTION – « OBJECTIFS GÉNÉRAUX »

La mise en place d'un parcours sur les zones de coteaux calcaires du site nécessite de pouvoir disposer de filets électriques mobiles, permettant de constituer des enclos temporaires pour la nuit ou éventuellement en journée, et d'un point d'eau mobile pour répondre aux besoins des animaux.

**Objectif** : Organiser au quotidien le parcours du site.

**Matériel** : - filets électriques, piles, tonne à eau, tracteur, point d'eau.

**Préconisations** : - choix des zones les plus appropriées pour le stationnement en enclos des animaux (érosion, enrichissement...).

#### CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- Utilisation du matériel acquis dans le cadre de la mesure de gestion courante par pâturage (action PS<sub>41</sub>).
- Agrément des parcelles proposées après visite et diagnostic préalable réalisé par la structure animatrice.

#### ENGAGEMENTS

- Acquisition et mise à disposition du matériel.

#### DOCUMENTS ET ENREGISTEMENTS OBLIGATOIRES

- Autorisation de la structure animatrice au vu des devis actualisés relatifs à l'acquisition du matériel concerné et après avis des services administratifs compétents (DDAF, DIREN).
- Convention de mise à disposition du matériel acquis entre l'acquéreur bénéficiaire et la structure animatrice ou le prestataire du parcours des animaux sur le site.
- Le versement des indemnités sera effectué après réception d'une facture éditée sur la base des devis présentés au préalable à l'acceptation de l'action.

#### POINTS DE CONTRÔLE

- Présentation des devis et des factures correspondants à l'acquisition du matériel.

#### INTERDICTION DE CUMUL SUR UNE MÊME SURFACE AVEC LES ACTIONS

#### INDICATEUR DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

- Acquisition du matériel

#### MODALITÉS DE CALCUL DU COÛT DE L'ACTION

- Filets électriques mobiles : achat de 6 filets de 50 m à 85 €/ unité = 510 €
- Electrificateur : 235 €
- Batterie : 90 €
- Panneau solaire 10 W : 165 €
- Abreuvoir (1000 l) : 100 €
- Tonne à eau : achat d'une tonne d'un volume de 1000 litres = 340 €

**Coût estimé de l'action : environ 1 500 € (à préciser par l'établissement d'un devis).**

#### FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

##### **Type : Contrat FGMM**

Fonds de Gestion des Milieux Naturels : 50 %

FEOGA 50 %

Participation éventuelle du bénéficiaire (à déterminer lors de la signature du contrat, après validation par les services compétents DDAF, DIREN).

## Résumé

La mission qui m'a été confiée par le **Conservatoire Régional des Espaces Naturels d'Aquitaine** correspond à la **phase de diagnostic environnemental** du site N2000 « **Coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou** » (873ha).

Ce site situé dans le Sud-Est du **département de la Dordogne** à la frontière avec le Quercy (Lot), à été désigné au titre de la Directive Habitat Faune Flore pour des **enjeux d'habitats d'intérêt communautaire de pelouses sèches et milieux associés (coteaux calcicoles)**.

Afin de **tenir compte du fonctionnement global de ces écosystèmes** « insulaires » et des réseaux fonctionnels d'habitats d'espèces la **réflexion a été menée à l'échelle d'un périmètre élargi** sur le territoire (13000ha), sur la base du micro-bassin hydrographique.

Une **cartographie de la dynamique de fermeture** de ces milieux à permis d'**identifier des surfaces** actuellement non pris en compte dans le périmètre initial, **présentant un potentiel écologique en terme d'habitats naturels et d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire (Damier-de-la-succise notamment)**.

L'objectif est de **proposer des extensions du périmètre Natura2000**. Ces extensions **permettraient d'aboutir à des choix de gestions plus pertinents et opérationnels** à l'échelle du territoire.

La **problématique** essentielle des ces habitats étant **liée à la fermeture des milieux suite à l'abandon des pratiques rurales** (activités agro-pastorales, culture de la vigne, entretien des sous-bois).

Ainsi, dans une seconde phase du stage **une réflexion sur les modalités et d'un argumentaire en faveur d'un redéploiement pastoral** a été entrepris.

Ont été étudiés, les **possibilités d'implication et/ou d'installation d'éleveur ovin sur le site, en vu de contractualisations agri-environnementales ; les possibilités de financement et de mobilisation foncière**. Cette phase à été réalisée en **partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Dordogne** qui réalise le diagnostic socio-économique sur ce territoire.

Ce dernier volet n'a pas pu être très approfondie du fait de l'état d'**avancement du Document d'Objectifs du site** qui n'en est qu'à la phase diagnostic.

### Mots clefs :

*Natura2000 ; cartographie des milieux ; redéploiement pastoral ; Damier-de-la-succise ; milieux ouverts calcicoles ; Conservatoire Régional d'Espaces Naturels d'Aquitaine.*